

Année universitaire : 2016 - 2017

Spécialité : Paysage

Spécialisation (et option éventuelle) :

Ingénierie des Territoires

Mémoire de fin d'études

- d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

Vers la réouverture des paysages de versant dans le Revermont

Par : Chloé FROGER



Soutenu à Angers le 07/09/2017

Devant le jury composé de :

Président : David Montebault

Maître de stage : Alexandre Lafleur

Enseignante référente : Véronique Beaujouan

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

Ce document est soumis aux conditions d'utilisation
«Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France»
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>



Fiche de confidentialité et de diffusion du mémoire

Confidentialité

Non Oui si oui : 1 an 5 ans 10 ans

Pendant toute la durée de confidentialité, aucune diffusion du mémoire n'est possible ⁽¹⁾.

Date et signature du maître de stage ⁽²⁾ :

A la fin de la période de confidentialité, sa diffusion est soumise aux règles ci-dessous (droits d'auteur et autorisation de diffusion par l'enseignant à renseigner).

Droits d'auteur

L'auteur⁽³⁾ **Chloé Froger** -----

autorise la diffusion de son travail (immédiatement ou à la fin de la période de confidentialité)

Oui Non

Si oui, il autorise

la diffusion papier du mémoire uniquement⁽⁴⁾

la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

la diffusion papier et électronique du mémoire (joindre dans ce cas la fiche de conformité du mémoire numérique et le contrat de diffusion)

(Facultatif) accepte de placer son mémoire sous licence Creative commons CC-By-Nc-Nd (voir Guide du mémoire Chap 1.4 page 6)

Date et signature de l'auteur :

Autorisation de diffusion par le responsable de spécialisation ou son représentant

L'enseignant juge le mémoire de qualité suffisante pour être diffusé (immédiatement ou à la fin de la période de confidentialité)

Oui Non

Si non, seul le titre du mémoire apparaîtra dans les bases de données.

Si oui, il autorise

la diffusion papier du mémoire uniquement⁽⁴⁾

la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé

la diffusion papier et électronique du mémoire

Date et signature de l'enseignant :

(1) L'administration, les enseignants et les différents services de documentation d'AGROCAMPUS OUEST s'engagent à respecter cette confidentialité.

(2) Signature et cachet de l'organisme

(3).Auteur = étudiant qui réalise son mémoire de fin d'études

(4) La référence bibliographique (= Nom de l'auteur, titre du mémoire, année de soutenance, diplôme, spécialité et spécialisation/Option)) sera signalée dans les bases de données documentaires sans le résumé

Au terme de ce travail de mémoire, je souhaite remercier les personnes qui ont contribué au succès de mon stage et m'ont accompagnée pour la rédaction de cette étude.

Je remercie tout d'abord Bernard Prin, président du SMISA et tous les élus du Comité Syndical et du Revermont, pour leur accueil chaleureux et leur confiance face à mon travail, qui m'a permis d'avancer dans mon étude et de réaliser de nouvelles missions très intéressantes.

Ma gratitude se tourne ensuite vers Alexandre Lafleur, directeur du SMISA, pour ses enseignements et son encadrement, un juste milieu entre ses conseils avisés et une liberté dans mon travail.

Un grand merci aussi à Alicia Teyssier, animatrice Natura 2000 au SMISA pour l'intérêt qu'elle a prêté à mon travail, pour ses relectures toujours justes et précises et pour m'avoir fait découvrir le Jura, « de l'autre côté ».

Mes remerciements vont aussi au CAUE, et particulièrement à Lorène Jocteur, qui m'y a réservé un accueil particulier et m'a aidée tout au long de mon travail. Quels que soient les problèmes rencontrés, les solutions étaient toujours faciles à trouver. Merci pour son optimisme et sa bonne humeur, toujours au rendez-vous.

Toute l'équipe du SMISA a participé à mon travail et je les en remercie profondément. Tout d'abord par l'ambiance chaleureuse au bureau et nos déjeuners en terrasses, ainsi que pour l'aide que chacun m'a apportée : Benjamin Trottet, technicien de rivière et pêcheur, pour m'avoir permis de découvrir les gorges de l'Ain depuis le Furan ; Arielle Godet, secrétaire-comptable, pour son regard d'habitante, ses cartes postales et son sens pratique ; Lisa, bientôt ingénieure en environnement, pour le covoiturage, les discussions et la relecture ! Frank, bientôt diplômé de son master Eco-Caen, pour les échanges sur nos domaines de compétences si différents ; et enfin Antoine, lycéen à Lons, qui est resté peu de temps mais qui m'a accompagnée sur le terrain et a dégoté des photos uniques du coteau du Revermont.

Je remercie également Véronique Beaujouan, enseignante-chercheuse à Agrocampus Ouest, pour m'avoir accompagnée lors de la réflexion sur la structure et la méthode du mémoire.

Ce travail n'aurait pas été possible sans la participation des acteurs locaux du Revermont qui ont accepté de me rencontrer et de me faire partager leurs connaissances, leurs perceptions sur le paysage et l'identité revermontoise. Merci de m'avoir fait découvrir votre territoire par vos récits, photos et petits coins de paradis.

Je souhaite remercier Caroline Cousin, bientôt ingénieure en Paysage, qui m'a conseillée de persévérer pour décrocher ce stage et m'a donné envie de découvrir cette portion de territoire qu'est le Revermont. Merci aussi d'avoir cru en moi et de m'avoir aidée en coulisses à l'émergence de ce travail.

Etienne, merci de m'avoir soutenue dans mon travail et forcée à me changer les idées en me faisant voyager pour grimper d'autres montagnes, trêves bien méritées !

Ce mémoire a, comme toujours, bénéficié des bons conseils de ma Grande Soeur, dont le bonheur a accompagné mes chaudes soirées d'été.

Enfin, mes pensées vont à mes parents, Sylviane et Alain, qui malgré la distance m'ont toujours exprimé un soutien sans faille même s'il était parfois difficile de me suivre, dans mes réflexions alambiquées ou dans mes randonnées (oui, ça monte quand même, dans le Revermont !).

SOMMAIRE

GLOSSAIRE.....	8
LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES	10
AVANT-PROPOS	13
AVERTISSEMENTS.....	14
INTRODUCTION.....	15
I. LA NOTION DE FERMETURE DES PAYSAGES	18
A. Une notion à plusieurs facettes	18
1. Une dynamique naturelle	18
2. Un phénomène social	18
B. Histoire de la fermeture des paysages en France.....	20
1. La déprise agricole et l'émergence des espaces en friche.....	20
2. Le Fond Forestier National : plantations de conifères sur les espaces délaissés	21
3. Les espaces de friches et de boisements spontanés, des évolutions différentes selon les territoires	21
C. Un espace ouvert concerné par cette dynamique : les pelouses sèches	22
1. Le milieu de pelouse sèche.....	22
2. Dynamique naturelle des pelouses sèches	23
II. ÉVOLUTIONS ET DYNAMIQUES DES PAYSAGES DE VERSANT DANS LE REVERMONT.....	24
A. Des paysages d'hier à ceux d'aujourd'hui.....	24
1. Evolution « objective » des paysages par une étude iconographique	24
2. Evolution « subjective » par l'étude des représentations orales.....	39
3. Les pelouses sèches, des espaces ouverts menacés.....	41
B. Des dynamiques à la formulation des enjeux	46
1. Les dynamiques naturelles et sociales sur les versants	46
2. Les attentes des habitants pour le territoire de demain.....	48

III. AGIR POUR LA RÉOUVERTURE DU PAYSAGE DES VERSANTS.	53
A. Des enjeux aux solutions	53
1. Les Objectifs de Qualité Paysagère.....	53
2. Les solutions qui permettent de répondre aux objectifs fixés	56
B. Les scénarii dégagés	57
1. Structuration des acteurs locaux (Tableau 4).....	57
2. Plan de Paysage de la petite montagne du Revermont (Tableau 5).....	59
3. Parc Naturel Régional de la Petite Montagne et du Revermont (Tableau 6)...	59
4. Choix du scénario.....	62
C. Quel sera le paysage en 2050 ?	63
CONCLUSION	65
BIBLIOGRAPHIE	66
SITOGRAFIE	68
ANNEXES.....	70

GLOSSAIRE

Déprise agricole : « La déprise agricole est une composante de l'évolution des territoires ruraux. La déprise agricole signifie le recul des superficies cultivées. Elle contribue à transformer certains paysages en profondeur avec l'apparition de friches, reboisements, réaffectation à d'autres usages (tourisme, zones de protection de la nature - parcs ou autres), arrivée de néo-ruraux profitant d'espaces aux disponibilités foncières attractives. La déprise agricole est souvent associée, plus généralement, à la déprise rurale, c'est-à-dire la diminution de la densité de population. » [1]

Dans le mémoire, on appellera « déprise agricole » le fait que les parcelles cultivées ont diminué mais aussi que les pratiques agricoles ont changé au profit unique des meilleures terres.

Edaphique : L'adjectif « édaphique » est relatif aux caractéristiques du sol.

Élément de paysage : « Les éléments de paysage sont des éléments matériels participant au caractère et aux qualités d'un paysage. Ils ont, en ce sens, une signification paysagère. Ils sont perçus non seulement à travers leur matérialité concrète, mais aussi à travers des filtres culturels et sont associés à des systèmes de valeurs. Ce sont, d'une part, les objets matériels composant les structures paysagères et, d'autre part, certains composants du paysage qui ne sont pas organisés en système (un arbre isolé par exemple). » (Raymond et al., 2015)

Falaise : Dans le présent mémoire, nous utiliserons le terme de « falaise » pour son sens usuel désignant un escarpement rocheux ou barre rocheuse, c'est-à-dire une paroi abrupte de roche nue, sculptée par l'érosion, en zone de montagne.

Friche : La friche, en milieu rural, désigne une parcelle autrefois cultivée laissée à l'abandon par l'agriculteur. Cette parcelle,

d'abord en sol nu ou en milieu herbacé, va peu à peu être colonisée par une végétation spontanée, herbacée puis ligneuse jusqu'à atteindre un équilibre. Ce milieu est un témoin d'une situation transitoire avant de trouver une nouvelle affectation au lieu. [2]

Habitat naturel : « zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, abiotiques et biotiques, qu'elles soient entièrement naturelles ou semi-naturelles » (Parlement Européen, 1992)

Murgers : Les murgers sont l'appellation locale des murets de pierres sèches sur les versants et plateaux, servant de délimitation de parcelles.

Patrimoine : « Héritage laissé par nos pères », auquel l'homme (une population ou une personne) reconnaît un attachement. (Brunet et al., 1993)

Pays : « En France, entité territoriale créée pour tirer parti de cohérences géographiques, historiques, économiques ou sociales, dans le cadre de l'aménagement du territoire. » [4] Unité de vie, contrée rurale à laquelle on tient car on y est né. (Brunet et al., 1993) Le pays est ici considéré comme une unité cohérente d'un point de vue du socle physique et social, dans laquelle les interactions naturelles et anthropiques produisent un paysage spécifique à celle-ci.

Paysage ouvert/fermé : Traditionnellement dans le domaine du paysage, on nomme les paysages ouverts les cultures et prairies et les paysages fermés les bois et forêts. Entre ces deux extrêmes, les espaces bocagers, prés-bois, vergers, etc. sont des espaces intermédiaires, ou semi-ouverts.

Pré-bois : Ici, nous désignerons par « pré-bois » des parcelles pâturées riches en pierres sur les versants, entourées de murets de pierre sèche appelés « murgers » et de haies vives.

Ripisylve : végétation arborescente ou arbustive présente spécifiquement sur les berges des cours d'eau.

Succession végétale : « La succession est la transformation progressive du tapis végétal vers le plus haut degré de maturation que permettent localement le sol et le climat. Elle se réalise par étapes ou stades caractérisés par des formations végétales différentes. » [6]

Trame Verte et Bleue (TVB) : « La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements. » On distingue plusieurs entités dans ce réseau : les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques (Figure 1). [7]

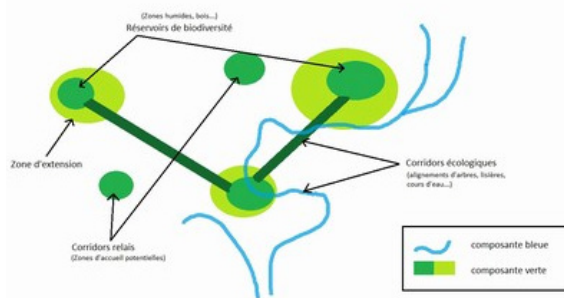


Figure 1 Schéma fonctionnel de la TVB (Watrin, 2010)

Unité paysagère : « Une unité de paysage désigne une partie continue de territoire cohérente d'un point de vue paysager. Ce « paysage donné » est caractérisée par un ensemble de structures paysagères et d'éléments de paysage qui lui procurent sa singularité. Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou « floues ». » (Raymond et al., 2015)

Vernaculaire : « L'architecture vernaculaire est un type d'architecture propre à un pays, un territoire ou une aire donnés et à ses habitants. » [8]

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES

ADAPEMONT : Association pour le Développement et l'Animation de la Petite Montagne
AFAF : Aménagement Foncier Agricole et Forestier
AFB : Agence Française pour la Biodiversité
AFP : Association Foncière Pastorale
AGEK : Association de Gestion des Espaces Karstiques
AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
ATR : Association Touristique du Revermont
AURA : Région Auvergne-Rhône-Alpes
CA3B : Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse
CAUE : Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement
CEN : Conservatoire des Espaces Naturels
CREN : Conservatoire Régional des Espaces Naturels
DDT : Direction Départementale des Territoires
DOCOB : Document d'Objectifs de Natura 2000
ENS : Espace Naturel Sensible
EPAGE : Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux
FFN : Fond Forestier National
FFR : Fédération Française de Randonnée
FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature
GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
HIC : Habitat d'Intérêt Communautaire
IFN : Inventaire Forestier National
LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux
MAEC : Mesure Agro-Environnementale et Climatique
MRJC : Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne
PAC : Politique Agricole Commune
ONF : Office National des Forêts
OQP : Objectif de Qualité Paysagère
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PNR : Parc Naturel Régional
RNR : Réserve Naturelle Régionale
SAU : Surface Agricole Utile
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SICA : Société d'Intérêt Collectif Agricole
SMISA : Syndicat Mixte Interdépartemental du Suran et de ses Affluents
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique
TVB : Trame Verte et Bleue
ZAP : Zone Agricole Protégée

LISTE DES FIGURES

Figure 1 Schéma fonctionnel de la TVB (Watrín, 2010).....	9
Figure 2 Localisation du pays de la petite montagne du Revermont	15
Figure 3 Le pays du Revermont et ses trois unités de paysage associées	15
Figure 4 Part des <u>friches</u> dans la surface départementale selon les régions, en 2004 (Schnitzler, Génot, 2012)	22
Figure 5 Carte de l'évolution des boisements spontanés selon l'Inventaire Forestier National (IFN) (Schnitzler, Génot, 2012).....	22
Figure 6 Schéma de la dynamique d'évolution des pelouses sèches (Pierron, 2012)	23
Figure 7 Carte sensible des paysages du Revermont (Jocteur, 2017)	24
Figure 8 Localisation des 3 paysages-repères étudiés au sein des unités de paysage du Revermont (Froger, 2017 fond de carte Jocteur, 2017).....	25
Figure 9 Organisation de la planche d'analyse.....	26
Figure 10 Planche d'analyse pour le paysage-repère 1 : le Mont Myon	28
Figure 11 Représentation des espaces viticoles à Saint Martin du Mont en 1835 et en 2015 (fond IGN).....	28
Figure 12 Bloc-diagramme des caractéristiques des paysages du Coteau du Revermont (Froger et Jocteur, 2017).....	30
Figure 13 Planche d'analyse pour le paysage-repère 2 : Nivigne-et-Suran et ses hameaux. 32	
Figure 14 Bloc-diagramme des caractéristiques des paysages de la Vallée du Suran (Froger et Jocteur, 2017).....	34
Figure 15 Planche d'analyse pour le paysage-repère 3 : Plateau et reculée de Corveissiat .. 36	
Figure 16 Bloc-diagramme des caractéristiques des paysages des Gorges de l'Ain (Froger et Jocteur, 2017)	38
Figure 17 Répartition du taux de recouvrement des pelouses sèches par les jeunes ligneux	42
Figure 18 Cartographie du taux de recouvrement des ligneux sur les pelouses sèches du Revermont, critère choisi pour déterminer l'état de conservation du milieu	43
Figure 19 Extrait de cartographie des sous-trames du SRCE Rhône-Alpes (urbA3, 2014) . 42	
Figure 20 Extrait de la Trame Agri-Environnementale du SCoT Bourg-Bresse-Revermont (Barate, 2016).....	44
Figure 21 Propagation de la Pyrale du Buis dans la région AURA (Garay, 2017).....	47
Figure 22 a. La canicule de 2003 a ravagé les versants du Revermont (Manos, 2003).....	47
b. Les buis sont desséchés par l'action de la pyrale du buis.....	47
Figure 23 Résultat de l'atelier « Demain, dans le Revermont j'aimerais... » lors de la soirée « Des Paysages aux Chauve-souris : portrait du Revermont » (Froger, 2017).....	49
Figure 24 Localisation des enjeux présents sur les paysages de versant du Revermont	52
Figure 25 Périmètre du PNR envisagé.....	59
Figure 26 Croquis représentant les paysages de versant du Revermont en 2050	64

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Liste des entretiens individuelles réalisées	40
Tableau 2 Les différentes actions MAEC possibles pour les agriculteurs du Revermont (Teyssier, 2017).....	45
Tableau 3 Lien entre les enjeux et les OQP du territoire (Froger, 2017)	53
Tableau 4 Boîte à outils du scénario 1 : Structuration des acteurs locaux.....	58
Tableau 5 Boîte à outils du scénario 2 : Plan de Paysage du Revermont	60
Tableau 6 Actions réalisables dans le cadre du scénario : PNR de la Petite Montagne et du Revermont.....	61
Tableau 7 Analyse multicritère des scénarii	62

LISTE DES ANNEXES

Annexe I Roll-ups présentant le pays de la petite montagne du Revermont (a) et ses trois unités de paysage (b à d). [20].....	I
Annexe II Tableaux des données chiffrées des types d'occupation du sol recensés en 1835, 1953 et 2015 par cartographie SIG pour chaque paysage-repère	VI
Annexe III Synthèse des rencontres et de leurs perceptions sur les paysages du Revermont	VII
Annexe IV Synthèse des résultats de la soirée participative « Des paysages aux chauves-souris : portrait du Revermont »	XIII
Annexe V Extrait de la brochure « Le Plan de Paysage – agir pour le cadre de vie » (MEDDE, 2015).....	XVII

AVANT-PROPOS

Le stage proposé au Syndicat Mixte Interdépartemental du Suran et de ses Affluents (SMISA) a pour objectif de réaliser une étude paysagère du Revermont pour identifier et valoriser l'identité du pays par l'élaboration d'un diagnostic, le dégagement des enjeux du territoire et la proposition d'un programme d'actions ou d'une boîte à outils pour y répondre. En parallèle, l'Atlas des PAYSages de l'Ain est en cours de réalisation au Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement de l'Ain (CAUE). Ainsi, une collaboration avec le CAUE a été mise en place : j'ai réalisé la partie de l'Atlas sur le Revermont (carnet de pays et carnets d'unité de paysage) et ai bénéficié du soutien méthodologique et professionnel de la paysagiste du CAUE. L'avantage d'être au SMISA est le contact avec le terrain et le côté opérationnel du projet. Ainsi, j'ai pu rencontrer plusieurs acteurs du territoire et organiser, avec la mission Natura 2000 portée par le SMISA, une soirée ouverte au grand public : « Des paysages aux chauves-souris : portrait du Revermont ». Cette animation a permis de présenter l'Atlas des PAYSages, de montrer une exposition de photographies du territoire, ainsi que de proposer un atelier participatif destiné aux habitants. Cette soirée a été riche en expérience et a permis d'intégrer l'exposition à un festival itinérant dans le Revermont fin août, pour faire parler de l'étude.

L'enjeu de réouverture des paysages est un enjeu qui concerne tout le pays du Revermont, c'est pourquoi j'ai choisi ce thème pour mon mémoire. D'autres enjeux ont été identifiés mais concernent une à deux unités de paysage (sur les trois du Pays – voir Figure 2) : la valorisation des paysages par le tourisme, la préservation du caractère vernaculaire des villages face aux pressions urbaines liées à Bourg-en-Bresse. L'enjeu choisi permet aussi d'aborder différentes thématiques : l'agriculture, le paysage pur, le tourisme, etc.

La difficulté de ce stage a été d'impliquer les élus, car ils ne sont pas fédérés au sein d'une structure et n'ont pas véritablement conscience des leviers qui pourraient favoriser le renforcement de leur identité. En effet, le Revermont a toujours, historiquement, été rattaché à d'autres territoires : la Bresse à l'ouest du territoire, le Bugey à l'est et la Plaine de l'Ain au sud. Ainsi, le projet n'est pas très soutenu politiquement. Pour pallier à ce problème, plusieurs mesures ont été prises : la rencontre de douze acteurs sur le terrain dont trois élus, la création d'une animation avec un atelier participatif pour les habitants, ainsi qu'un atelier participatif à destination des élus. Ce dernier aura lieu en octobre et vise, à partir d'une visite sur site et d'un atelier en salle, à expliquer l'étude et découvrir comment mettre en application les différents objectifs paysagers dégagés dans l'Atlas des PAYSages avec les représentants des communes.

AVERTISSEMENTS

1. Tous les éléments soulignés dans le texte sont définis dans le glossaire.

Exemple : « le deuxième point attaqué est la perte des motifs identitaires du lieu »

2. La bibliographie est écrite sous la norme Z 44.005.2 et citée dans le texte sous la forme : (Nom, date) et est différenciée de la sitographie, identifiée par la forme [numéro].

3. Ce travail est un travail étudiant. Les conclusions de ce document n'engagent en aucun cas les acteurs mentionnés dans la réalisation de ces projets.

4. Sauf mentions contraires, toutes les illustrations présentes dans le document appartiennent à l'auteur de ce mémoire et ont été réalisées en 2017

INTRODUCTION

La diversité des paysages constitue la singularité propre à chaque territoire et est ainsi la richesse de celui-ci. Les paysages sont à la fois les résultats et les fondements des dynamiques territoriales et participent à l'attractivité des territoires. (Raymond et al., 2015)

Aujourd'hui, on observe dans les moyennes et basses montagnes une uniformisation des paysages par le développement de la forêt, spontanée ou plantée par l'homme. Or, l'identité paysagère d'une montagne est bien la diversité de paysages qu'elle offre, comme le mentionne l'Atlas des PAYSages (Raymond et al., 2015) et notamment l'équilibre entre les espaces ouverts et boisés des versants, comme le souligne Fischesser (Fischesser et al., 1977).

Si la forêt s'est développée de façon si importante dans toutes les montagnes françaises, c'est parce qu'une combinaison de facteurs a fait évoluer les pratiques agricoles, demandeuses aujourd'hui de terres « faciles » : planes, peu humides, accessibles, mécanisables et productives. Ainsi, les forêts défrichées depuis le temps des celtes et des romains renaissent progressivement sur les terres, moins faciles, aujourd'hui délaissées.

Ce phénomène est particulièrement important dans la moyenne montagne des Vosges (on peut citer le projet emblématique de la Vallée de la Bruche) et du Massif Central (notamment dans le PNR des Millevaches), mais il existe aussi aujourd'hui dans la petite montagne du Revermont, située dans l'Ain (Figure 2).

Le Revermont est ainsi appelé à cause de son rideau de montagnes regardant le soir, et qui s'étendent du nord au midi, à l'est de la plaine de la Bresse.
(Carru, 1927, p. 7)

La petite montagne du Revermont, regroupant 26 communes rurales, est le territoire de petite montagne qui constitue les premiers contreforts du Jura, en chaînes orientées selon l'axe nord-sud. Le massif est majoritairement calcaire, avec des caractéristiques de sol perméable et acide, formant des cavités dans la roche. Le climat est tempéré continental et tend à se réchauffer depuis plusieurs dizaines d'années, il fait ainsi jusqu'à 35°C l'été avec des périodes de canicule de plus en plus fréquentes. Les pluies sont fortes à l'automne et au printemps, les orages sont fréquents durant la période estivale. L'altitude du territoire est assez basse, avec 245m au plus bas à l'entrée de Meillonnas et 768m au Signal de Nivigne, mont culminant du pays. Nous sommes ainsi sur un territoire de transition entre plaine et montagne, qui a des caractéristiques abiotiques particulières qui conditionnent l'utilisation des sols.



Figure 2 Localisation du pays de la petite montagne du Revermont



Figure 3 Le pays du Revermont et ses trois unités de paysage associées

Les cultures et prairies sont situées dans les vallées très ouvertes et les villages sont groupés dans le fond de vallée à proximité de la rivière et les hameaux sont plus en pied de mont. Les versants sont principalement occupés par la forêt avec quelques pelouses sèches parsemant ce tapis boisé. Ce pays est fortement influencé par l'agglomération de Bourg en Bresse qui est très proche (entre 10 et 20 minutes des villages) et ainsi une population de néo-ruraux s'installe sur les premiers contreforts jurassiens. La plupart des communes du Revermont ont rejoint la Communauté d'Agglomération de Bourg en Bresse en janvier dernier car les habitants de ce territoire travaillent pour la plupart dans cette ville. Malgré cette forte proximité, les villages se sont peu agrandis et leur caractère vernaculaire est encore préservé. Le territoire accueille un peu plus de 30 000 habitants sur 435 km², avec des communes comprises entre 125 habitants (Serrières-sur-Ain) et 3039 habitants (Ceyzériat).

Le territoire du Revermont a un héritage paysager extrêmement riche mais peine à s'affirmer face aux autres pays du département plus renommés, comme la Bresse (production de poulet) et la Dombes (avec ses étangs). Aujourd'hui, plusieurs études sont menées sur le territoire du Revermont : la révision de l'Atlas des PAYSages de l'Ain réalisée par le CAUE et celle du Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Pelouses à orchidées, habitats rocheux du Revermont et des Gorges de l'Ain ». Ce mémoire accompagne ces études pour avoir une vision globale du territoire et proposer un projet cohérent à cette échelle.

L'Atlas des PAYSages de l'Ain qui a nourri le diagnostic travaille sur trois échelles : celle du département, celle du pays et celle de l'unité paysagère. Le pays de la petite montagne du Revermont défini dans l'Atlas est constitué de trois unités de paysage (Figure 3). Pour chacune de ces unités, un Objectif de Qualité Paysagère a été proposé et validé par les acteurs du territoire (ici, le SMISA) (Annexe I).

L'enjeu de la réouverture des paysages de versant est commun aux trois unités de paysage. En effet, la déprise agricole a touché tout le pays et l'agriculture en place actuellement – la production laitière issue des bovins pour la production de Comté – ne semble pas propice à l'entretien des parcelles des versants. Pourtant, ces espaces ouverts revêtent un intérêt patrimonial multiple, reconnu par les habitants et les institutions :

- Patrimoine identitaire : les paysages ouverts font partie de l'identité de la montagne par la richesse qu'ils procurent au paysage. Ils offrent, en plus, des vues remarquables sur les vallées.
- Patrimoine naturel : les espaces ouverts des versants du Revermont sont des pelouses sèches, constituées d'espèces floristiques et faunistiques patrimoniales telles que les orchidées. Ce patrimoine naturel est à l'origine de la création du site Natura 2000.
- Patrimoine bâti : les parcelles de versant étaient clôturées par un réseau de murets de pierres sèches, appelé « murgers » en Revermont et qui constituent un patrimoine bâti important pour les habitants. De plus, des tours et châteaux sont situés sur les versants et leurs ruines disparaissent aujourd'hui sous les arbres.

Ainsi, ce mémoire vise à trouver des solutions pour aller vers la réouverture des paysages de versant dans le Revermont.

Dans un premier temps, nous reviendrons sur la notion de fermeture des paysages. Pour ce faire, nous étudierons la définition d'un point de vue des dynamiques naturelles et d'un point de vue social à partir de la littérature. Ensuite, nous survolerons rapidement la dynamique à l'échelle de la France.

Nous nous concentrerons ensuite sur le pays de la petite montagne du Revermont pour savoir s'il est possible de parler de fermeture des paysages. Nous étudierons en parallèle les caractéristiques physiques (naturelles, écologiques, paysagères) et les caractéristiques sociales (représentations, acceptations, attentes) des paysages de versants à travers leurs évolutions et dynamiques. Nous présenterons d'abord l'évolution de trois « paysages-repères » à l'aide d'une planche d'analyse inspirée du travail de J. Carré (Carré, 2010) qui nous permettra de déterminer les enjeux liés aux unités de paysage du pays, puis nous analyserons les représentations sociales associées aux paysages du pays par l'étude des récits ainsi que des témoignages récoltés. Ensuite, nous nous concentrerons sur les pelouses sèches, espaces ouverts des versants pour identifier leur état et les enjeux qui les caractérisent (Gazal, 2016 ; Bossard, 2013). Enfin, nous présenterons des actions mises en place localement pour le maintien de ces espaces et les attentes des habitants concernant le territoire de demain. A partir de ces connaissances, nous déterminerons les enjeux des paysages de versant du Revermont.

Pour conclure, nous proposerons des outils pour conduire la réouverture des paysages de versants en Revermont. Ces propositions seront construites en croisant des retours d'expériences d'autres territoires, des projets en cours sur le territoire du Revermont, les attentes des habitants et les spécificités des zones à enjeux. Après avoir défini les Objectifs de Qualité Paysagère (OQP) à l'échelle du pays, nous établirons les scénarii permettant d'y répondre. Nous conclurons par la déclinaison concrète des étapes à suivre jusqu'en 2050.

I. LA NOTION DE FERMETURE DES PAYSAGES

Il convient de revenir sur la notion de « fermeture des paysages » pour bien définir ce concept et comprendre les mécanismes sous-jacents. A partir de ces définitions et explications, nous pourrions vérifier si cette notion est bien adaptée pour parler des dynamiques en cours dans le Revermont au sein de la deuxième partie.

A. Une notion à plusieurs facettes

1. Une dynamique naturelle

La fermeture des paysages n'est jamais clairement définie dans les ouvrages (Le Floch et al., 2005 ; Dodane, 2010 ; Gazal, 2016 ; Schnitzler, Génot, 2012 ; Brunet et al., 1993). En effet, cette notion paraît évidente aux auteurs, ainsi certaines caractéristiques sont expliquées, comme la dynamique végétale, la notion de paysage ou le ressenti des acteurs, mais jamais une définition n'est proposée pour la notion de « fermeture des paysages ». Il paraît nécessaire pour cet exposé de définir ce concept.

La définition suivante s'appuie sur les différents éléments décrits par les sources consultées :

La fermeture des paysages est un concept né à la suite de la déprise agricole ou rurale qui entraîne un dépaysement social de ces espaces. Il signifie qu'un espace qualifié d'« ouvert » (le plus souvent un espace pâturé) devient progressivement un espace en friche, à la suite d'un abandon des pratiques agricoles. Au fil des ans, la friche s'épaissit et devient arborée, on dit alors que l'espace « se ferme », est « fermé ». Cette dynamique de fermeture s'explique selon deux grands phénomènes : la succession végétale spontanée (embroussaillage puis établissement d'une forêt de feuillus) ou la plantation d'arbres (souvent des conifères), c'est-à-dire le délaissement des terres par les hommes ou la volonté de leur trouver une utilité. Le sentiment de « fermeture » du paysage désigne à la fois l'obstacle visuel créé par les arbres, la diminution d'ensoleillement dans la vallée et le caractère impénétrable du site.

Cette définition résume ainsi la fermeture des paysages comme une évolution de milieux qui se succèdent, lorsque les pratiques pastorales se retirent, à partir d'espaces ouverts jusqu'à des espaces fermés en passant par des milieux de transition que l'on peut appeler semi-ouverts ou semi-fermés.

Cette notion n'est pourtant pas uniquement le résultat de dynamiques naturelles et anthropiques mais bien la réaction des habitants et acteurs du territoire face à cette dynamique. C'est ce que nous allons démontrer ci-dessous.

2. Un phénomène social

Afin d'ajouter une dimension subjective à la définition, il convient d'une part de comprendre comment est apparue cette notion, puis de s'intéresser à la façon dont elle est employée. Ainsi, nous proposerons une définition sociale de la fermeture des paysages à partir de la littérature.

La notion de fermeture des paysages apparue dans les années 1970 a émergé en même temps que la désertification des milieux ruraux. On peut établir un parallèle entre le seuil d'emboisement (Fischesser et al., 1977) des vallées et le seuil de sociabilité. En effet, l'utilisation de ce terme traduit une peur de la mort sociale des territoires ruraux. Les solutions envisagées

à l'époque pour éviter la déprise agricole étaient le soutien de l'agriculture (maintien des milieux ouverts), la plantation (utilisation des parcelles) ou le développement du tourisme (tirer parti du paysage) (Le Floch et al., 2005).

Ainsi, cette notion parle du délaissement des espaces agricoles. Mais, d'un point de vue plus paysager, elle traduit aussi un sentiment « d'oppression » créé par la végétation arborée et par le manque de luminosité qu'elle crée [10]. L'expression généralisée à l'échelle de la France dénonce une banalisation des paysages, qui à la place d'une mosaïque devient un « tout-boisé ». (Carré, 2010 ; Le Floch et al., 2005 ; Dodane, 2010 ; Houet et al., 2012)

Une étude sur le Causse Méjan (Friedberg et al., 2000) a souhaité confronter les perceptions de la « friche » par les agriculteurs et par les touristes. Les agriculteurs, qui représentent les perceptions du paysage vécu, ont une vision productive du plateau. Pour leur travail, ils ont besoin de milieux ouverts, clôturables, pénétrables. Selon eux, les espaces reboisés par la plantation dénaturent le lieu. Les touristes, eux, aiment dans le Causse Méjan la diversité de paysage offerte. Ils préfèrent les espaces peu ordonnés, d'aspect « naturel », qui sont finalement les espaces enfrichés depuis peu, aux espaces de culture géométriques et très ouverts (les pelouses sèches). Ils recherchent également les traditions pastorales de conduite d'un troupeau avec un berger (Friedberg et al., 2000). Ces deux visions divergent : l'une cherche à exploiter les terres et les rendre « utiles », l'autre a une vision très traditionnelle de cet espace et aime les terres « libérées »¹ de l'agriculture. Alors quelle place a le paysage dans ce débat ?

Ainsi, doit-on encourager et soutenir artificiellement l'ouverture du milieu et son entretien alors même que la dynamique et le poids socio-économique de l'activité agricole qui assurait naturellement cette tâche, tendent à disparaître ? Ou doit-on accompagner l'évolution du paysage vers des aspects plus boisés, conditionnés par les nouvelles dynamiques socio-économiques qui induisent cette fermeture de l'espace. (Georges, 2002, p.38)

Le paysagiste, « chef d'orchestre » du territoire, a pour mission d'accompagner les dynamiques en jeu par les attentes des habitants et acteurs du territoire. Quelles sont les perceptions sociales associées à l'évolution des boisements des versants dans les territoires de moyenne montagne sujettes à la fermeture des paysages ?

En lisant les passages liés aux structures paysagères de certains plans de paysages, on trouve une image négative de la déprise agricole et la croissance de la forêt. Ainsi, le problème le plus mis en avant est la rapidité de la transformation du paysage :

Il s'agit d'un exemple de « transformation » brutale d'un paysage, souvent cité comme un cas extrême dans le massif vosgien. De nombreuses vallées vosgiennes ont pourtant subi le même sort, sans atteindre toutefois de telles proportions de boisements. (Hessel, 1995, p.7)

En effet, cette transformation est souvent visible à l'échelle d'une vie et le deuxième point attaqué est la perte des éléments de paysage (ou motifs) identitaires du lieu :

Des motifs identitaires peuvent se perdre par manque d'usages. La forêt plantée au milieu du 20ème siècle induit une fermeture des visions et de l'uniformité, entraînant un risque de diminuer l'attractivité du territoire. (PNR Millevaches en Limousin, 2017, p. 30)

¹ Terme utilisé dans les années 1970 pour qualifier les parcelles agricoles abandonnées (Le Floch et al., 2005)

« La fermeture des paysages et la *déprise agricole* donne une image très négative des territoires concernés, l'inversion de la dynamique demande beaucoup de temps et d'énergie mais reste possible. » (Bocage, 2013, p.211); l'image négative dégagée dans ces territoires « fermés » est certainement la conséquence de la « banalisation » des paysages engendrés par cette dynamique (Carré, 2010).

Les différentes Associations Foncières Pastorales de la Vallée de la Haute-Bruche ont été créées pour ouvrir les paysages : « Notre vision, c'est les espaces ouverts autour des villages, de la lumière, de l'espace, de l'air quoi. (...) Notre problème chez nous c'est qu'il n'y avait pas d'agriculteurs. On a dû faire le travail de l'agriculteur nous-même, les bénévoles. » (M. Michel, président d'une AFP²). Du point de vue de la Communauté de Communes, qui est à l'origine de cette dynamique, « ouvrir les paysages, c'est donner de la considération aux agriculteurs. (...) Les habitants apprécient l'espace ouvert, depuis la fenêtre de leur maison, ils le pratiquent aussi, lorsque ce sont des espaces ouverts immédiats, à proximité des villages. » (Pierre Grandadam, Président de la Communauté de Commune de la Haute Bruche). [11 ; 12]

Les milieux forestiers ont toutefois des aspects positifs : un gain économique fort lié à l'exploitation du bois sur les territoires qui ont le plus profité du mouvement du Fond Forestier National (FFN) et un gain écologique, notamment lorsque les parcelles forestières ne sont pas exploitées, car la faune et la flore forestière se développent librement (le lynx par exemple, est présent sur le massif jurassien). C'est donc bien le sentiment de « trop plein » de forêt qui est dénoncé plutôt que le milieu forestier lui-même, qui banalise les paysages et ainsi dévalorise le territoire. Il convient alors de compléter la première définition par la phrase suivante :

La fermeture des paysages est un terme qui atteste d'une évolution subie du paysage par la population, transmettant les idées de banalisation du paysage (un « tout boisé », disparition de la mosaïque des paysages) et de renfermement des vallées (culturel, physique et visuel).

B. Histoire de la fermeture des paysages en France

Nous avons pu définir la notion de fermeture des paysages par ses dimensions physiques et sociales. Maintenant, regardons quelle ampleur a pris ce phénomène en France.

1. La déprise agricole et l'émergence des espaces en friche

La fermeture des paysages résulte des phénomènes de *déprise agricole* et de conditions climatiques propices. *La France des Friches* (Schnitzler, Génot, 2012) dégage cinq déprises agricoles au cours de l'histoire de l'humanité.

Au cours du Moyen-Âge les montagnes, plaines et vallées alluviales ont été délaissées au profit des lieux les plus faciles à cultiver. Ainsi, le Massif Central s'est dépeuplé et les seigneurs devaient compenser la qualité de la terre par un financement. Au XV-XVI^{ème} siècle, après la peste et la guerre de Cent Ans, la population a fortement baissé.

A cette période, c'est principalement l'est de la France qui a été touché, sur les plateaux lorrains et dans le Haut-Jura. Au XVIII^{ème} siècle, le changement des pratiques agricoles a fait que les espaces marginaux collectifs ont été délaissés, au profit des meilleures terres privées.

La *déprise agricole* qui a lieu depuis les années 1880 et se stabilise aujourd'hui a principalement touché la côte méditerranéenne et la Corse, mais aussi les montagnes et les terres pauvres.

² AFP : Association Foncière Pastorale

Cette déprise résulte de plusieurs facteurs, couplés à l'exode rural :

- Années 1870-1900 : la crise du Phylloxéra de la vigne a conduit à l'abandon de beaucoup de coteaux viticoles
- Années 1920-1930 : la première Guerre Mondiale a mobilisé beaucoup de français qui sont tombés au front. Les espaces ingrats ont été délaissés : haute et moyenne montagne, zones humides, terres pauvres
- Années 1950-1960 : les conséquences de la deuxième Guerre Mondiale ont été similaires à la première, dans toute la France
- Années 1970-1980 : la création de la Politique Agricole Commune (PAC) a entraîné des choix stratégiques pour les agriculteurs et l'encouragement pour la production de masse a profité à l'intensification des cultures sur les bonnes terres, à la mécanisation et au remembrement
- Années 1990-2000 : la réforme de la PAC a aussi entraîné de fortes modifications dans le paysage et continué la déprise sur les versants

2. Le Fond Forestier National : plantations de conifères sur les espaces délaissés

En parallèle de ces périodes de déprise, la politique a dévalorisé les pratiques traditionnelles et les espaces de friche pour valoriser la production continue et à gros volumes (Dodane, 2010 ; Rouaud, 2014). Ainsi, des efforts ont été fournis pour assécher les zones humides et les rendre productives, ainsi que de développer les boisements lorsque la culture était trop difficile par la création du Fond Forestier National (FFN).

Le FFN a été créé en 1947, dans le but de « réveiller l'intérêt des Français pour le reboisement » [13] et faire face à la déprise agricole massive. Le FFN fournissait des subventions pour planter massivement, surtout en conifères, dans les moyennes montagnes. Son action a été très forte dans le Massif Central et la Méditerranée. Aujourd'hui, ces plantations commencent à être exploitées, mais elles n'ont pas fonctionné sur tous les terrains du fait des conditions environnementales. Ces plantations étaient réalisées à la volonté du propriétaire, on observe alors un mitage de la forêt, avec des plantations continues et d'autres en « timbre-poste » [13].

3. Les espaces de friches et de boisements spontanés, des évolutions différentes selon les territoires

La fermeture des paysages n'a pas eu le même effet selon les régions. En effet, ce sont principalement les zones de moyenne montagne qui ont été touchées. La *France des Friches* montre les différences géographiques du développement des friches et des boisements spontanés (Figure 4 & 5).

Ainsi, on remarque sur la Figure 4 que ce sont les espaces méditerranéens qui ont été le plus touchés par les zones de friche jusqu'en 2004. On trouve 2 à 5% de friches et landes sur la surface régionale Rhône-Alpes. Concernant l'évolution des boisements spontanés avant 2012, on remarque que le département de l'Ain (dont fait partie le Revermont) fait partie de la fourchette la plus haute, entre 2001 et 5500 ha/an de développement de boisement spontané. Ainsi le FFN a eu moins d'impact que dans d'autres régions devenues résineuses. On peut qualifier ce territoire de territoire en déprise encore aujourd'hui.

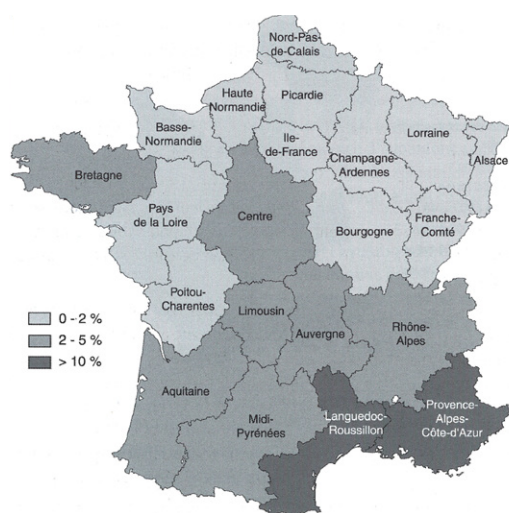


Figure 4 Part des friches dans la surface départementale selon les régions, en 2004 (Schnitzler, Génot, 2012)

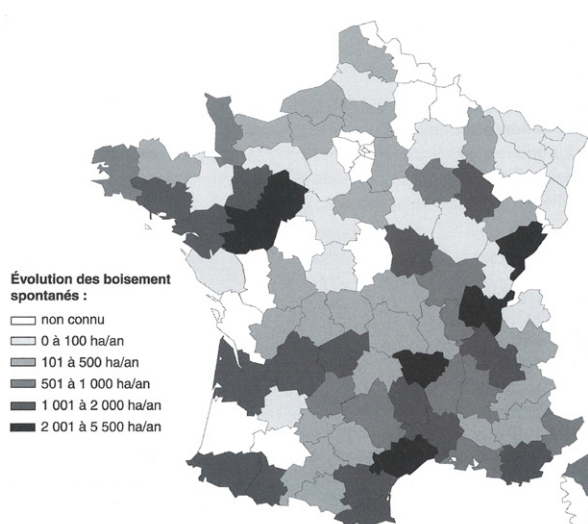


Figure 5 Carte de l'évolution des boisements spontanés selon l'Inventaire Forestier National (IFN) (Schnitzler, Génot, 2012)

Nous avons défini la notion de fermeture des paysages par ses dimensions physiques (anthropiques, écologiques) et sociales (représentations). Les espaces qui sont menacés de fermeture sur les versants dans le pays du Revermont sont les pelouses sèches. Ainsi, une présentation succincte de ce milieu naturel nous permettra de comprendre pourquoi, en plus de l'intérêt social, la réouverture de milieux ouverts sur les versants revêt aussi un intérêt d'ordre écologique sur le territoire.

C. Un espace ouvert concerné par cette dynamique : les pelouses sèches

Les espaces ouverts concernés par la dynamique de fermeture sont de plusieurs sortes : cultures, prairies, pelouses. Nous nous intéressons dans cette partie au milieu « pelouses » car c'est le milieu le plus concerné par cette dynamique sur le territoire du Revermont et qu'il est reconnu comme Habitat d'Intérêt Communautaire (HIC) pour sa richesse écologique.

1. Le milieu de pelouse sèche

Nous allons plus particulièrement étudier l'habitat de pelouse sèche calcicole :

Les pelouses sont des formations végétales composées en majorité de plantes herbacées vivaces, formant un tapis plus ou moins ouvert sur un sol peu épais, pauvre en éléments nutritifs, subissant un éclaircissement intense et une période de sécheresse climatique ou édaphique. (Pierron, 2012, p.2)

Par cette définition, on comprend que la pelouse sèche calcicole est un habitat différent de la prairie – milieu herbacé composé de graminées et légumineuses riche en éléments nutritifs et humide. Ces deux habitats sont pratiqués pour le pâturage, mais la prairie, plus riche, est plus recherchée par l'agriculteur car elle peut aussi être utilisée pour la production de fourrage et a une meilleure capacité nutritive. C'est pourquoi les pelouses sèches, pauvres en éléments nutritifs et localisées sur les pentes sont sujettes à la déprise agricole.

Les pelouses sèches sont des « *réserves de patrimonialité* » (Pierron, 2012, p.3) issues de pratiques agricoles anciennes. Ces parcelles, défrichées pour les besoins de l'homme, servaient de pâture aux bêtes dans des prés communaux, car aucune culture ne pouvait s'y

développer. Ce sont le pâturage et la fauche qui maintiennent cet habitat naturel de pelouses sèches depuis des millénaires. Aujourd’hui elles accueillent 30% des espèces protégées en France, comme certaines orchidées qui sont spécifiques à cet habitat (Pierron, 2012). Parmi elles, on peut citer les *Orchis militaris*, *Anacamptis pyramidalis*, *Ophrys insectifera*, etc.

2. Dynamique naturelle des pelouses sèches

La dynamique naturelle d’un milieu est le résultat de successions végétales, qui s’expliquent à partir d’une destruction physique de l’habitat ou de l’arrêt d’une ou des pressions exercées sur l’habitat (fauche, pâturage, brûlis). Cette destruction peut être abiotique (par exemple une éruption volcanique), on parlera alors de succession primaire, ou biotique (par exemple la déforestation), désignée par une succession secondaire. Le stade forestier correspond au degré de maturation le plus haut que puisse atteindre un milieu en région tempérée.

Les pelouses sèches sont des pelouses à plantes vivaces et sont déjà la succession des pelouses pionnières, à plantes annuelles. Sur un milieu de pelouse sèche, la perturbation qui empêche l’évolution de la dynamique naturelle est le pâturage. Lorsqu’il prend fin, la végétation herbacée et vivace devient plus haute et moins diversifiée, c’est le stade de l’ourlet forestier ou « ourlet en nappe » (Figure 6). Ensuite, les arbustes commencent à s’installer pour se développer jusqu’au stade « forêt », dernier stade d’évolution de la pelouse. La dynamique peut s’effectuer sur des pas de temps court (15 ans) à très longs (100 ans), selon les conditions climatiques du site et des pratiques pastorales en place avant la perturbation. On compte de manière générale environ 30 ans pour qu’un milieu de pelouse sèche devienne une forêt spontanée (Figure 6). Le massif jurassien dont fait partie le Revermont, par ses conditions climatiques, favorise les successions végétales.

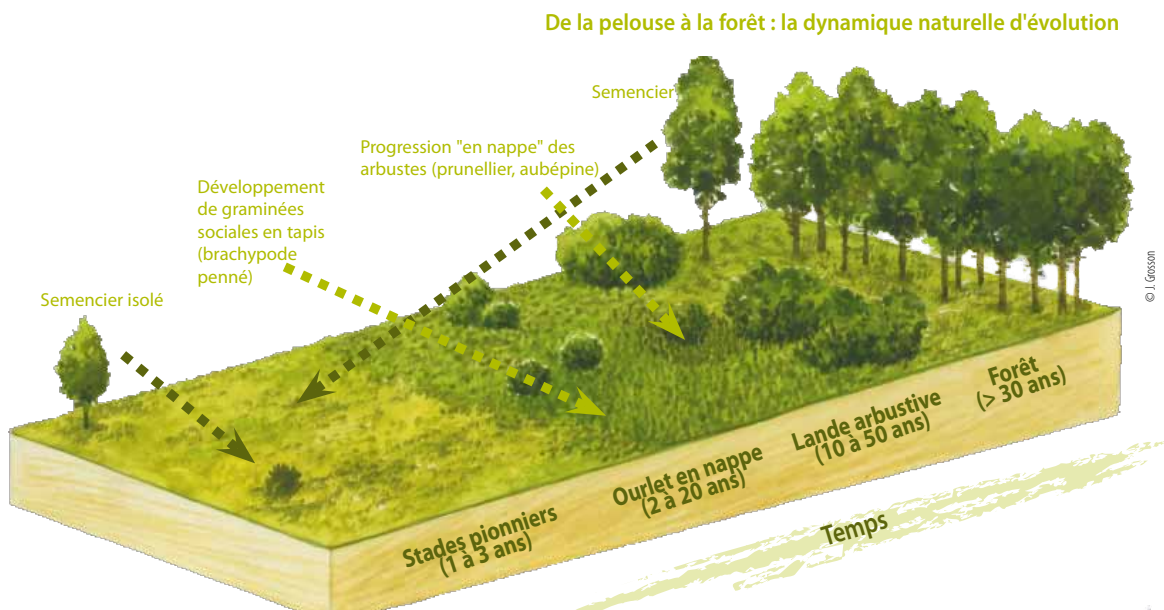


Figure 6 Schéma de la dynamique d’évolution des pelouses sèches (Pierron, 2012)

Cette partie nous a permis de comprendre la notion de fermeture de paysage : ce concept résulte des dynamiques naturelles (successions végétales) et sociales (représentations) présentes dans les territoires de petite et moyenne montagne. Les espaces ouverts des versants qui tendent à disparaître sont des pâturages et souvent des pelouses sèches dans les massifs anciens calcaires. Maintenant que les notions principales du mémoire ont été explicitées, nous pouvons nous intéresser plus particulièrement aux paysages du Revermont.

II. EVOLUTIONS ET DYNAMIQUES DES PAYSAGES DE VERSANT DANS LE REVERMONT

Le Revermont est un territoire de petite montagne, caractérisé par des vallées agricoles et des versants boisés de feuillus et de buis (*Buxus sempervirens*) (Figure 7). Cependant, ce paysage a beaucoup évolué depuis le début du XXe siècle, car à cette époque les versants étaient « pelés », utilisés par les paysans pour les vignes, les pâtures et le bois de chauffage. Ainsi, après avoir étudié l'évolution des paysages d'un point de vue « objectif » par une étude cartographique et iconographique et d'un point de vue « subjectif » par une étude des représentations anciennes et actuelles, nous observerons les dynamiques en cours et dégagerons les enjeux présents sur le territoire concernant ses paysages de versant.

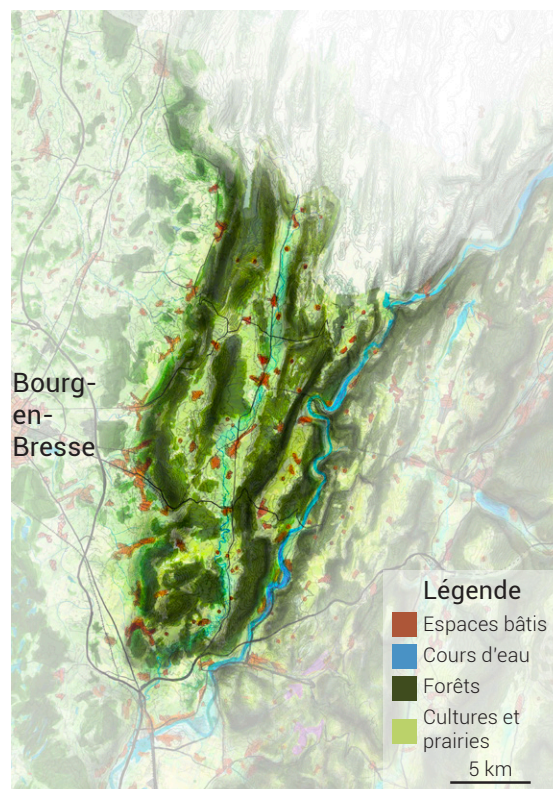


Figure 7 Carte sensible des paysages du Revermont (Jocteur, 2017)

A. Des paysages d'hier à ceux d'aujourd'hui

Comme démontré dans le chapitre précédent, l'évolution des paysages est à la fois un phénomène « objectif », dicté par des dynamiques naturelles et anthropiques, et un phénomène « subjectif » de par les représentations sociales.

Pour comprendre les évolutions puis les dynamiques présentes sur le territoire, nous allons étudier en premier lieu les dynamiques naturelles et anthropiques du site par une étude cartographique et iconographique inspirée de la méthode entreprise par J. Carré (Carré, 2010). Ensuite, nous chercherons à comprendre quelle perception les habitants ont de leur territoire par la récolte de témoignages puis les mesures en œuvre actuellement pour la préservation des pelouses sèches. Un temps d'étude sur l'état de conservation des pelouses sèches du Revermont pour rendre compte de l'ampleur de la dynamique de fermeture conclura la partie.

1. Evolution « objective » des paysages par une étude iconographique

Pour étudier l'évolution des paysages dans le Revermont, il a été choisi de travailler sur des « paysages-repères » (Carré, 2010, p.69), portions de territoire délimitées selon la visibilité et la diversité des espaces présents pour être représentatives des évolutions sur l'ensemble du territoire. Nous avons choisi trois paysage-repères à partir des observations récoltées au cours de la phase de terrain et de la documentation disponible. Par exemple, il y avait peu d'iconographie disponible concernant le sud du territoire, ne permettant pas une analyse assez diversifiée, c'est pourquoi ils ne sont pas considérés « paysage-repères » ici. Cependant, une étude cartographique rapide a permis de voir que ces espaces ont évolué de

manière similaire aux paysage-repères choisis. Ces paysage-repères représentent chacun les évolutions de leur unité de paysage, par leur structure et leur évolution. Ainsi, les enjeux dégagés par cette analyse peuvent être transposés à l'ensemble de l'unité de paysage. Les trois paysage-repères choisis sont (Figure 8) :

- **le Mont Myon**, mont emblématique de l'unité de paysage Coteau du Revermont, reconnu comme élément de patrimoine pour son aspect pelé (Site classé).
- **Nivigne et Suran**, commune au cœur de l'unité de paysage de la Vallée du Suran. Le village de Chavannes est très ancien car il était autrefois une douane entre le Comté de Savoie et de Franche-Comté.
- **le plateau et la reculée de Corveissiat** sont deux ensembles qui fonctionnent différemment, le village de Corveissiat faisant la couture entre ces deux espaces. Corveissiat est la plus grande commune de l'unité de paysage des Gorges de l'Ain et est située à un des endroits les plus marqués par les gorges de la rivière. La reculée est un ENS depuis 2015, le patrimoine naturel identifié est multiple : la faune cavernicole de la grotte, à la source du ruisseau ; des pelouses sèches ; des falaises ; des « bois de mousse ».

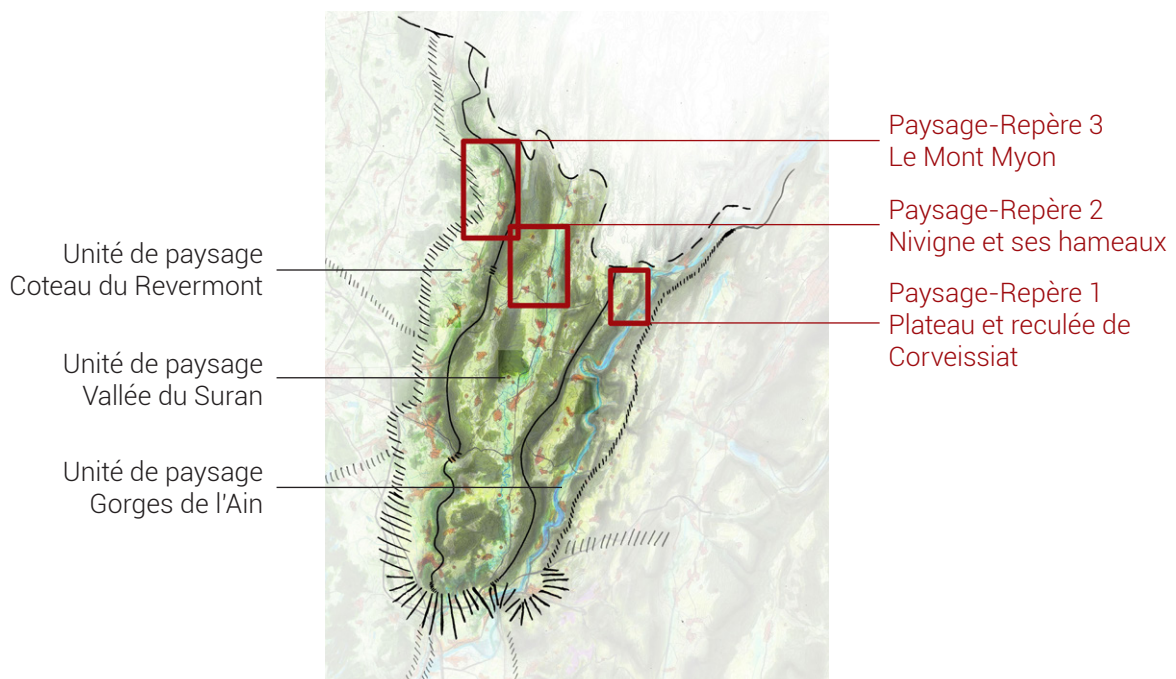


Figure 8 Localisation des 3 paysages-repères étudiés au sein des unités de paysage du Revermont (Froger, 2017 fond de carte Jocteur, 2017)

Pour chaque unité de paysage, nous avons défini une planche contenant plusieurs supports, cartographiques et photographiques, à différentes époques, afin de comprendre comment s'organise le paysage dans son espace géographique et comment il se traduit sur le terrain. Ce dispositif est inspiré de la méthode mise en place par J. Carré (Carré, 2010), car elle propose une étude qui croise plusieurs supports permettant d'associer évolutions spatiales et représentations. La planche réalisée est séparée en deux parties complémentaires (Figure 9) :

- **L'étude en plan** : l'analyse de la carte d'Etat-Major (1835), l'ortho-photographie de 1953 et l'ortho-photographie de 2015 nous permet de voir les évolutions spatiales du territoire et de les représenter sous la forme d'un schéma synthétique. Ces dates ont été choisies pour montrer les effets de plusieurs événements historiques : l'Etat-Major est un « état initial », une carte ancienne mais précise de la description du territoire, l'ortho-photographie de 1953 montre les effets de l'exode rural qui a eu lieu à partir des années 1880 (Jungers, 2008) et des Guerres mondiales (notamment

la seconde guerre mondiale dont les soldats allemands ont détruit plusieurs villages), l'ortho-photographie actuelle montre les évolutions récentes liées à la modernisation du territoire. Sur chaque carte a été zoné sur logiciel SIG les espaces types que nous étudions : les espaces ouverts (prairies et pelouses, cultures), les espaces de transition (broussailles, vignes, jardins et vergers privés) ainsi que les espaces fermés (forêt, bâti).

- L'étude iconographique : selon les documents disponibles aux Archives départementales, il a été possible de reconduire des prises de vue anciennes et ainsi de voir les évolutions des paysages selon plusieurs points de vue sur le paysage-repère. Une série photographique montre les évolutions générales du site et est alors mise en avant avec une annotation cartographique pour bien identifier les éléments d'évolution.

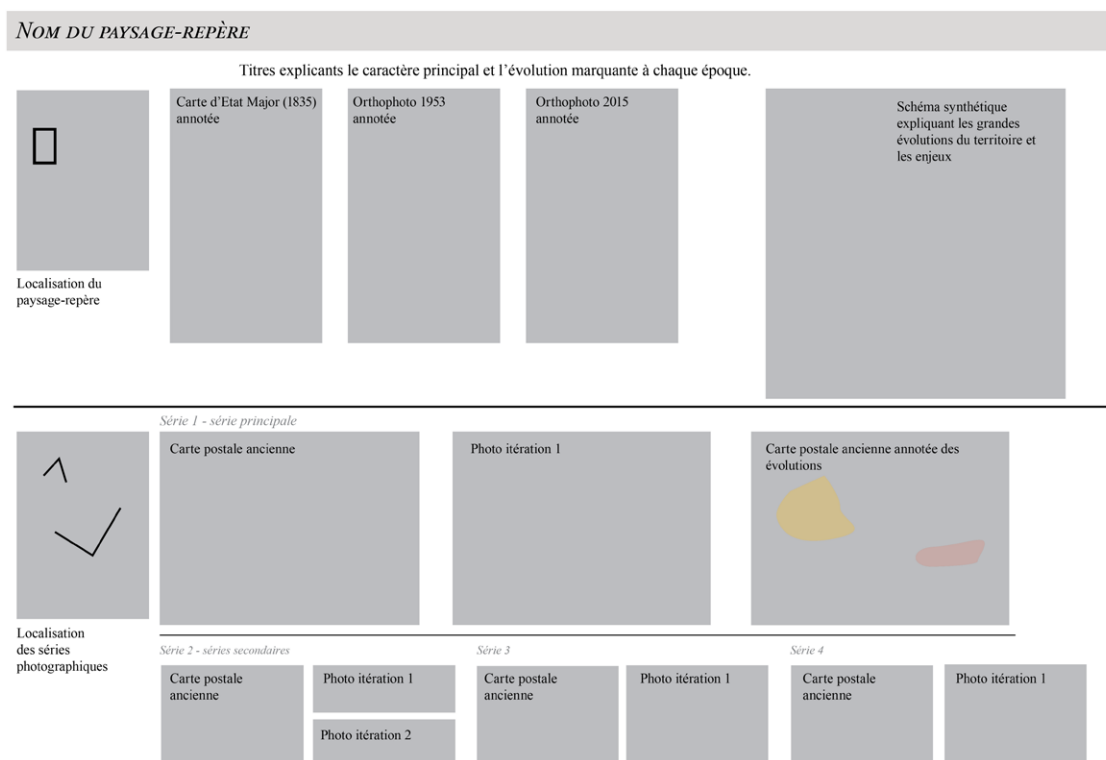


Figure 9 Organisation de la planche d'analyse

Ces études des évolutions, analysées de manière croisée en plan et vue, permettent de comprendre les structures paysagères de chaque paysage-repère et de dégager leurs enjeux. L'analyse est enrichie de données historiques provenant de la littérature, de données chiffrées réalisées à partir des zonages SIG (Annexe II) ainsi que d'un bloc diagramme permettant de rendre compte des structures paysagères inhérentes à chaque unité de paysage. Toutes ces observations sont répertoriées au sein d'une fiche synthétique afin de comparer les trois paysages-repères.

Paysage-repère 1 : Le Mont Myon (Figure 10)*✓ Des espaces toujours présents au cours du temps*

Certains espaces sont permanents au cours du temps. Parmi ceux-ci, on remarque plusieurs zones forestières anciennes en plaine et sur les versants trop abrupts, les prairies en bord de cours d'eau ou sur les plateaux, et les villages anciens situés sur les premières buttes du massif jurassien, tournés vers l'ouest en raison de l'ensoleillement et des fortes relations qui existent depuis longtemps avec la plaine.

Les parcelles des versants sont construites par un réseau de murgers dense, délimitant les parcelles et nettoyant les parcelles des cailloux dont elles regorgent. On voit très bien les murgers sur l'ortho-photographie de 1953, sur les versants et les plateaux. Ils sont encore majoritairement présents aujourd'hui mais sont dissimulés sous les broussailles et dans les forêts.

Le Revermont est renommé pour la qualité de sa pierre et des carrières sont présentes sur le territoire. Sur ce paysage-repère, on remarque la carrière de Roissiat sur l'ortho-photographie de 1953 qui est encore présente sur celle de 2015. Cependant, l'exploitation de pierre dans le pays est bien plus ancienne car ce sont des pierres du Revermont qui ont fourni le chantier du Monastère de Brou au début du XVI^e siècle (Jungers, 2008). Aujourd'hui, la carrière est sur sa dernière tranche et fermera dans quelques années. Les entreprises cherchent alors des endroits où continuer leur activité dans le Revermont et se tournent principalement vers les carrières fermées actuellement car la réglementation les y encourage.

Les rivières ont aussi peu changé sur ce territoire, de multiples ruisseaux prennent leur source sur le coteau puis s'écoulent dans la plaine, ce qui explique le caractère très humide de la plaine de Bresse et les pâtures sur les berges.

✓ Des paysages transformés au cours d'événements

On remarque un espace en forme croissant, en pied de coteau et orienté vers l'ouest, soumis à de fortes transformations au cours du temps. Cet espace était un très grand vignoble en 1835 (853 ha) et se transforme en prairies et broussailles en 1953 (400 ha de broussailles et 736 ha de prairies). En effet, la vigne a disparu brutalement à la fin du XIX^e siècle avec les effets conjoints de la crise du Phylloxera de la vigne (*Daktulosphaira vitifoliae*) et l'exode rural. Ces espaces ont été soit exploités pour la pâture soit abandonnés par manque de temps et d'intérêt agricole de ces parcelles.

En 2015, c'est l'espace urbain qui est majoritaire sur ce croissant (+ 710 % depuis 1835). Il s'étend le long de la côtière et monte sur les hauteurs du versant ouest. Ce développement peut s'expliquer par une pression foncière moindre sur les pentes (terres peu fertiles) et une vue intéressante sur le paysage. Ces nouvelles installations montrent le changement de population qui occupe ces villages : jusqu'en 1953, les villages sont occupés par des « ruraux », des agriculteurs et producteurs de paysage. En 1953, on remarque une forte déprise agricole, les villages sont désertés (et détruits par la fin de la guerre 1945, c'est « le Grand Brûle ») (Jungers, 2008) après s'être un peu agrandis (+ 78 % entre 1835 et 1953, soit un siècle). Depuis, ce sont des citoyens qui s'installent massivement (+ 353 % entre 1953 et 2015, soit 60 ans) dans ces villages. Ils travaillent à Bourg en Bresse, à moins de 10 minutes de ce territoire, et recherchent le calme et les paysages ruraux de la campagne. Les formes de bâti sont alors très différentes : le village ancien est très groupé et en village-rue, avec des jardins autour du village, tandis que les nouvelles formes d'habitat sont de type lotissement avec des maisons individuelles peu denses et de grands jardins privés. Finalement, cet espace est un

territoire péri-urbain très recherché des citadins. Les éleveurs sont alors en concurrence avec la pression urbaine pour bénéficier de terrains.

Avec cette nouvelle population dans les villages, on voit réapparaître des parcelles de vigne amateur et quelques vergers constitués d'anciennes variétés régionales.

La forêt, aussi présente que la prairie en 1835, s'étend jusqu'en 1953 (+ 67 % de surface gagnée). L'exode rural est là aussi certainement la cause de cette extension, l'abandon des vignes a offert des parcelles proches des villages pour la pâture qui ont permis aux agriculteurs de délaisser les parcelles les plus éloignées et difficiles d'accès.

✓ *A l'échelle de l'unité de paysage*

Le coteau du Revermont était en 1835 très viticole sur l'ensemble de son coteau ouest. La déprise puis la pression foncière sont des évolutions qui sont présentes sur toute cette unité. Une route départementale longe le coteau là où les villages se développent et les espaces délaissés peu accessibles en sont éloignés, le croissant défini dans le schéma prend alors le même chemin que cette route qui fait la transition entre Bresse et Revermont.

La vigne a été bien redéveloppée au sud du territoire, comme à Saint-Martin-du-Mont (Figure 11), à proximité des routes. Ce développement s'explique par l'emprise de l'AOC Cerdon et l'appellation Vins du Bugey dont bénéficie cette zone. Ainsi, les marques et appellations favorisent le développement de certaines cultures car elles permettent aux agriculteurs de mieux valoriser leurs produits. Aujourd'hui, on compte 25 hectares de vignes autour de Saint Martin du Mont, ce qui représente 10 % de la surface viticole de 1835.



Pour compléter cette étude cartographique et iconographique, un bloc diagramme réalisé dans le cadre de l'Atlas des Paysages présente la structure paysagère actuelle de l'unité de paysage, expliquant les liens entre les zones bâties en pied de coteau, les versants boisés avec un réseau de pelouses sèches et la plaine de Bresse plus agricole (Figure 12).

ci à côté : Figure 10 Planche d'analyse pour le paysage-repère 1 : le Mont Myon

Figure 11 Représentation des espaces viticoles à Saint Martin du Mont en 1835 et en 2015 (fond IGN)

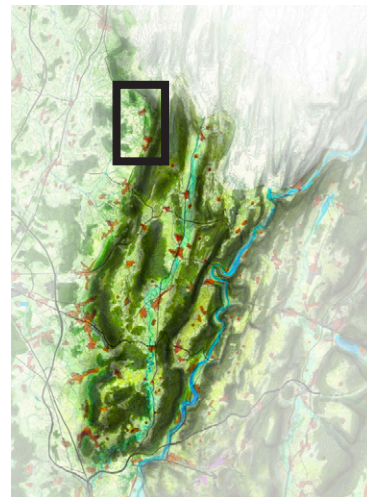
PAYSAGE-REPÈRE 1 : LE MONT MYON

Un terre de vignobles tournée vers la plaine de Bresse

Un territoire en déprise face à la crise de la vigne et à l'exode rural

Une pression d'urbanisation forte due à l'influence de Bourg

UN COTEAU QUI A UN FORT ENJEU URBAIN, ENTRE PLAINE ET MONTAGNES



Carte sensible (Jocteur, 2017)

- Légende**
- ▭ Périmètre d'étude
 - RIVIERE_2012
 - Permanent
 - OCCUPATION_PRL_2012_3
 - Bâti
 - Vignobles
 - Prairies et pelouses
 - Forêts
 - Jardins et vergers privés
 - Broussailles et landes
 - Cultures



Carte d'Etat Major (1835)



Photo aérienne 1953



Photo aérienne 2015

Légende

Evolutions urbaines

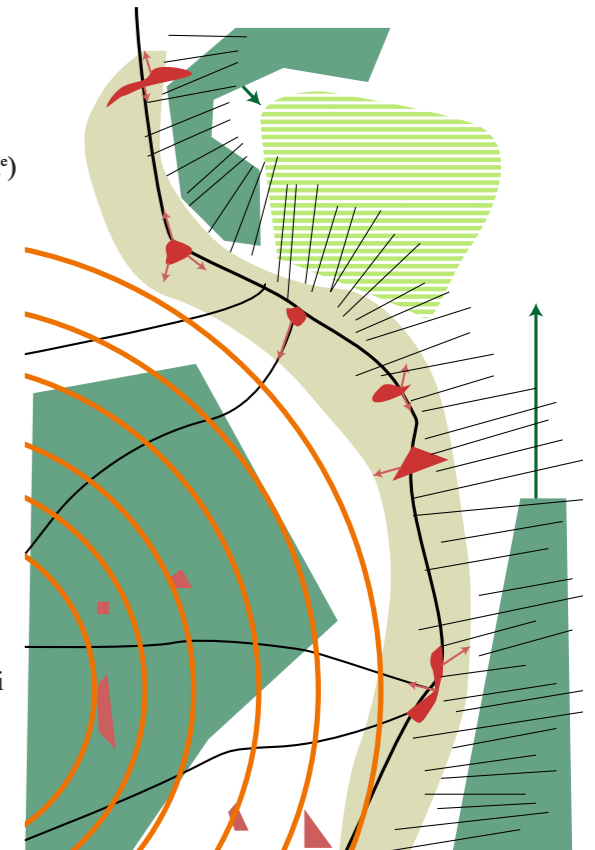
- Bâti ancien
- Bâti plus récent (fin XX^e)
- Directions d'extension
- ⤿ Influence de Bourg en Bresse

Evolutions sylvicoles

- Forêt ancienne
- Directions d'extension

Evolutions agricoles

- Transformation du paysage agricole par le changement d'usage (vigne → prairie)
- Un espace de prairie qui a changé de structure (espace mixte devenu très ouvert)



Des versants encore ouverts mais qui s'emboisent sur les sommets et dans la plaine (S1)



Carte postale - Delcampe.net



C. Froger - 2017



C. Froger - 2017

Types d'Evolutions

- Boisement
- Agriculture
- Industries
- Villages

Vue sur le Mont Myon, paysage emblématique (S2)



Carte postale - Delcampe.net



C. Froger - 2017

Disparition des zones de prés-bois (S3)



Carte postale - Delcampe.net



C. Froger - 2017

Evolution des villages, transition avec la Bresse (S4)



Carte postale - Delcampe.net
Carte postale - Delcampe.net



C. Froger - 2017

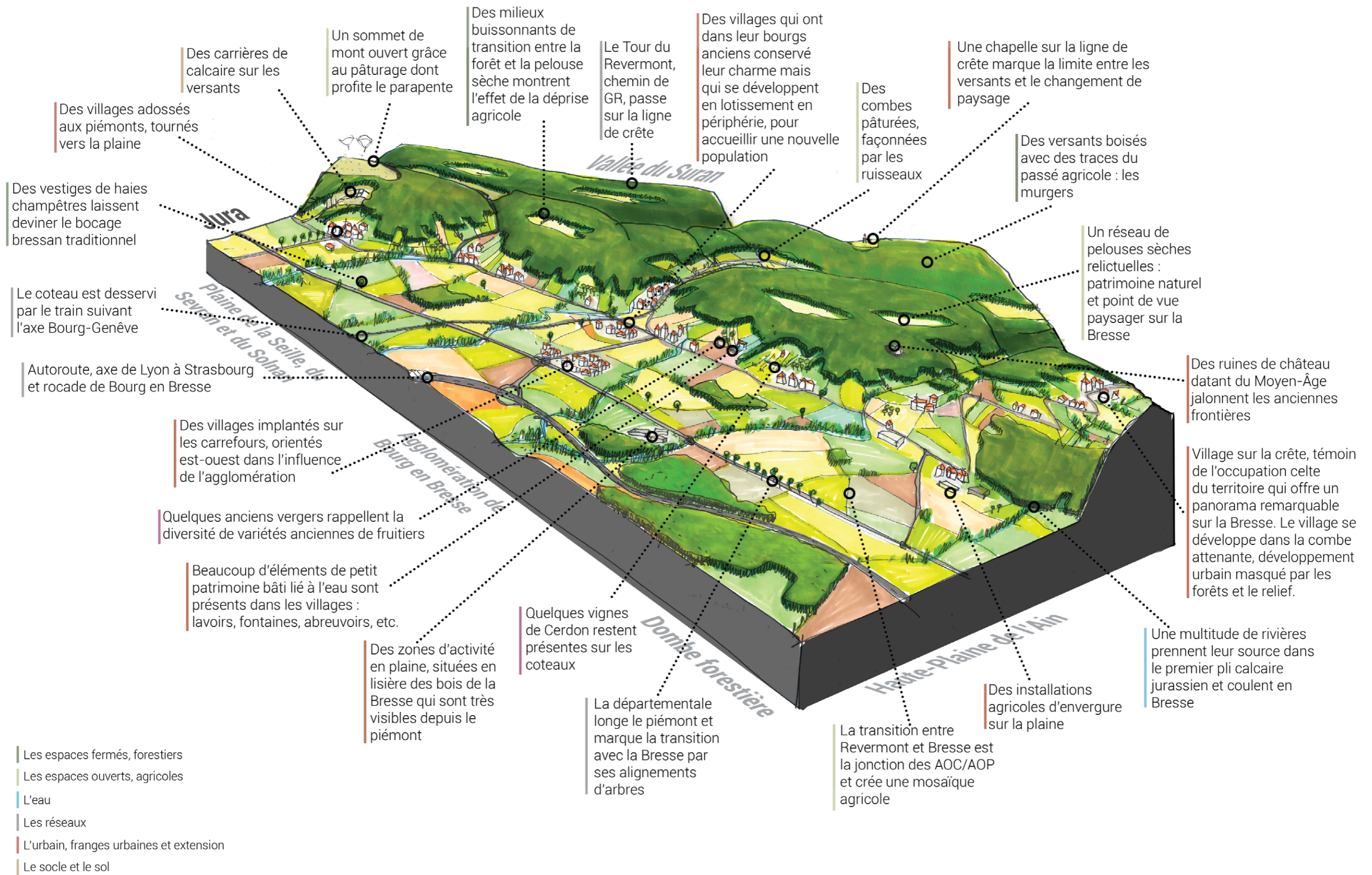


Figure 12 Bloc-diagramme des caractéristiques des paysages du Coteau du Revermont (Froger et Jocteur, 2017)

Paysage-repère 2 : Nivigne-et-Suran et ses hameaux (Figure 13)*✓ Des espaces toujours présents au cours du temps*

Ce paysage-repère est situé dans la vallée du Suran. Ici, la rivière a une place importante dans l'organisation de l'espace : on trouve de grandes prairies au bord de la rivière et les bourgs des villages un peu en retrait mais qui profitent du fond de la vallée. Les hameaux, eux, sont plutôt situés sur le pied de coteau, un peu en hauteur.

Une route, ancienne voie romaine, longe la rivière et trace ainsi un itinéraire nord-sud tandis qu'une autre traverse le territoire d'est en ouest, permettant de relier les grands pôles économiques, Genève et Bourg en Bresse.

Les murs sont aussi présents sur les parcelles de versant et façonnent ainsi le paysage jusque dans les années 1950. Cependant, le réseau est moins systématique que sur le coteau du Revermont. Un espace qualifié de « clairière », au nord du paysage-repère, ne change pas beaucoup au fil du temps. Cet espace est assez reculé, loin des grands axes et dans une combe, ce qui peut expliquer qu'il ait conservé son caractère agricole et vernaculaire d'antan.

✓ Des paysages transformés au cours d'événements

Deux grandes transformations marquent l'évolution de ce paysage-repère, sur deux espaces distincts : le développement des espaces forestiers sur les versants et les changements des pratiques agricoles dans la vallée.

Concernant les espaces forestiers, on remarque plusieurs grandes forêts communales, présentes dès 1835, situées sur les versants certainement les plus abrupts et les moins ensoleillés. En 1953, le paysage paraît déserté, marqué par la guerre et l'exode rural. Ainsi, une évolution de 110 % de surface forestière est observée entre 1835 et 1953. Cette évolution importante, qui s'effectue cependant pendant un siècle, continue jusqu'en 2015 avec une évolution de 80 %. La forêt s'est étendue sur la montagne, le long des crêtes et en descendant les versants. Elle a succédé aux espaces viticoles (-94 %), aux pâtures (-20 %) et aux cultures (-34 %) présentes anciennement. En 2015 on ne trouve presque plus de prairie sur les versants, excepté au sud de Dhuys. Les hameaux, auparavant au cœur des prairies, sont alors en lisière de forêt.

En parallèle, dans la vallée, des transformations plus récentes apparaissent. En effet, la vallée est agricole avec des parcelles de culture et de prairies jusqu'en 1953. Sur l'ortho-photographie de 2015 on voit une abondance de prairies, notamment dans la petite vallée de Dhuys. C'est une augmentation de 60 % de surface de prairie qui est observée à l'échelle du paysage-repère tandis que la surface de culture a diminué de 92 %. Cette évolution peut s'expliquer par la création de la fruitière de Chavannes en 1846 qui a pu impulser la production de lait à Comté, fromage jurassien. En effet, auparavant les éleveurs fournissaient plutôt une industrie Bresse-Bleu, avec un cahier des charges moins contraignant en surfaces de pâtures et en fourrage pour les bêtes, tandis que l'AOC Comté créée en 1958 demande aux éleveurs de faire pâturer leurs bovins tout l'été et de les nourrir exclusivement avec du foin (témoignage d'un agriculteur). Cette évolution des pratiques a été favorisée par le remembrement qui a eu lieu dans les années 1960 (Cattin, 1982) et qui a offert aux agriculteurs de grandes parcelles qui ont renforcé l'uniformité de la mosaïque agricole.

Concernant le village et ses hameaux, on observe un développement du village principal, Chavannes, ainsi que du hameau de Corcelles, présent en fond de vallée et à proximité de la route. Un projet d'éco-quartier a été lancé dans le bourg de Chavannes, afin d'accueillir des habitants de toutes générations, il sera terminé fin 2017 [14]. Les autres hameaux se sont très peu développés.

✓ *A l'échelle de l'unité de paysage*

La vallée du Suran change un peu de visage plus au sud du Revermont, car la rivière crée des petites gorges entourées de boisements. Cependant, la vallée est agricole sur toute l'unité et très influencée par la filière AOC Comté. Finalement, en 1835 le paysage agricole est très diversifié, avec des vignes, des cultures et des prairies, disposées selon l'ensoleillement, la pente, les conditions édaphiques ; tandis qu'en 2015 la vallée se tourne vers la monoculture, production bovine laitière et à viande, avec des prairies très présentes pour la pâture et la fauche et quelques parcelles de culture.

La route qui traverse la vallée du nord au sud est très structurante sur le territoire, ainsi que la ligne de chemin de fer, présente plus au sud du territoire. Par exemple à Villereversure où une gare a été créée en 1876 (Cattin, 1982), un hameau s'est aggloméré autour de la gare petit à petit. Aujourd'hui ce « nouveau » hameau tend à se fusionner avec le bourg ancien. Globalement, les évolutions urbaines sont peu importantes sur cette unité de paysage. Sur le paysage-repère, on observe une évolution de + 175 % de surface bâtie entre 1835 et 2015, ce qui est quatre fois moins important que sur le Coteau du Revermont (710 %).

Pour compléter cette étude cartographique et iconographique, un bloc diagramme réalisé dans le cadre de l'Atlas des Paysages présente la structure paysagère actuelle de l'unité de paysage, montrant les interactions entre le fond de vallée constitué de la rivière, des bourgs et des cultures et les versants boisés (Figure 14).

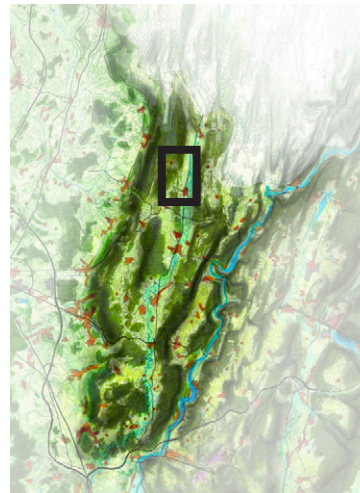
ci à côté : Figure 13 Planche d'analyse pour le paysage-repère 2 : Nivigne-et-Suran et ses hameaux

PAYSAGE-REPÈRE 2 : NIVIGNE-ET-SURAN ET SES HAMEAUX

Une diversité de culture adaptées aux conditions spécifiques des lieux

Un territoire qui a délaissé ses versants et concentre son activité dans la vallée

Une forêt qui a envahi le territoire et contraste avec les nombreuses prairies



Carte sensible (Jocteur, 2017)

- Légende**
- ▭ Périmètre d'étude
 - RIVIERE_2012
 - Permanent
 - OCCUPATION_PRI1_2012_3
 - Bâti
 - Vignobles
 - Prairies et pelouses
 - Forêts
 - Jardins et vergers privés
 - Broussailles et landes
 - Cultures



Carte d'Etat Major (1835)

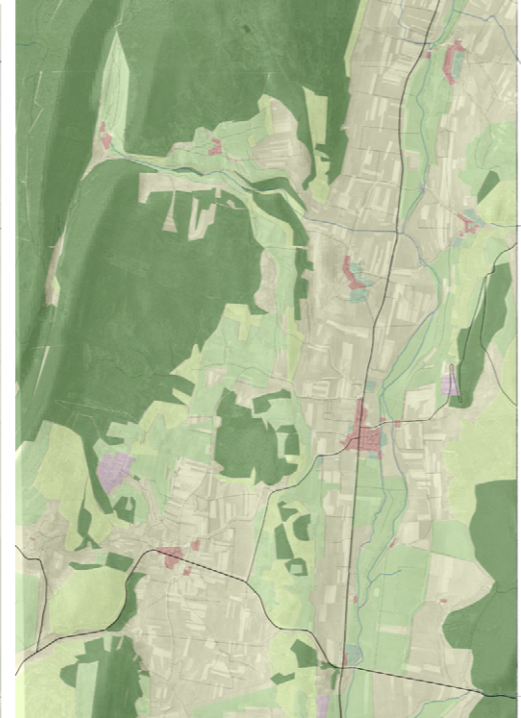
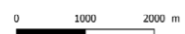


Photo aérienne 1953

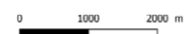


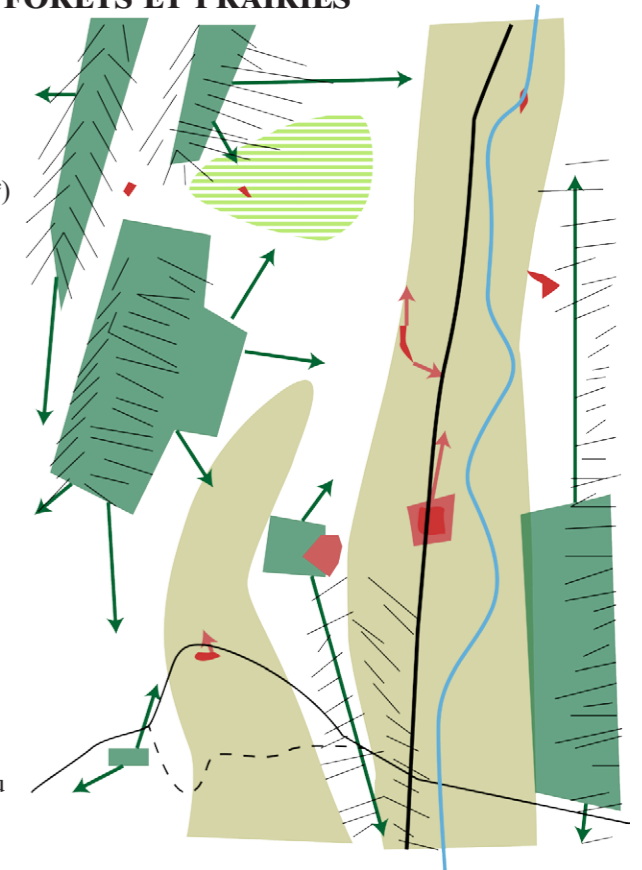
Photo aérienne 2015



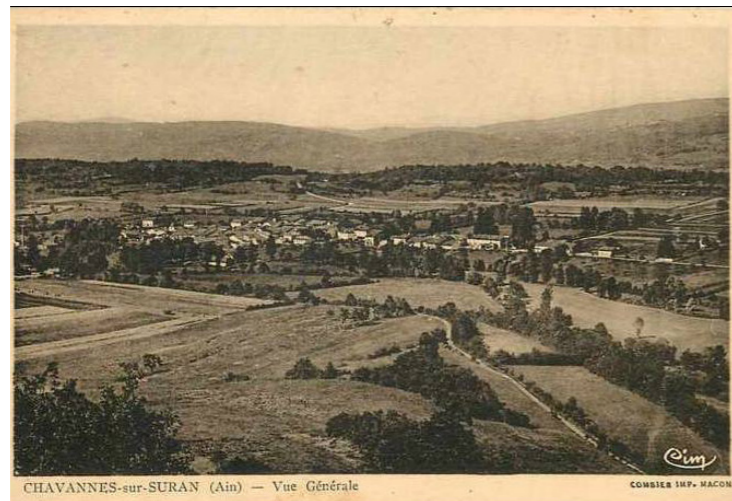
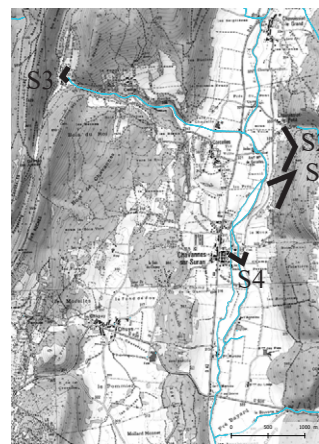
UN PAYSAGE AUTREFOIS DIVERSIFIÉ DEvenu BINAIRE, ENTRE FORÊTS ET PRAIRIES

Légende

- Evolutions urbaines**
- Bâti ancien
 - Bâti plus récent (fin XX^e)
 - Directions d'extension
- Elements structurants**
- La rivière
 - Les routes principales
- Evolutions sylvicoles**
- Forêt ancienne
 - Directions d'extension
- Evolutions agricoles**
- Transformation du paysage agricole : les grandes prairies remplacent la mosaïque de petites cultures
 - Une "clairière" qui a peu changé depuis le XIX^e



Emboisement des versants ; haies dans la vallée ; un village préservé (S1)



CHAVANNES-sur-SURAN (Ain) — Vue Générale

Carte postale - Delcampe.net



C. Froger - 2017



CHAVANNES-sur-SURAN (Ain) — Vue Générale

Carte postale - Delcampe.net

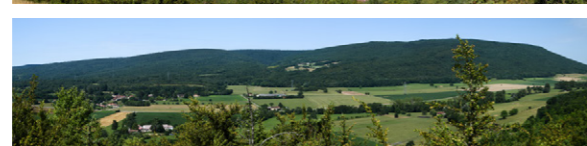
Types d'Evolutions

- Boisement
- Agriculture
- Industries
- Villages

Enrichissement de la pelouse du point de vue, boisement des versants, agrandissement de Corcelles (hameau) (S2)



A.Lafleur - 2010



C. Froger - 2017

Emboisement de la combe de Rosy (S2)



Carte postale - Delcampe.net



C. Froger - 2009

Ripisylve du Suran et usage (S3)



Cartes postales - Delcampe.net



1937



C. Froger - 2017

Carte postale - Delcampe.net

C. Froger - 2017



Figure 14 Bloc-diagramme des caractéristiques des paysages de la Vallée du Suran (Froger et Jocteur, 2017)

Paysage-repère 3 : Plateau et reculée de Corveissiat (Figure 15)*✓ Des espaces toujours présents au cours du temps*

Des masses boisées sont présentes sur le territoire, aux sommets et sur les versants abrupts des gorges et des monts, qui vont s'épaissir et s'étendre au fil du temps. Sur le plateau, les parcelles sont de meilleure qualité et sont utilisées pour les cultures. Le village de Corveissiat est situé sur ce plateau, au sommet de la falaise de la petite reculée. Les hameaux de Lavillat et Saint Maurice d'Echazeaux, sont eux situés au pied des monts, un peu en hauteur.

On n'observe pas de murgers sur les parcelles des versants de ce paysage-repère mais beaucoup de haies bocagères sont observées sur l'ortho-photographie de 1953, notamment au nord-ouest du cadre, sur les versants est. Ces haies ont peut-être été créées avec la mise en place de pâturages sur cet espace afin d'offrir de l'ombre aux bêtes, où se sont développées sur les anciens murgers.

✓ Des paysages transformés au cours d'événements

La première grande transformation que nous relevons sur ce paysage-repère est l'avancée des boisements sur les terres cultivées. Ainsi, les hauts de plateaux anciennement cultivés sont aujourd'hui entièrement boisés, ainsi que les versants des monts environnants. C'est une évolution de 82 % d'espace forestier qui est observée entre 1835 et 2015. En plus de ces grandes masses boisées, les parcelles des versants sont agrémentées de haies vives qui accentuent le caractère forestier du site. Les parcelles boisées ont remplacé les parcelles cultivées puis pâturées d'autrefois.

On remarque ensuite l'impact des barrages mis en place sur la rivière d'Ain, qui a élargi le cours d'eau de manière significative (+40 %) et changé le paysage de gorges. Le barrage en aval est ici celui de Cize-Bolozon, construit en 1928-1932 (Chappez, 2006), il est l'un des trois barrages présents dans les gorges de l'Ain dans le Revermont.

Les pratiques agricoles semblent avoir beaucoup évolué au cours de ces deux siècles. Ainsi, le plateau autrefois très diversifié, de pâtures et de cultures, est devenu petit à petit un plateau de pâturage (+ 110% de prairies et -65% de cultures entre 1835 et 1953). Cette évolution peut s'expliquer par la mise en place de la filière AOC Comté provenant du Jura en 1958 (Jungers, 2008), ce qui a intensifié la production, déjà présente depuis 1860 dans le massif jurassien. En 1953, la commune semble autosuffisante avec des cultures, des prairies et du bâti. Les parcelles autrefois en lanière du plateau ont été remembrées à Corveissiat en 1982 et offrent aux agriculteurs de grandes parcelles propices aux cultures et prairies. Les parcelles des versants, moins intéressantes, n'ont pas été remembrées et sont devenues des forêts spontanées ou des pâtures.

Enfin, les dynamiques urbaines sont très récentes. Aucune évolution de bâti n'est observée entre 1835 et 1953, mais le village de Corveissiat a doublé de superficie entre 1953 et 2015 (+ 210%). Le bâti concerné est à la fois du logement mais aussi une zone d'activité qui a été construite au sud du village. Les hameaux ont très peu évolué, seul Lavillat a été enrichi de quelques pavillons en continuité avec la topographie. Des constructions plus récentes, datant des années 1990, sont disséminées sur le bord de l'Ain, sur les deux rives. Se promenant sur la route de la berge ou en bateau, ces maisons sont très présentes et contrastent avec le paysage boisé à caractère naturel qu'offrent les gorges. Autrefois des résidences secondaires, ces maisons sont aujourd'hui habitées toute l'année par des personnes travaillant à Bourg-en-Bresse et/ou à Oyonnax, toutes deux à 30 minutes de voiture.

✓ *A l'échelle de l'unité de paysage*

Corveissiat est une commune importante de l'unité des Gorges de l'Ain, faisant la transition entre la vallée du Suran, le Jura et le massif du Bugey. Sa position, au bord de la falaise, est emblématique et procure un caractère particulier au site. La reculée de Corveissiat, qui a conservé sa pratique de pâturage depuis 1835, est classée site ENS depuis 2015 pour les milieux naturels qu'elle abrite (grotte, ruisseau, pelouse sèche, forêt) et son paysage.

En 1950, c'est l'axe nord-sud qui est le plus utilisé car il est plus facile à emprunter. Ce sont donc les relations au sein de ces vallées qui étaient prépondérantes, travaillant et produisant leurs besoins. En 2015, c'est l'axe est-ouest permettant la liaison entre Bourg-en-Bresse et Genève qui est le plus fréquenté, avec le développement des déplacements pendulaires.

L'unité des gorges de l'Ain est assez contrastée entre la rive gauche de la rivière, avec une berge étroite et des villages très tournés vers le Bugey et Oyonnax, et la rive droite faite de vallées plus larges et plus hautes, plutôt tournées vers Bourg-en-Bresse. Les gorges de l'Ain sont l'élément attractif de cette unité, pour son caractère « sauvage » et l'offre de loisirs qu'elles constituent : baignade, pêche, kayak, etc. Ce paysage remarquable est un Grand Site à l'échelle du pays et du département, et pourrait devenir site classé à l'avenir (DREAL).

Pour compléter cette étude cartographique et iconographique, un bloc diagramme réalisé dans le cadre de l'Atlas des Paysages présente la structure paysagère actuelle de l'unité de paysage, présentant les liens entre le paysage remarquable des gorges de l'Ain, les villages, l'agriculture et les différences entre les deux rives (Figure 16).

ci à côté : Figure 15 Planche d'analyse pour le paysage-repère 3 : Plateau et reculée de Corveissiat

Conclusion

Les paysages du Revermont sont tous concernés par la fermeture des paysages, c'est-à-dire l'emboisement des parcelles de versant. Le phénomène est d'autant plus important qu'on s'éloigne de Bourg-en-Bresse.

Les trois unités de paysages relèvent d'enjeux différents aujourd'hui car leur évolution diffère. Ainsi, le Coteau du Revermont revêt un fort enjeu urbain, avec un enjeu de concilier développement urbain et accueil des nouvelles populations avec la préservation du caractère vernaculaire des villages. La Vallée du Suran a un fort enjeu agricole, qui est de valoriser les produits agricoles du territoire en favorisant leur diversité et leur qualité, afin de répondre aux problématiques de fermeture sur les versants. Enfin, les Gorges de l'Ain est une unité plus reculée, à la jonction des bassins de vie de Bourg-en-Bresse et Oyonnax. Le paysage de cette unité est remarquable car il représente une « naturalité » et offre de multiples possibilités d'activités de « loisirs nature ». L'enjeu de cette unité est donc de valoriser ce paysage remarquable par une offre touristique tournée vers les loisirs nature en préservant les qualités paysagères et écologiques du site.

La méthode de cette analyse aurait pu être complétée d'une étude orographique plus poussée, avec notamment la réalisation d'une coupe pour chaque paysage-repère afin d'analyser plus en détail le paysage selon le relief et la pente. Ensuite, les paysages-repères choisis et leur cadrage ne peuvent représenter toutes les caractéristiques de leur unité de paysage, c'est pourquoi une partie dans les fiches explique oins en détail des éléments qui n'y sont pas démontré. Cependant, une étude à l'échelle de l'unité aurait pu être intéressante et plus exhaustive.

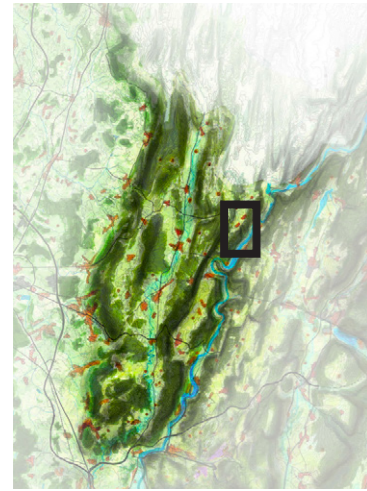
PAYSAGE-REPÈRE 3 : PLATEAU ET RECLÉE DE CORVEISSIAT

Un plateau agricole composé de petits villages et des gorges boisées

Un territoire qui se spécialise dans le pâturage et délaisse les versants abrupts

Une forêt qui a gagné beaucoup de terrain et un village devenu ville

UN PLATEAU AGRICOLE QUI VIT DE CULTURE PUIS DE PÂTURAGE FACE À DES GORGES QUI "S'ENSAUVAGENT"



Carte sensible (Jocteur, 2017)

- Légende**
- Périmètre d'étude
 - RIVIERE_2012
 - Permanent
 - OCCUPATION_PRI_2012_3
 - Bâti
 - Vignobles
 - Prairies et pelouses
 - Forêts
 - Jardins et vergers privés
 - Broussailles et landes
 - Cultures



Carte d'Etat Major (1835)



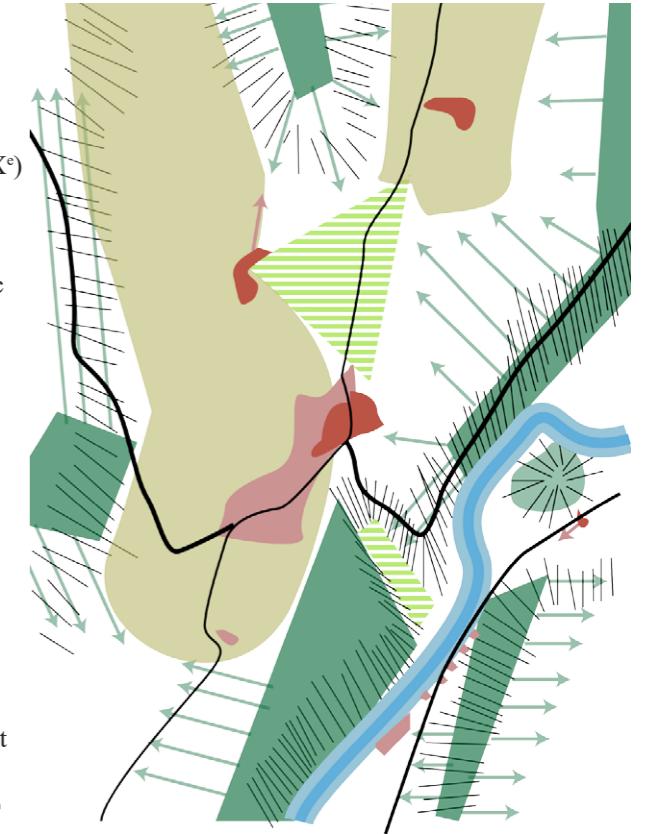
Photo aérienne 1953



Photo aérienne 2015

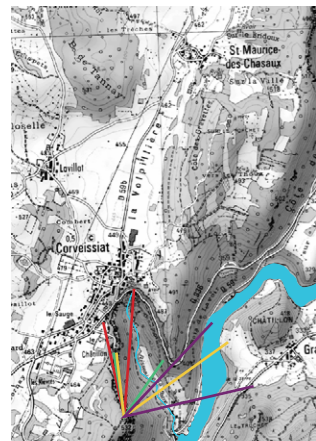
Légende

- Evolutions urbaines**
- Bâti ancien
 - Bâti plus récent (fin XX^e)
 - Directions d'extension
- Elements structurants**
- La rivière s'élargit avec la création de barrages
 - Les routes principales relient les villages
- Evolutions sylvoles**
- Forêt ancienne
 - Directions d'extension
- Evolutions agricoles**
- Transformation du paysage agricole par le changement d'usage (cultures -> prairies)
 - Des espace agricoles (culture, prairie) qui ont conservé leur usage



0 1000 2000 m

Emboisement de la reculée, évolution du bâti, remembrement agricole (S1)



S1 S2 S3 S4



Carte postale - Delcampe.net



C. Froger - 2017



- Types d'Evolutions**
- Boisement
 - Agriculture
 - Industries
 - Villages

Déprise agricole et enforestation des monts et méandres (S2)



Carte postale - Delcampe.net



C. Froger - 2017

Caractère sauvage des gorges, et enforestation (S3)



Carte postale - Delcampe.net



C. Froger - 2017

Boisement des prés-bois et remembrement (S4)



Carte postale - Delcampe.net



C. Froger - 2017

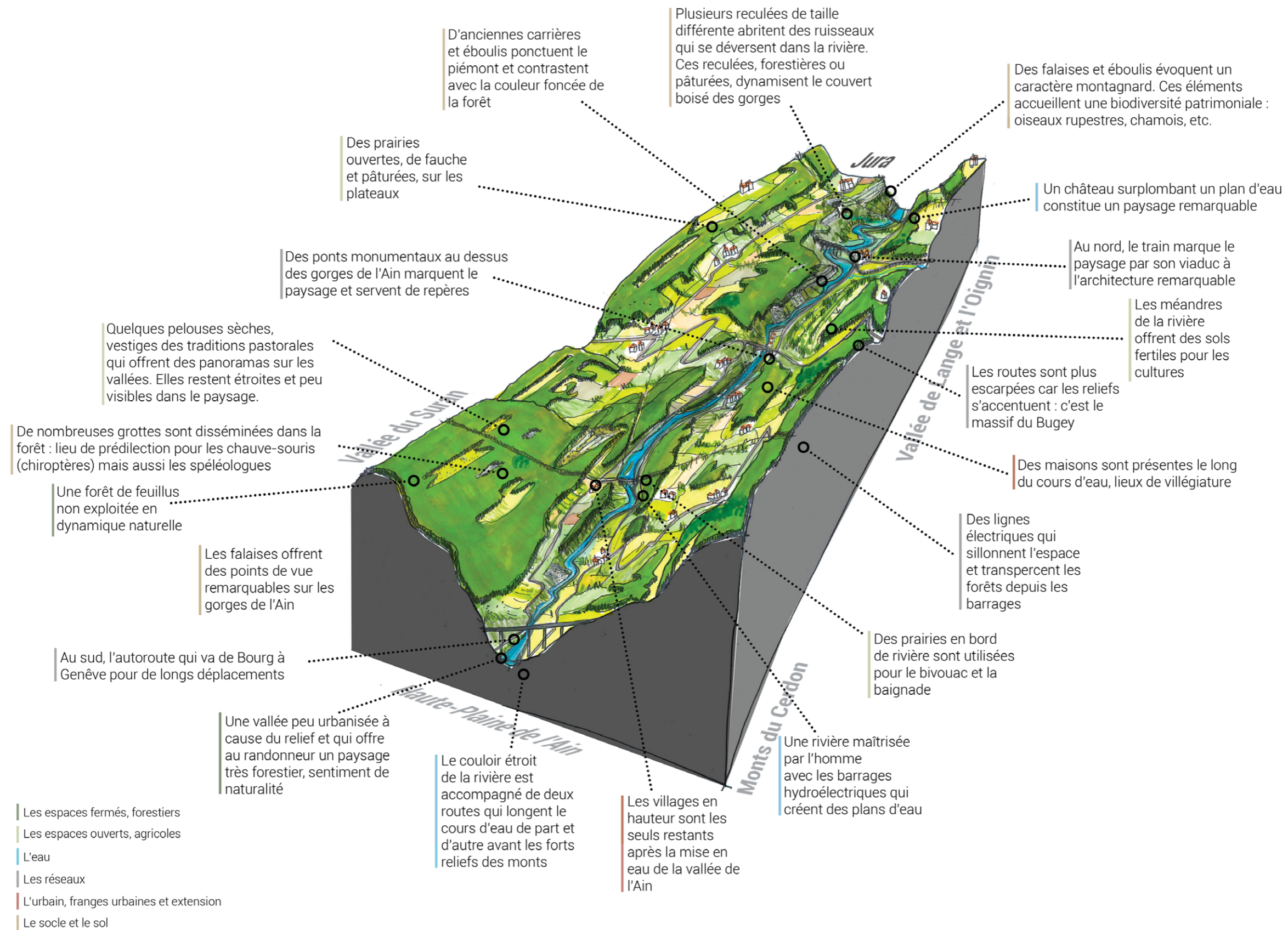


Figure 16 Bloc-diagramme des caractéristiques des paysages des Gorges de l'Ain (Froger et Jocteur, 2017)

2. Evolution « subjective » par l'étude des représentations orales

Pour confirmer pleinement notre hypothèse, nous devons nous attarder sur les perceptions des habitants. Pour se faire, deux méthodes ont été croisées : l'analyse d'ouvrages décrivant le paysage du Revermont dans les années 1950 et la récolte de témoignages actuels d'acteurs du territoire.

Les ouvrages décrivant le paysage du Revermont

Deux écrivains ont raconté leur enfance dans le Revermont. Ainsi les ouvrages de Paul Carru et André Dondé nous permettent de revenir en arrière et de découvrir le paysage d'antan. Ces récits nous expliquent que le paysage était autrefois très ouvert sur les versants, où on cultivait les vignes et on faisait paître les bêtes. Il y avait alors beaucoup de moutons et brebis sur les versants.

A côté d'eux, d'autres piétons se démenaient fort : c'étaient les « moutonniers » ou éleveurs de moutons, car on [se] livrait beaucoup, à cette époque, à l'élevage de la race ovine chez nous, et surtout à Montmerle, Ramasse, Drom, Simandre, Dhuys, Arnans, Corveissiat. (Carru, 1927, p.51)

Le travail de la pierre était aussi un élément important du pays et constituait une économie florissante avant la Seconde Guerre Mondiale. La forêt de la Rousse était un lieu apprécié des habitants, où ils chassaient et allaient cueillir les champignons à la fin de l'été (Dondé, 1992).

André Dondé a écrit deux ouvrages, à 15 années d'intervalle, qui lui ont permis d'apprécier les évolutions de la vallée du Suran. Dans son dernier ouvrage (Dondé, 2007), il évoque les petits commerces, les métiers, l'industrie du plastique et aussi les pratiques agricoles :

Les agriculteurs sont de moins en moins nombreux, mais le nombre de bêtes à corne augmente sans cesse et forme des troupeaux qui toute la journée paissent dans la prairie longeant la rivière ou les côteaux de la montagne. p.27 ; Le paysan d'autrefois s'est transformé en agriculteur qui produit à grand rendement céréales, mais aussi fourrage et granulés. p.28

Ainsi, il explique que les agriculteurs ont intensifié leurs pratiques avec la modernisation mais ont aussi transformé le paysage : « *Les haies et les buissons ont été supprimés pour agrandir la superficie des prés* ». Quelques pratiques sont encore traditionnelles, comme les fromageries depuis l'organisation en coopérative de Comté : « *Dans chaque fromagerie de la [sic] vallée - il en reste quelques-unes –, un petit étal de fromages permet aux ménagères de se fournir en laitage et produits laitiers de la région* » ou la chèvrerie de Villereversure qui « *produit un excellent fromage de chèvres* ». (Dondé, 2007, p.27)

Les paysages ont évolué avec les changements de pratiques agricoles : les élevages de moutons et chèvres ont laissé place à la production de Comté avec les vaches Montbéliardes et de viande avec les Charolaises. Les fromageries à Comté développées à la fin XXe siècle dans tout le massif jurassien sont encore présentes, avec 5 fromageries dans le pays. C'est le savoir-faire et la qualité des produits qui sont valorisés aujourd'hui. Cependant, les vaches ont moins tendance à pâturer sur les versants et sont souvent cantonnées dans la vallée ou en bas de versant, sur les zones les plus planes et accessibles. Aujourd'hui, des espèces rustiques ont tendance à apparaître (Bleu de Gascogne, Limousine) pour les vaches à viande car elles supportent mieux les terrains en pente et le climat local.

La récolte de témoignages actuels d'acteurs du territoire

Appliquée au Revermont, comment est ressentie la notion de fermeture des paysages par les acteurs du territoire ? Pour répondre à cette question, dix entretiens (Tableau 1) d'une durée de 2 heures ont été menés auprès d'acteurs du territoire sur le terrain, afin de leur poser cinq questions orientant la discussion :

- Depuis quand habitez-vous dans le Revermont ?
- Quelles sont vos actions sur le territoire ?
- Selon vous, qu'est-ce que le Revermont ?
- Depuis que vous habitez ici, quelles évolutions avez-vous remarqué ?
- Demain, qu'aimeriez-vous voir dans le Revermont ?

Ces entretiens ne constituent pas un échantillon complètement représentatif de la population revermontoise mais permet d'avoir un aperçu des représentations liées au Revermont (une synthèse de ces entretiens est présente en Annexe III).

Tableau 1 Liste des entretiens individuelles réalisées

Structure	Fonction	Nom et acronyme
Agriculture AB	Elu et éleveur dans les Gorges de l'Ain	Marc Desbois (M. D.)
Mairie et GAEC ³	Elu et éleveur à Nivigne-et-Suran	Bernard Prin (B. P.)
SICA ⁴	Président de la SICA	David Maréchal (D. M.)
Fédération de Chasse	Responsable « Revermont »	Cyril Manos (C. M.)
ONF ⁵	Agent de l'ONF	L. D.
LPO ⁶	Conservateur de la RNN d'Hautecourt	Robin Letscher (R. L.)
AGEK ⁷	Fondateur de l'association	Christian Fèvre (C. F.)
MRJC ⁸	Responsable de la « Fabrique du Monde Rural en Revermont »	Elie Jeannin (E. J.)
CA3B ⁹	Maire de Val-Revermont et vice-présidente de CA3B chargée du tourisme	Monique Wiel (M. W.)
Office de Tourisme Bresse-Revermont	Responsable de l'Office de Tourisme	S. C.

Trois grandes idées sont ressorties de ces entretiens :

- ✓ *La rupture « brutale » entre forêt et prairies, sans habitat intermédiaire*

Les friches récentes sont considérées par les chasseurs comme des habitats intermédiaires entre les espaces très ouverts et les espaces très fermés. Ainsi, ce sont des milieux intéressants car ils marquent une transition. En revanche, lorsque la friche devient trop vieille, elle s'emboise et se ferme (C.M.). D'autres espaces jouent ce rôle de transition : les pré-bois, les vergers et les vignes (S.C.).

- ✓ *L'influence très importante de la filière Comté sur l'activité agricole*

Les agriculteurs rencontrés ont tous admis le pouvoir du Comté sur les pratiques agricoles. Ainsi, les pelouses sèches existantes pourraient être maintenues facilement car les agriculteurs

3 GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

4 SICA : Société d'Intérêt Collectif Agricole

5 ONF : Office National des Forêts

6 LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux

7 AGEK : Association de Gestion des Espaces Karstiques

8 MRJC : Mouvement Rural pour la Jeunesse Chrétienne

9 CA3B : Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse

cherchent des terres pour leurs bêtes, le cahier des charges « AOP Comté » favorisant l'élevage extensif (M.D.). L'appellation Comté est en effet un gage de qualité pour le consommateur et c'est ce vers quoi l'agriculture devrait tendre sur ces territoires peu productifs à l'avenir, selon B.P., agriculteur à Nivigne-et-Suran.

- ✓ *La surexploitation de la vallée en contraste avec l'abandon des parcelles des versants*

Deux évolutions des pratiques agricoles sont en cours :

- La production intensive des terres fertiles dans les vallées

Plusieurs personnes ont pointé du doigt les plateaux et combes qui ont perdu leur identité car les murgers et haies champêtres ont été détruites afin d'agrandir les parcelles. Ces espaces deviennent alors « trop ouverts » (S.C.).

- L'abandon des terres moins productives, qui s'enfrichent

Sur les sept personnes interrogées sur ce point, cinq rejettent cette dynamique de fermeture et cherchent à conserver des espaces ouverts : « c'est dommage que ça se ferme, faudrait que ça reste ouvert » (L. D.), « les forêts se sont rapprochées des villages » (C.F.), « ça me désole de voir tous ces versants boisés et abandonnés » (S.C.).

Contrairement aux territoires de la Vallée de la Bruche (Mairieconseils, 2011), le Revermont n'est pas sujet à un problème d'ensoleillement des vallées car celles-ci restent relativement larges et ouvertes. Ce qui est dénoncé par les habitants et acteurs, c'est la perte d'éléments caractéristiques du paysage et de points de vue par l'emboisement ou l'intensification agricole.

3. Les pelouses sèches, des espaces ouverts menacés

Dans la partie précédente, nous avons démontré que le Revermont est sujet à la fermeture du paysage des versants car les versants se sont emboisés et les habitants ressentent et rejettent cette évolution. Nous avons aussi caractérisé les paysages d'aujourd'hui, à partir de leur évolution passée. Nous allons maintenant nous intéresser plus particulièrement aux pelouses sèches qui constituent les paysages ouverts des versants existants et aux actions mises en œuvre pour leur maintien, afin de cerner les mesures à entreprendre à l'avenir.

Etat écologique des espaces ouverts

Les pelouses sèches, situées sur les versants, représentent 1 094 hectares du territoire et représenteraient environ 5% de la Surface Agricole Utile (SAU) du Revermont si elles étaient entièrement exploitées (RPG, 2012 et Gazal, 2016). Ces pelouses constituent un patrimoine naturel remarquable et offrent les seuls points de vue depuis les versants, avec les falaises.

L'état de conservation d'un milieu est défini par la Directive Habitat-Faune-Flore et prend en compte des éléments statiques, basés sur l'état présent, ainsi que des éléments de dynamiques, basés sur les résultats antérieurs et les perspectives d'avenir (Bossard, 2013). C. Bossard a travaillé spécifiquement sur les pelouses sèches du Revermont en zone Natura 2000 et elle a jugé favorables les habitats naturels regroupant les caractéristiques suivantes :

- *Ses structures caractéristiques sont présentes et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien sont assurées ;*
- *L'habitat ne subit aucune atteinte susceptible de nuire à sa pérennité ;*
- *Les espèces « typiques » peuvent s'exprimer et assurer leur cycle de vie.*

(Bossard, 2013, p.10)

Ainsi, dans son étude pour l'état de conservation des pelouses sèches, elle utilise le critère d'embroussaillage du site. De plus, le Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Ain (CEN) a réalisé un inventaire des pelouses sèches du Revermont et de leur état (Gazal, 2016). Selon le rapport, les pelouses sèches sont considérées « en danger d'embroussaillage » à partir d'un taux de recouvrement de ligneux de 30%. Ces propos sont évidemment à nuancer, selon les pratiques pastorales et les conditions environnementales de chaque site, ainsi qu'avec des données dynamiques (relevés sur plusieurs années). A partir des données du CEN et de C. Bossard, la Figure 17 nous montre l'état alarmant des pelouses sèches du Revermont en 2016. En effet, plus de 50% des pelouses sèches sont « en danger d'embroussaillage ».

Si l'on analyse ces données sur une carte (Figure 18), on remarque que les pelouses sèches du Revermont qui sont considérées « en danger » sont celles qui sont le plus en hauteur. Ainsi c'est bien l'accès, couplé aux contraintes d'exploitations (accès à l'eau, mise en place de clôtures, mécanisation) qui bloque le maintien du pâturage sur les pelouses sèches du Revermont.

Enfin, nous pouvons évaluer l'intérêt de ces milieux naturels dans la Trame Verte et Bleue (TVB) du territoire, outil qui permettrait de valoriser ces milieux et ainsi d'inciter à leur préservation. La TVB se décline à deux échelles : échelle régionale dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et échelle intercommunale dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Le SRCE Rhône-Alpes a défini quatre sous-trames dans la TVB régionale (urbA3, 2014) : les milieux boisés, les milieux ouverts (agricoles extensifs et intensifs), les milieux humides et les cours d'eau. Ainsi, la spécificité des pelouses sèches n'est pas prise en compte dans les sous-trames de la TVB (Figure 19), alors qu'une sous-trame nationale « pelouses sèches » existe et aurait pu être déclinée à l'échelle régionale (Sordello et al., 2011).

Le SCoT Bourg-Bresse-Revermont a précisé le SRCE en proposant une trame « agri-environnementale » qui permet de valoriser les réservoirs de biodiversité et les espaces relais (Figure 20). Il détermine plusieurs catégories d'espaces sur le territoire, selon leur intérêt écologique (réserve de biodiversité, espaces de corridor, espace relais, espace sans intérêt),

Répartition du taux de recouvrement des pelouses sèches par les ligneux

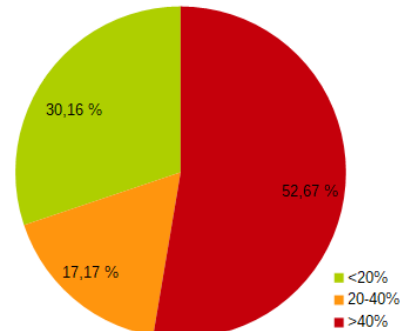


Figure 17 Répartition du taux de recouvrement des pelouses sèches par les jeunes ligneux

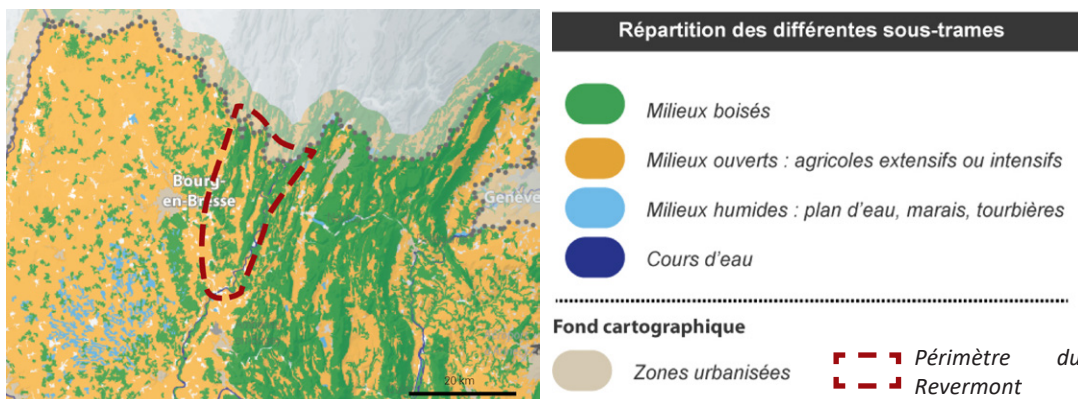


Figure 19 Extrait de cartographie des sous-trames du SRCE Rhône-Alpes (urbA3, 2014)

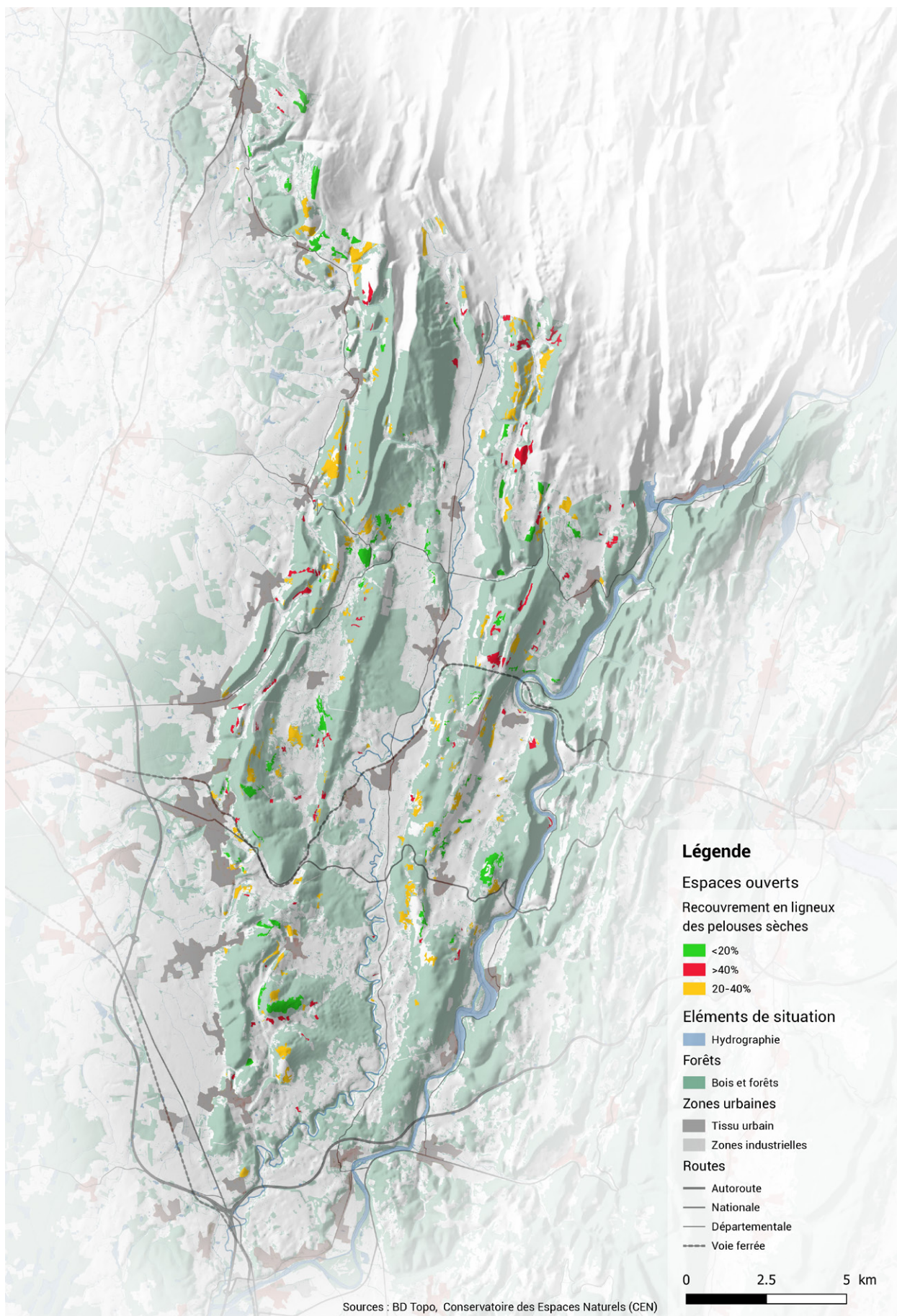


Figure 18 Cartographie du taux de recouvrement des ligneux sur les pelouses sèches du Revermont, critère choisi pour déterminer l'état de conservation du milieu

ainsi que des corridors écologiques. Ces différents espaces sont à préserver, conforter, valoriser selon les cas. Le site Natura 2000¹⁰ est considéré comme « Espace naturel d'intérêt écologique majeur » à préserver (SCoT BBR, 2016).

Ainsi, le SCoT prend en compte le caractère patrimonial des milieux de pelouses sèches mais il est dommage que la spécificité de ces milieux ouverts ne soit pas séparée des zones forestières et zones de prairies, car ils recèlent chacun une biodiversité spécifique.

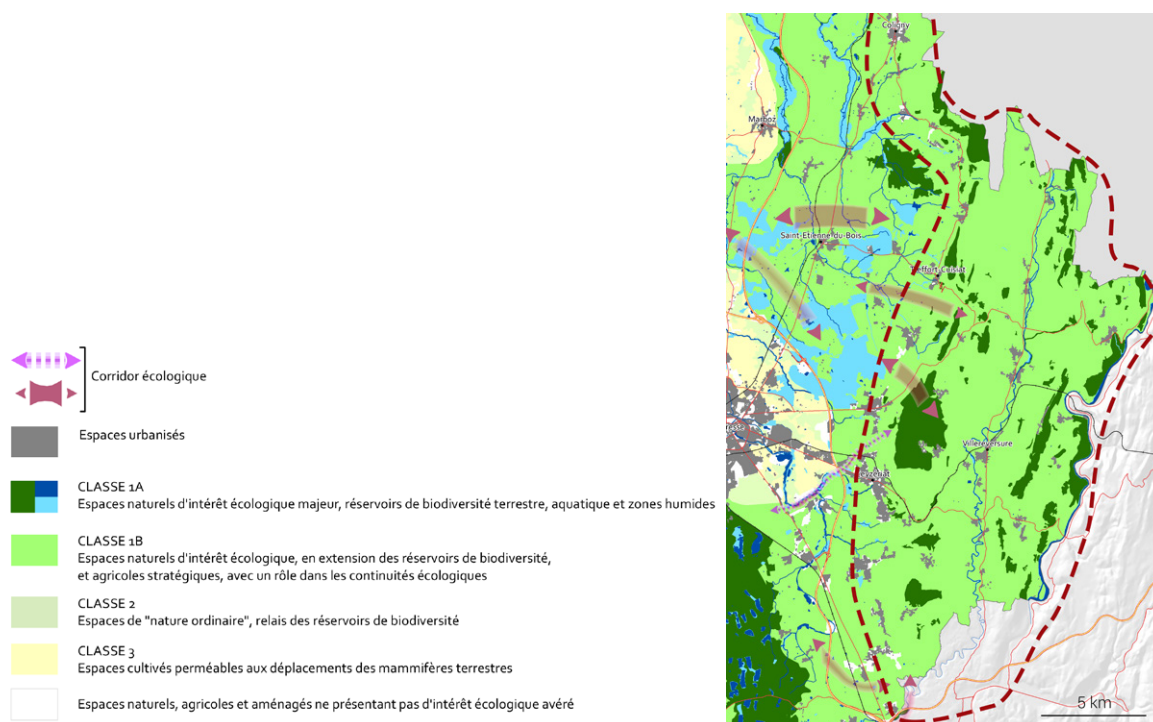


Figure 20 Extrait de la Trame Agri-Environnementale du SCoT Bourg-Bresse-Revermont (Barate, 2016)

Les espaces ouverts des versants sont des pelouses sèches. Les plus menacées par la dynamique d'embroussaillage sont les parcelles les plus hautes et donc pentues, car elles sont peu accessibles et mécanisables. Les outils d'aménagement écologique du territoire n'ont pas pris en compte l'intérêt des pelouses sèches et l'enjeu de leur préservation. Les acteurs locaux sont attachés à ce patrimoine naturel et ce paysage. Quelles mesures ont été prises jusqu'à maintenant pour freiner cette dynamique ?

Certains acteurs du territoire cherchent à freiner la dynamique de fermeture

Les acteurs du territoire se sont mobilisés pour faire face à l'abandon des pelouses sèches et à l'embroussaillage des versants. Plusieurs solutions permettent de bloquer la dynamique naturelle : l'usage du feu, la fauche et le pâturage. Dans un contexte agricole d'élevage et pour préserver les espèces spécifiques des pelouses sèches du Revermont, la solution la plus intéressante et pérenne est d'installer du pâturage. Deux projets visant le pâturage de ces espaces méritent d'être mentionnés car ils ont eu un impact sur la préservation de ces milieux : la mise en place de SICA dans les années 1950 et la création d'un site Natura 2000 en 2002.

10 Site Natura 2000 : C'est un site délimité à partir des Directives européennes Oiseaux et Habitat-Faune-Flore. Les sites Natura 2000 ne sont pas des sanctuaires de nature mais un outil pour concilier activités humaine et biodiversité. Deux types d'outils contractuels ont été élaborés : la charte Natura 2000 et le contrat Natura 2000 (MAEC, contrats forestiers et contrats « ni-ni »). Cette initiative est cofinancée par l'UE (50%) et l'Etat (50%).

Tout d'abord, des SICA ont été créées à la demande des propriétaires. Celles-ci permettent une organisation collective pour la mise en place de pâturage et l'entretien des parcelles privées par le regroupement des propriétaires. Auparavant, les agriculteurs avaient des journées de corvées, en fonction du nombre de bêtes qu'ils possédaient. Aujourd'hui, un salarié s'occupe des tâches quotidiennes et les agriculteurs paient une adhésion. Les communes ont aussi participé à cette action en mettant à disposition des parcelles communales. Cette organisation a permis de maintenir de grands espaces, notamment à Hautecourt-Romanèche, la Croix de la Dent et sur le Mont Myon. Ces organisations peinent cependant aujourd'hui à exister, car ces structures sont prises en compte comme une exploitation agricole traditionnelle par les structures de subvention et manquent de moyens financiers.

Le site Natura 2000¹² a été mis en place après les SICA, à partir des sites d'intérêt communautaire identifiés sur le territoire. Les enjeux du site « Revermont et Gorges de l'Ain » sont présentés dans le Document d'Objectif (DOCOB) :

- Maintien des pelouses sèches à orchidées existantes par le pâturage
- Préservation des habitats de chauves-souris et oiseaux dans les habitats rocheux

C'est bien le premier objectif du DOCOB qui nous intéresse ici. L'outil Natura 2000 a permis la mise en place de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) pour le maintien des pelouses sèches à orchidées. Ces MAEC proposent des contrats de cinq ans avec l'agriculteur. En échange de mise en place de pratiques favorables aux pelouses sèches, l'agriculteur perçoit une aide à l'année pour compenser la productivité moindre et les contraintes liées à ces parcelles. Plusieurs programmes se sont succédés. Dans le cadre du Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) du bassin de Bourg-en-Bresse, différentes actions sont proposées aux agriculteurs du Revermont (Tableau 2) (Teyssier, 2016).

Une évaluation nationale des sites Natura 2000 a été conduite en 2015 à partir de témoignages d'acteurs (Allag-Dhuisme et al., 2015). Celle-ci présente les atouts et les inconvénients de ce dispositif. Ainsi, l'outil Natura 2000 a une image positive auprès des acteurs, mais il est

Tableau 2 Les différentes actions MAEC possibles pour les agriculteurs du Revermont (Teyssier, 2017)

Option	Elaboration d'un Plan de Gestion Pastoral	Cahier d'enregistrement	Pas de retournement	Pas de produits phytosanitaires	Elimination des ligneux	Pas de fertilisation NPK	Réouverture d'un milieu en déprise
1	X	X	X	X			
2	X	X	X	X	X		
3	X	X	X	X	X	X	
4	X	X	X	X			X
5	X	X	X	X		X	X
6	X	X	X	X		X	

mal connu du grand public. L'étude relève aussi les problèmes de financements qui arrivent souvent à retardement. Elle insiste aussi sur le fait que l'animation du site est primordiale pour que les actions se développent. Pour aller plus loin, l'étude émet des idées pour faire évoluer l'outil. Ainsi, les sites Natura 2000 pourraient être intégrés dans les documents d'urbanisme à travers les TVB, mais ils pourraient également bénéficier des moyens techniques de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB).

Aujourd'hui, les MAEC ne sont plus spécifiques aux zones Natura 2000 et ont été élargies à l'échelle de l'agglomération de Bourg-en-Bresse. Ainsi, quel est l'avenir de cet outil, lorsque son levier principal lui est dérobé ? De plus, les moyens attribués pour cette mission diminuent d'année en année et un retard notable de paiement (2 ans) est soulevé. Comment pérenniser cette action ?

Les deux actions présentées sont les plus importantes sur le territoire, mais d'autres acteurs agissent au quotidien pour le maintien de ces milieux : chasseurs, parapentistes, randonneurs, etc. Ces actions isolées ont aussi un impact, bien qu'il soit plus faible, sur le paysage. Aujourd'hui les structures rencontrent des difficultés importantes, financières et techniques pour continuer leurs actions.

Comment le paysage va-t-il évoluer demain dans l'état actuel des actions en place ? Nous allons dans cette dernière sous-partie identifier les dynamiques naturelles et sociales en cours pour identifier les zones d'enjeux du territoire.

B. Des dynamiques à la formulation des enjeux

1. Les dynamiques naturelles et sociales sur les versants

Les dynamiques naturelles et sociales en jeu actuellement sur les versants du Revermont concernent les espaces forestiers (fermés) et les espaces de pelouse (ouverts).

Les espaces forestiers

Plusieurs dynamiques émergent sur les espaces forestiers de versants. Ainsi, la commune de Val-Revermont a démarré un projet de remembrement des parcelles du versant boisé du Revermont pour, à l'avenir, avoir une indépendance énergétique. En effet, leur ambition est d'utiliser le bois comme combustible pour chauffer les bâtiments publics, puis de développer la filière bois et éventuellement d'étendre l'offre à la population (d'après Monique Wiel, maire de Val-Revermont). Cependant, ce projet ne va pas aboutir avant un long moment, car la procédure est très longue. Le paysage sera transformé par l'exploitation de ce bois sur les versants.

De même, une dynamique naturelle causée par la pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*) transforme les paysages forestiers et les espaces ouverts embuissonnés. Depuis l'été 2016, la pyrale du buis envahit les coteaux du Revermont. En effet, ce papillon, originaire d'Asie, remonte progressivement de l'arc méditerranéen vers le Nord (Figure 21). Le buis (*Buxus sempervirens*) est une espèce très présente dans les sous-bois et sur les pentes des montagnes du Revermont. Ainsi, l'espèce est fortement attaquée par la pyrale, ce qui entraîne une transformation du paysage : les versants ont roussi. [15 ; 16]

Aujourd'hui, le dessèchement des buis entraîne un fort risque d'incendies, comme cela a été le cas à l'île Chambod en juillet dernier [17 ; 18] Il y a donc un risque de sécurité lié à cette dynamique, ainsi qu'une modification du microclimat sur ces espaces. Les forêts de mousse qui caractérisaient les versants du Revermont seront peut-être transformées car le buis, qui procurait en partie ce climat frais et humide, n'agira plus sur ce milieu.

Sur le moyen terme, des perspectives d'exploitation du bois sur les versants émergent, car le buis mourant, s'il disparaît, rend les parcelles forestières plus accessibles. Il serait alors possible, sous réserve d'avoir les autorisations des propriétaires et les moyens techniques, d'exploiter le bois des versants et ainsi de rouvrir certaines parcelles. (d'après L.D., ONF).

Enfin, quel sera le paysage forestier dans une dizaine d'années ? La canicule de 2003 peut

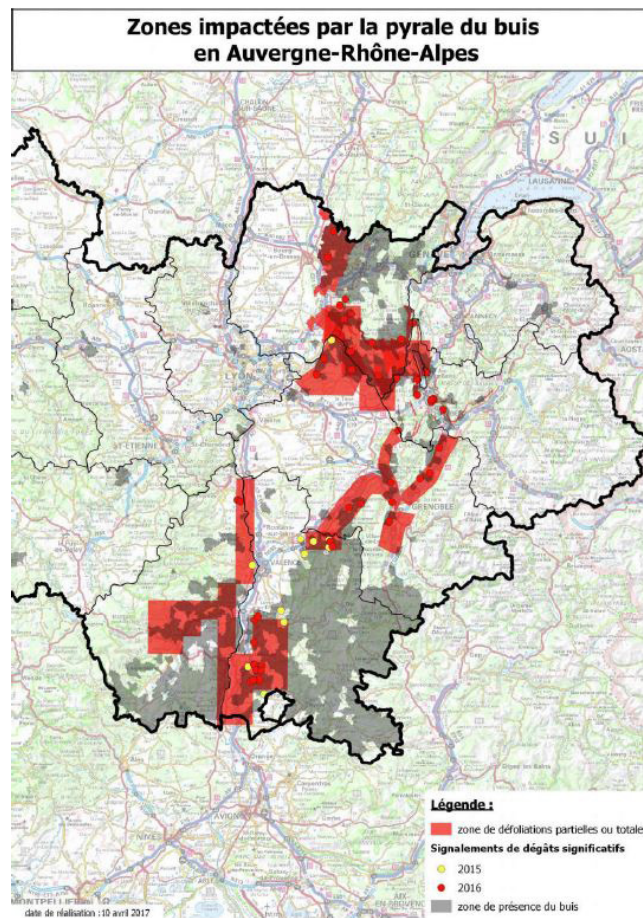


Figure 21 Propagation de la Pyrale du Buis dans la région AURA (Garay, 2017)

nous donner des éléments de réponse. En effet, à cette époque un versant du Revermont avait séché et les buis avaient dépéri (Figure 22). Depuis, ce sont des aubépines et prunelliers qui ont envahi cette zone. Ces deux espèces caractéristiques des friches sont difficilement pénétrables. Par conséquent, cette évolution marquera un renforcement de la fermeture des paysages de versants

Pour conclure, la disparition du buis a un impact important sur les paysages de versant du Revermont, car il était présent à la fois sur les espaces forestiers en sous-bois, sur les habitats



Figure 22 a. La canicule de 2003 a ravagé les versants du Revermont (Manos, 2003)
b. Les buis sont desséchés par l'action de la pyrale du buis

rocheux et au sein des pelouses sèches semi-ouvertes. En effet, le buis fait partie d'un HIC intitulé « Pelouses sèches semi-naturelles à faciès d'embroussaillage », il a donc un effet positif sur la biodiversité en milieu de pelouse sèche lorsqu'il n'est pas dominant.

Les espaces pastoraux

Les versants pâturés sont composés de parcelles très fines, en lanières. Ainsi, il peut être difficile pour un agriculteur de s'y installer car il doit faire affaire avec de nombreux propriétaires. Le morcellement foncier complexifie encore la situation et peut favoriser la déprise. La pelouse sèche de Toulangeon illustre bien tous ces aspects.

Cette dernière correspond à 20 ha de parcelles restées en l'état depuis la déprise agricole, lieu emblématique du site Natura 2000 et du Revermont par son état de conservation et sa richesse floristique. Un moutonnier vient faire paître son troupeau mixte de moutons et chèvres chaque été, de façon confidentielle depuis plus de 10 ans.

Suite à une situation conflictuelle, il apparaissait indispensable d'officialiser l'entretien de ces terrains et de porter à connaissance les enjeux du site auprès des propriétaires, élus et usagers. En tant que structure porteuse du site Natura 2000, le SMISA a proposé une convention aux propriétaires afin d'autoriser l'entretien par pâturage de leurs parcelles. Pour ce faire, une réunion a été organisée fin juin afin de rencontrer les propriétaires et discuter de leurs connaissances et attentes. La moitié des propriétaires se sont déplacés et ont signé la convention, montrant ainsi leur volonté de maintenir les lieux en l'état.

Pour pérenniser l'état de ce site, Natura 2000 engage une réflexion avec la Chambre d'Agriculture pour mettre en place une Association Foncière Pastorale (AFP), structure de gestion du foncier agricole [19]. L'AFP est une association de propriétaires qui cherche à faire pâturer ses terrains. Deux types d'AFP existent : l'AFP autorisée (au moins la moitié des propriétaires sont volontaires – subventionné) ou l'AFP libre (tous les propriétaires sont volontaires – pas de subvention). La mise en place de l'AFP permet à l'exploitant de faire une convention pluriannuelle avec cet interlocuteur unique. Les propriétaires peuvent choisir d'intégrer un Cahier des Charges à la Convention pour détailler les modalités d'exploitation. Cet outil met environ 2 ans à se mettre en place (C.S., Chambre d'Agriculture).

Ainsi, des dynamiques sont en cours sur les versants du Revermont, concernant d'une part les espaces forestiers avec des projets d'exploitations et l'action de la Pyrale du Buis, d'autre part les espaces pastoraux avec un projet d'AFP soutenu par les élus. Outre ces projets, quelles sont les attentes des habitants ?

2. Les attentes des habitants pour le territoire de demain

Plusieurs moments d'échanges nous ont permis de récolter les attentes des habitants sur le territoire de demain. Ainsi, nous présenterons d'abord le résultat de la question « Demain, qu'aimeriez-vous voir dans le Revermont ? » des entrevues présentées en II.A.2. puis celui d'un atelier participatif mené lors de la soirée « Des paysages aux chauves-souris : portrait du Revermont » en juillet dernier.

Lors des entrevues (synthèse en Annexe III), deux idées fortes ont émergé :

✓ *Le développement d'une agriculture de qualité*

Qu'il s'agisse d'une Agriculture Biologique, exploitation à petite échelle ou avec des produits identifiés, trois des personnes rencontrées ont mis en avant la valorisation du Revermont par son agriculture. « *Le Revermont a les atouts pour valoriser une agriculture de qualité.* » (B. P.). Les acteurs pensent aussi qu'il faut aujourd'hui diversifier l'agriculture, car le Comté reste

une économie fragile et une baisse de sa valorisation (prix du lait) n'est pas exclue dans les années à venir. Tout le territoire serait alors impacté.

✓ *L'installation d'habitats intermédiaires*

Déjà mentionné dans les perceptions de fermeture, les acteurs espèrent que les milieux de transition, entre espaces ouverts et espaces fermés, seront développés dans les années à venir. Ces milieux peuvent être des vergers, des vignes ou des prés-bois réhabilités. « *On pourrait développer une production arboricole sur les versants qui bénéficient d'un fort ensoleillement.* » (S.C.)

L'atelier participatif a été organisé dans le cadre d'une animation Natura 2000 alliant la thématique des chauves-souris et celle du paysage du Revermont lors d'une soirée intitulée « Des paysages aux chauves-souris : Portrait du Revermont ». Plusieurs questions ont été posées aux habitants, dont « *Demain, dans le Revermont, j'aimerais...* », pour laquelle les habitants étaient invités à s'exprimer librement sur des post-it. On estime que 15 à 30 personnes ont participé à l'atelier. Tous les résultats de cet atelier sont disponibles en Annexe IV. Les témoignages recueillis ont permis de dégager plusieurs types d'attentes des habitants (Figure 23).

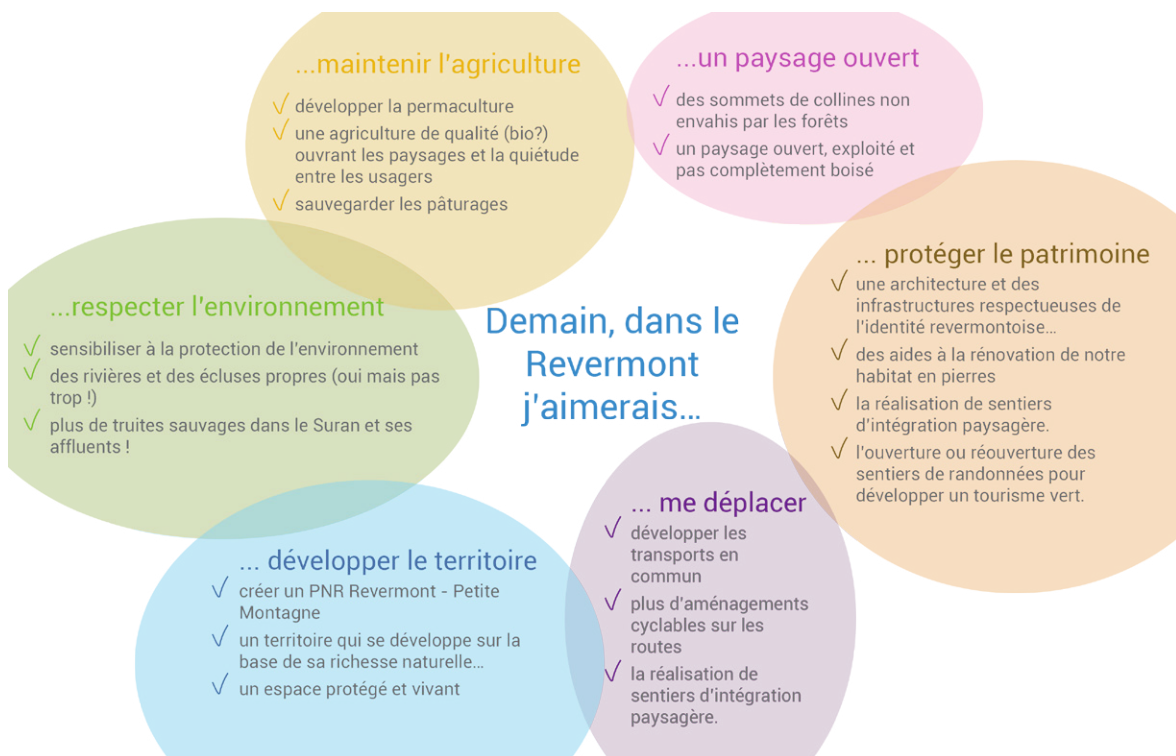


Figure 23 Résultat de l'atelier « *Demain, dans le Revermont j'aimerais...* » lors de la soirée « *Des Paysages aux Chauve-souris : portrait du Revermont* » (Froger, 2017)

Dans ces témoignages, le souhait du maintien des paysages ouverts par l'agriculture apparaît 4 fois sur les 18 personnes exprimées (Annexe IV). C'est un thème récurrent, contrairement aux autres éléments émis une seule fois. On peut en déduire que cette ouverture des paysages est une préoccupation forte des habitants.

Les acteurs aspirent au maintien des paysages ouverts et de l'agriculture des versants par divers moyens. Il est donc intéressant de les accompagner dans leurs réflexions et de leur proposer de nouvelles solutions, à l'échelle du pays.

1. Formulation des enjeux

Il paraît pertinent, à partir du diagnostic réalisé, de proposer des outils pour le maintien, la gestion, la valorisation et la création des paysages de versant en Revermont. Ce paysage est composé de plusieurs éléments de paysage qui ont des enjeux spécifiques, décrits ci-dessous. Le code couleur mis en place permet de relier ces enjeux spécifiques aux quatre grands enjeux dégagés ensuite à l'échelle du pays du Revermont.

- Les pelouses sèches

Les pelouses sèches sont des lieux de pâture au sein d'un réseau de murgers. Ces deux habitats (« pelouses sèches » et « murgers ») sont patrimoniaux par la tradition agricole qu'ils reflètent et par l'intérêt écologique qu'ils détiennent. Cependant aujourd'hui ces milieux sont abandonnés et sont menacés de disparaître. En effet, les vaches Montbéliardes utilisées sur le territoire pour le Comté sont peu adaptées à des terrains en pente. Cependant, ces parcelles offrent un fourrage particulier qui peut avoir un intérêt agronomique (adaptation à la sécheresse, parcelles ombragées, qualité du fourrage) pour les génisses et offrent une alternative aux terres plus fertiles de la vallée.

Maintien des milieux de pelouse sèche par le pâturage

Réhabilitation des prés-bois pour retrouver des espaces de transition

Conservation du patrimoine bâti lié pour la conservation de l'identité de la montagne

- Les barres rocheuses

Les barres rocheuses sont les seuls lieux qui constituent aujourd'hui des points de vue depuis les sommets, en dehors des pelouses sèches. Situées sur les crêtes, elles sont présentes sur les différentes chaînes de montagne du pays du Revermont et sont les plus impressionnantes dans l'unité des Gorges de l'Ain. En plus d'être des lieux intéressants d'un point de vue paysager, les barres rocheuses offrent un habitat particulier pour les oiseaux rupestres et sont protégées par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope sur les gorges de l'Ain dans le but d'identifier cette fonction. De plus, elles sont des lieux de loisirs pour les activités d'escalade, via ferrata, etc. Aujourd'hui, les barres rocheuses sont peu mises en valeurs, on les découvre au détour de chemins mais ces derniers ne sont pas toujours suffisamment entretenus pour que les vues soient optimales.

Préservation de l'habitat rocheux pour la faune et la flore caractéristique

Cohabitation des différentes activités de loisirs liées à la falaise

Utilisation de ces points hauts pour développer les panoramas sur les vallées

- Les forêts de feuillus et de buis

Le buis, quelque part, c'est l'identité du Revermont ! (un habitant, août 2017)

Les forêts font aujourd'hui partie de l'identité du Revermont malgré tout. Le buis transforme brutalement le paysage, mais il entraîne aussi un fort risque d'incendie.

Préservation d'espaces forestiers pour leur qualité paysagère et les atouts écologiques

Transformation du paysage par le dessèchement des buis

Valorisation des forêts du territoire par le développement d'itinérances

- Les vignes et anciens vergers

Mais, à flanc de coteau, le terrain, débarrassé depuis plusieurs siècles des pierres qui l'encombraient et que les travailleurs ont entassées en « murgers », se prêtait admirablement à la culture de la vigne. (Carru, 1927, p.8)

Les vignes et anciens vergers peinent à se maintenir, bien qu'on puisse en trouver quelques reliques au fil des chemins. L'AOC Cerdon – vin du Bugey permet de valoriser les vignobles uniquement sur la partie sud du territoire. Cet élément de paysage permet la transition entre le paysage « ouvert » des vallées et plaines et le paysage « fermé » des versants.

- Valorisation des espaces arboricoles et viticoles des versants
- Soutien de l'arboriculture, vergers et vignes, à partir des variétés locales et des productions de qualité
- Maintien et développement des espaces de transition entre forêt et prairies

Ainsi, ces éléments de paysage relèvent chacun de différents enjeux (Figure 24). L'enjeu du pays est de conserver cette multitude d'éléments qui font la richesse de ses paysages de versant et de les connecter de manière fonctionnelle (écologique et touristique).

Tous ces enjeux peuvent être regroupés en quatre grands enjeux sur l'ensemble du territoire par un code couleur :

- La valorisation des qualités paysagères du territoire par la préservation des éléments de paysage
- Le développement d'activités de loisirs pour les découvrir
- Le renforcement de la mosaïque paysagère du Revermont par l'agriculture
- La cohésion des acteurs pour une lisibilité des actions du territoire

Les discussions précédentes nous ont permis d'établir que :

- Si rien n'est fait, les pelouses sèches, naturellement, vont disparaître peu à peu (IA)
- Les habitants ressentent une « fermeture des paysages » située sur les versants et sommets et une réouverture dans le fond de vallée avec l'arrachage des dernières haies (IIA2)
- Les pelouses sèches, espaces ouverts des versants et sommets, sont « en danger » face à l'abandon des agriculteurs pour ces terres moins faciles (IIA3)
- Certains acteurs se sont engagés dans des démarches pour préserver les pelouses sèches mais ces actions s'essoufflent (IIA3)
- Une mobilisation certaine de la population et des élus locaux est nécessaire pour la réussite de ces actions (IIA3)

A partir de ces constats et des enjeux dégagés, nous allons proposer des scénarii ainsi que la boîte à outils que chacun pourra utiliser pour agir sur la réouverture des paysages de versant de demain. Pour ce faire, nous consulterons en premier lieu des expériences similaires que nous confronterons ensuite aux réalités du terrain.

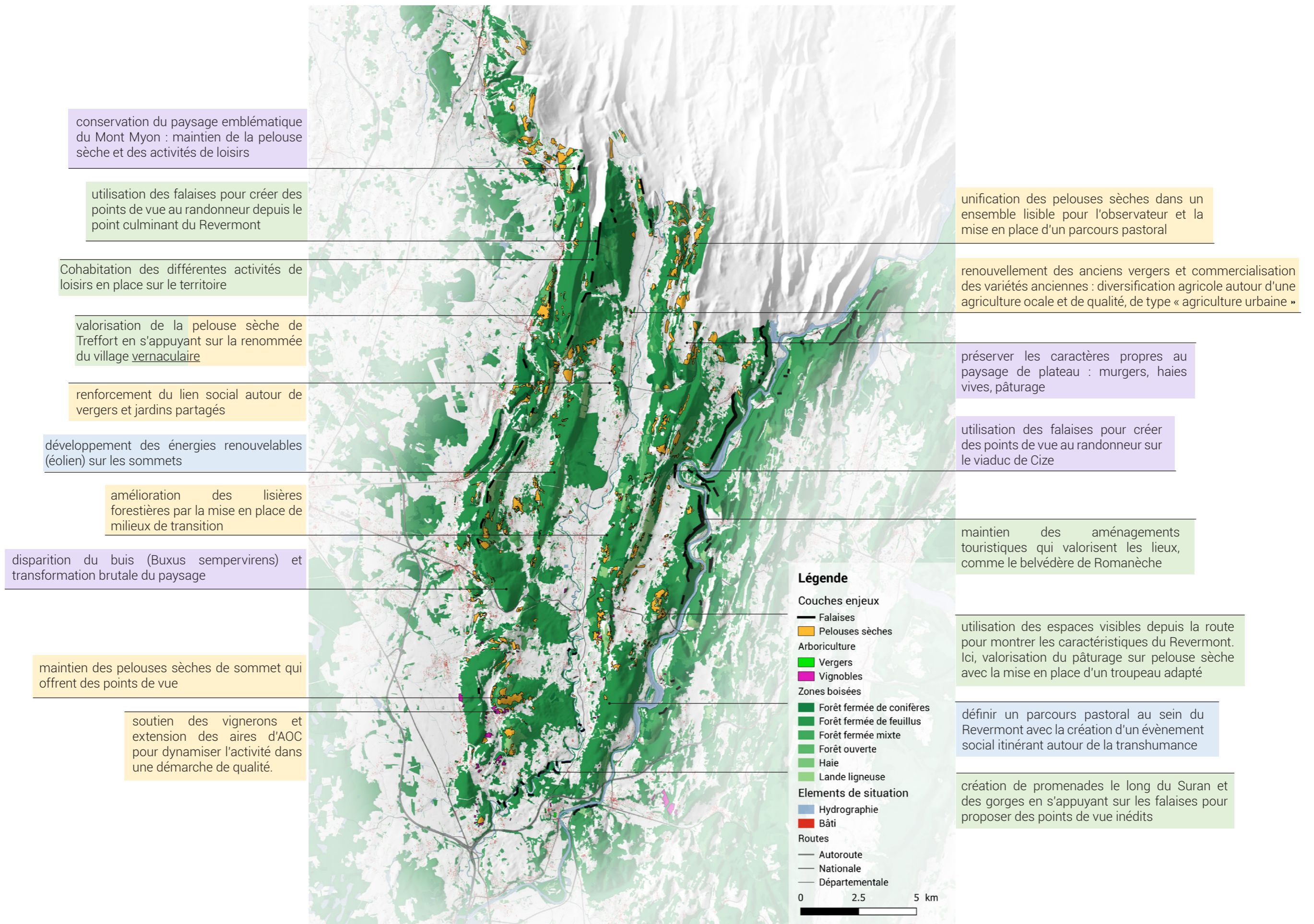


Figure 24 Localisation des enjeux présents sur les paysages de versant du Revermont

III. AGIR POUR LA RÉOUVERTURE DU PAYSAGE DES VERSANTS

A. Des enjeux aux solutions

1. Les Objectifs de Qualité Paysagère

Les enjeux dégagés dans la partie précédente entraînent la définition d'Objectifs de Qualité Paysagère (OQP) à l'échelle du pays, qui traduisent une stratégie globale : « Renforcer l'identité paysagère du pays de la petite montagne du Revermont par la réouverture des paysages de versant » (Tableau 3).

Tableau 3 Lien entre les enjeux et les OQP du territoire (Froger, 2017)

Enjeux	Objectifs de Qualité Paysagère
La valorisation des qualités paysagères du territoire par la préservation des éléments de paysage	OQP 1 : Retrouver les éléments de paysage patrimoniaux des versants
Le développement d'activités de loisirs pour les découvrir	OQP 2 : Développer le territoire par son image « nature »
Le renforcement de la mosaïque paysagère du Revermont par l'agriculture	OQP 3 : Garantir l'enchaînement des paysages de versant par des productions agricoles diversifiées et de qualité
La cohésion des acteurs pour une lisibilité des actions du territoire	OQP 4 : Articuler les différentes problématiques territoriales liées aux paysages de versant pour une cohérence des actions mises en œuvre

A partir de ces quatre grands objectifs, on peut décliner des sous-objectifs :

OQP 1 : Retrouver les éléments de paysage patrimoniaux des versants

Les patrimoines du Revermont sont divers (naturel, bâti, culturel) et concernent des lieux spécifiques ainsi que des éléments de paysage. Il est donc possible de citer :

- Lieux spécifiques : viaduc de Cize, Notre-Dame-des-Conches, Rocher Jarbonnet, Mont Myon
- Des éléments de paysage : les murgers, les pelouses sèches, les forêts de mousse, les églises, les châteaux et tours
- Des savoirs faire : artisanat de pierre, tourneries sur bois, etc.

Ces éléments de patrimoine participent à l'identité du territoire et aux éléments de paysage des versants, il faut alors les préserver et les valoriser.

- ✓ *SO 1.1 : Préserver les éléments de paysage et les éléments de patrimoine les constituant*

La préservation des éléments de paysage se traduit par plusieurs types d'action : la protection d'éléments de patrimoine, l'entretien du patrimoine bâti et naturel, ainsi que la valorisation de lieux emblématiques et constituant les éléments de paysage. Pour ce faire, des aménagements peuvent être réalisés pour l'accueil du public ou des animations pour faire connaître ce lieu et expliquer pourquoi il a un caractère patrimonial par exemple. Ce sous-objectif concerne à la fois le patrimoine bâti et le patrimoine naturel bien que les modalités de gestion ne soient pas les mêmes.

✓ *SO 1.2 : Valoriser les savoirs faire*

Les savoirs faire du Revermont touchent aux domaines de l'agriculture et de l'artisanat : pastoralisme, tourneries sur bois, carriers, faïence de Meillonas. Ils participent à l'identité du territoire et à son attractivité, il convient de les soutenir et de valoriser ces savoirs à travers des visites, festivals, marchés.

OQP 2 : Développer le territoire par son image "nature"

Le mot « nature » est celui qui ressort le plus lorsque l'on demande aux habitants de caractériser le Revermont (Annexe IV). Ainsi, c'est bien sur cet aspect qu'il faut communiquer pour développer le territoire. Le développement du territoire touche plusieurs domaines : les transports, les commerces et entreprises, le tourisme, les équipements publics, etc.

✓ *SO 2.1 : Développer les transports en commun et modes de déplacement doux*

Aujourd'hui, il existe un train trop peu fréquent et quelques cars qui desservent le territoire. Le développement du cyclotourisme, de déplacements alternatifs (covoiturage, pédibus) et l'optimisation de l'offre de transports en communs, pour les habitants et les visiteurs, est importante pour valoriser ce qui serait un « éco-territoire ».

✓ *SO 2.2 : Structure une offre touristique « verte »*

L'éco-tourisme et l'agritourisme semblent être les formes touristiques les plus adaptées compte tenu du contexte territorial. Actuellement, l'hébergement est très peu développé, que ce soit au niveau communal avec quelques campings vieillissants ou au sein de l'offre privée peu diversifiée. Il faudra les développer et adapter les commerces ainsi que proposer des activités cohérentes pour la valorisation des paysages, tout en préservant les lieux « sensibles » d'un point de vue écologique.

✓ *SO 2.3 : Construire une politique cohérente à l'échelle du Pays*

Pour communiquer sur ce territoire, il faut que les politiques s'accordent. En effet, aujourd'hui il n'existe pas de structure qui fédère toutes les communes du Revermont. Cela peut se réaliser sous plusieurs formes : communauté de communes ou d'agglomération, syndicat mixte, parc naturel régional, etc. Ces structures ont pour vocation de réaliser des objectifs communs, comme c'est le cas avec la réalisation d'un SCoT par exemple.

✓ *SO 2.4 : Concilier développement d'énergies et des ressources avec préservation d'un paysage remarquable*

L'installation de parcs éoliens ou la réouverture de carrières sont des enjeux liés aux ressources du pays qui prennent de l'importance actuellement. L'objectif ici n'est pas de les empêcher mais d'accompagner ces études en s'assurant que les impacts écologiques et paysagers seront pris en considération, ainsi que les impacts cumulés de ces installations, pour que le territoire ne pâtisse pas de ces projets mais en tire parti.

OQP 3 : Garantir l'enchaînement des paysages de versant par des productions agricoles diversifiées et de qualité

L'agriculture est un élément fort de l'ensemble du territoire car la majorité des exploitations produisent du lait AOC Comté et le vendent en circuit court (fruitière, marché). Les SICA Revermont et Ain Suran ont œuvré depuis les années 1950 pour conserver des parcelles ouvertes dans les versants qui ont été peu à peu abandonnés par les moutonniers du territoire, mais elles ont des difficultés à se maintenir à cause de la conjoncture agricole.

Les vignes subsistent sur le territoire, grâce aux appellations AOC Cerdon et Vin du Bugey,

mais les viticulteurs ne sont présents que dans le sud du territoire. Les vergers, eux, ne sont que des parcelles privées et abandonnées petit à petit, il n'existe pas de professionnel sur le territoire alors que les conditions climatiques seraient favorables à cette production.

Ainsi, à partir de ces deux constats majeurs, on peut imaginer une agriculture plus diversifiée demain sur le territoire : pâturages caprins, ovins voire équins, arboriculture, extension des vignobles ; avec des produits identifiés de qualité afin de valoriser des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, du paysage et des traditions.

✓ *SO 3.1 : Favoriser le développement d'une agriculture diversifiée*

La diversification des modes de pâturage est le premier pas pour reconquérir les paysages ouverts des versants. A l'aide de mesures qui favorisent l'installation de nouveaux éleveurs et agriculteurs, cette dynamique pourrait se mettre en place. Des élevages mixtes pourraient ainsi être développés afin d'adapter le troupeau aux contraintes du terrain.

✓ *SO 3.2 : Développer l'arboriculture et la viticulture*

Depuis le XXI^{ème} siècle, l'arboriculture et la viticulture sont marginales sur le territoire et sont pourtant des leviers économiques intéressants permettant de retrouver des milieux de transition sur les versants et ainsi garantir l'enchaînement des paysages. Des mesures importantes doivent être prises pour structurer les filières sur le territoire et valoriser les produits qui en sont issus.

✓ *SO 3.3 : Maintenir les espaces ouverts des versants*

Cet objectif est en lien avec la préservation du patrimoine naturel « pelouse sèche » (SO 1.1). En effet, le maintien de ce milieu naturel s'effectue par le pâturage, action la plus efficace, pérenne et la moins onéreuse. Les espaces ouverts, d'un point de vue plus visuel, sont aussi des fenêtres paysagères le long des chemins. Ainsi, il convient de soutenir les acteurs qui se mobilisent pour maintenir le pâturage sur ces parcelles et de trouver de nouvelles solutions pour compléter les actions d'ores et déjà en place.

✓ *SO 3.4 : Valoriser une agriculture de qualité*

Les habitants sont aujourd'hui demandeurs d'une pratique agricole respectueuse de l'environnement et à petite échelle. C'est en soutenant les circuits courts et en accompagnant les agriculteurs respectant des pratiques environnementales que le territoire pourra s'affirmer comme une « vallée agricole responsable ». Un label ou l'identification de ces produits pourrait être mise en place pour communiquer autour de cet effort environnemental et paysager, à partir du label existant « Etiktable » à l'échelle de l'agglomération.

OQP 4 : Articuler les différentes problématiques territoriales liées aux paysages de versant par une cohérence des actions mises en œuvre

Aujourd'hui plusieurs mesures existent sur le territoire pour préserver et valoriser les milieux, d'un point de vue environnemental ou agricole. Cependant, ces actions sont assez éclatées et non fédérées, car elles sont portées par des structures différentes. Ainsi, le territoire manque de lisibilité concernant les acteurs présents et leurs champs d'action.

✓ *SO 4.1 : Dessiner une TVB à l'échelle du Revermont autour du site Natura 2000*

La réalisation d'une TVB en Revermont permettrait d'associer projets d'aménagements (urbains, agricoles) et écologie à travers un schéma permettant d'identifier les secteurs les plus sensibles, notamment les sites Natura 2000. Ainsi, le pays pourra engager une politique cohérente dans ses différents projets et affirmer son image « nature ».

✓ *SO 4.2 : Organiser les structures environnementales*

Désormais, il existe plusieurs dispositifs en matière de protection de l'environnement (Espace Naturel Sensible (ENS), Natura 2000 (N2000), une Réserve Naturelle Régionale (RNR)) régis par des associations, ainsi que des structures de loisirs telles que la Fédération de Chasse ou les parapentistes. Ces dispositifs participent au maintien du pâturage sur les pelouses sèches et au développement de la biodiversité. Cependant, ces différents dispositifs sont tous pilotés par des structures différentes, il est alors assez compliqué d'avoir une action cohérente à l'échelle du territoire.

✓ *SO 4.3 : Unifier les exigences en matière d'urbanisme*

Les communes du Revermont ne font pas partie d'une unique collectivité intercommunale, elles sont aujourd'hui éclatées en 3 SCoT, plusieurs Communautés de Communes et d'Agglomération. Pour garantir l'unité de ce territoire, il convient d'assurer une cohérence entre les documents d'urbanisme en œuvre.

2. Les solutions qui permettent de répondre aux objectifs fixés

A partir des objectifs dégagés, plusieurs solutions sont envisagées pour y répondre. On notera bien que dans ce présent mémoire, seules les actions concernant les paysages de versant, dont les éléments de paysage ont été déclinés plus haut, sont étudiées. Une étude bibliographique d'expériences similaires a été réalisée, permettant d'avoir une vision globale des actions existantes pour la réouverture des paysages de versant de basse montagne. Ce sont principalement des planifications paysagères situées dans les Vosges et le Massif Central qui ont été analysées car leurs enjeux de territoires concernant les paysages de versant se rapprochent de ceux du Revermont (PNR Millevaches en Limousin, 2017 ; Bocage, 2013 ; Fischesser et al., 1977 ; Ramos, 2013 ; Amplitude et al., 2014) [19]. En parallèle de ces expériences, des remarques ont été formulées au fur et à mesure des rencontres et discussions et se sont insérées dans l'arborescence des actions possibles (DREAL Rhône-Alpes, ADAPEMONT¹¹, Chambre d'Agriculture, acteurs locaux).

De ces analyses, trois scénarii se détachent, avec un degré d'engagement politique croissant :

✓ *Structuration des acteurs locaux*

Il existe plusieurs associations sur le territoire, ayant des champs d'action différents. Une association fédératrice pourrait être mise en place pour faciliter les échanges entre ces associations et conduire la réouverture des paysages de versant. Cette association pourrait être constituée des propriétaires de parcelles des versants, ainsi que d'habitants des villages. Les fonds engagés seraient ceux des adhérents et des subventions qu'ils parviendraient à récolter.

Dans ce scénario, les intercommunalités seront investies dans leurs champs de compétence : développement touristique, appui technique. Les communes seront peu présentes, elles seront à disposition des associations pour les aider dans leurs actions. On se base uniquement sur la dynamique citoyenne présente sur le territoire.

✓ *La réalisation d'un Plan de Paysage de la petite montagne du Revermont*

Un plan de paysage est la réalisation d'un document non réglementaire, qui, à partir d'un diagnostic et de la définition d'une stratégie, propose un programme d'actions. Ce document est réalisé à l'aide d'une large part de concertation avec les habitants et les acteurs du territoire. La réalisation d'un tel document à l'échelle du pays du Revermont paraît pertinente

¹¹ ADAPEMONT : Association pour le Développement et l'Animation de la Petite Montagne

car elle serait d'abord homogène d'un point de vue paysager (le pays de la petite montagne du Revermont est identifié dans l'Atlas des PAYSages départemental). De plus, cet outil permettrait de mettre en place des objectifs communs, sans obligation réglementaire, pour les paysages de demain. Ce plan de paysage pourrait ensuite être décliné à l'échelle communale pour proposer aux communes des lignes directrices et identifier les projets auxquels elles devront prendre part. Les communes auraient ainsi la possibilité d'agir au fur et à mesure de leurs moyens à la réalisation des objectifs fixés.

- ✓ *La mise en place d'une identité forte par la création d'un Parc Naturel Régional de la Petite Montagne et du Revermont*

Un Parc Naturel Régional (PNR) est une structure intercommunale qui met en application une Charte signée par les membres du PNR. Cette charte doit répondre aux enjeux de développement durable : l'économie, l'écologie, le social et la culture. La mise en place d'une structure comme celle-ci est longue et sans certitude d'aboutir compte tenu de la multiplicité des acteurs et enjeux. Toutefois, une fois le dispositif mis en place, cette structure bénéficie d'un panel d'outils très important pour réaliser un projet de territoire d'envergure. Nous proposons ici la constitution d'un PNR mais c'est l'idée d'une collectivité soudée et qui se fixe des objectifs en matière de développement de territoire qui est recherchée. D'autres structures pourraient être mises en place avec les mêmes possibilités d'action (communauté de commune, autre type de syndicat mixte, etc.).

B. Les scénarii dégagés

Après cette succincte présentation nous allons approfondir chaque scénario en déclinant les outils associés. Ces scénarii peuvent s'enchaîner, ainsi les outils présentés ne seront pas répétées à chaque scénario mais le scénario suivant prendra en compte les précédents

De plus, les scénarii et outils proposés ici sont des prospectives théoriques, qui n'engagent pas les acteurs cités. Aucun acteur n'a été contacté, ni concerté pour connaître leur avis sur cette prospective.

1. Structuration des acteurs locaux (Tableau 4)

Aujourd'hui des acteurs existent, mais n'interagissent pas beaucoup entre eux :

- Associations naturalistes et environnementales : Fédération de Chasse, AGEK, FRAPNA¹², LPO pour les plus importantes ;
- Associations culturelles, comme « Cavets, Vigne et Tradition », Cinéma Itinérant rural, Fruits et Nature en Revermont, Association des Routes Fleuries ;
- Intercommunalités sur la compétence « tourisme ».

On pourrait imaginer la création d'une Fédération des Associations du Revermont qui serait en charge de l'entente et l'interaction des associations entre elles, par des Assemblées Générales, des festivités, des actions bénévoles, etc.

Ainsi, le scénario repose uniquement sur un tissu associatif local, qui pourrait être complété selon les volontés citoyennes. Les actions menées par ces associations sont aujourd'hui éclatées et non concertées. Avec la création d'une Fédération des Associations, elles seraient peut-être mieux structurées, mais elles reposent tout de même uniquement sur le bénévolat et les projets des habitants.

¹² FRAPNA : Fédération Régionale pour la Protection de la Nature

Tableau 4 Boîte à outils du scénario 1 : Structuration des acteurs locaux

Actions	Explication du dispositif	Références	Avantages	Inconvénients	Priorité	OQP associé
OQP 1 : RETROUVER LES MOTIFS PATRIMONIAUX DES PAYSAGES DE VERSANT						
1.1 PRESERVER LES MOTIFS PAYSAGERS ET LES ELEMENTS DE PATRIMOINE LES CONSTITUANT						
Valorisation du patrimoine bâti	Le patrimoine bâti des versants est constitué de chapelles, châteaux, tours, murgers, etc. qui disparaît peu à peu dans les forêts. Ces éléments pourraient bénéficier d'un statut de protection ainsi que de moyens financiers et techniques pour leur rénovation. Ces sites pourraient ensuite être valorisés par un accueil du public et des visites.	initiatives locales (Jasseron, Val Revermont)	préservation du patrimoine bâti ; qualité paysagère ; valorisation par l'accueil	coûts des rénovations et aménagements ; dépend souvent des propriétaires privés	2	OQP 2
1.2 VALORISER LES SAVOIRS FAIRES TRADITIONNELS						
Animations scolaires	Des animations scolaires pourraient être mises en place sur de multiples thématiques : l'agriculture, la biodiversité, le paysage, etc. Aujourd'hui un dispositif TabloVert propose des animations à la rencontre d'associations du territoire et d'agriculteurs. Ce dispositif pourrait être élargi aux caractéristiques environnementales et aux paysages du territoire.	Tablo Vert, initiative locale	sensibilisation des habitants du territoire ; valorisation des acteurs ; prise en compte des enjeux du territoire et ainsi respect des sites	implication des acteurs du territoire ; moyens financiers pour réaliser les animations	1	OQP 2 - OQP 4
Animations grand public	Des animations grand public existent aujourd'hui mais sont peu visibles. Ainsi, favoriser leur visibilité par une campagne de communication et développer les animations serait un plus pour la synergie du territoire. C'est l'OT qui structure et communique sur les animations et c'est une structure pertinente. Seulement peu d'autres acteurs participent à ces animations.	OT, initiatives locales	sensibilisation des habitants et visiteurs aux enjeux du territoire ; valorisation des acteurs ; découverte des paysages et des caractéristiques du pays	financement des animations ; trouver les acteurs qui peuvent élargir les thématiques des animations	1	OQP 2 - OQP 4
Fête arboricole annuelle	Maintien de la fête annuelle sur le thème de l'arboriculture présente à Val Revermont.	initiative locale (Val Revermont)	sensibilisation à l'arboriculture locale ; vente par les producteurs locaux ; festivités ; lien social	besoin d'un tissu local ; lieu de festivité	2	OQP 3 - OQP 4
Fête annuelle du Revermont	Aujourd'hui de nombreuses animations existent sur le territoire mais il n'existe pas de réelle fête revermontoise. On peut tout de même mentionner le Festival de La Voie des Colporteurs, festival itinérant dans le Revermont, et la Fête des fruits d'automne à Val Revermont, qui sont deux événements importants dans le Revermont. Une fête qui a pour objectif de réunir les habitants et acteurs du territoire permettrait de valoriser celui-ci et de favoriser les interactions entre les usagers.	Fête de la Nature	interaction entre les usagers ; rayonnement de la fête à l'échelle départementale ; valorisation des produits et des patrimoines du Revermont	cette organisation doit reposer sur une structure porteuse ; demande un ETP à l'année	3	OQP 2 - OQP 4
OQP 2 : DEVELOPPER LE TERRITOIRE PAR SON IMAGE "NATURE"						
2.1 DEVELOPPER LES TRANSPORTS EN COMMUN ET MODES DE DEPLACEMENT DOUX						
Organisation de pédibus	Au sein des villages, mise en place de pédibus ou cyclobus pour les déplacements scolaires. Des aménagements pourront être réalisés pour créer des itinéraires piétons sécurisés (liaison verte) qui relient les hameaux.	Beujolais	favorisation des modes de déplacements doux ; développement de lien social	coût des aménagements ; coût de l'animation du pédibus au lancement	1	
2.2 STRUCTURER UNE OFFRE TOURISTIQUE "VERTE"						
Développement des activités liées à l'agritourisme	L'agritourisme est une forme de tourisme qui vise à découvrir les savoirs-faires liés à l'agriculture et parfois aussi à l'artisanat local. Visites de fermes, fruitières, moulins, et organisation de fêtes paysannes, marchés paysans, etc. Plusieurs labels identifient ces pratiques : Bienvenue à la Ferme, Comices, etc.	Chambre d'Agriculture	Valorisation du territoire par le tourisme ; un tourisme respectueux de l'environnement ; revenus complémentaires pour les agriculteurs	adaptation des agriculteurs pour l'accueil des touristes	2	
Développement des activités liées à l'écotourisme	L'écotourisme est une forme de tourisme qui vise à découvrir les paysages "naturels" et la biodiversité propre à un territoire, ainsi que pratiquer des sports nature. Ainsi, les activités à mettre en avant pour ces visiteurs sont des animations nature, des randonnées, la fête de la nature, des marchés AB, des activités sportives (randonnée, spéléologie...), etc.		Valorisation du territoire par le tourisme ; un tourisme respectueux de l'environnement ; découverte des paysages	risques pour la préservation des paysages remarquables ; aménager des lieux d'accueil	2	
Identification d'une Route de Pays	Créer un circuit touristique à réaliser à vélo ou en voiture pour découvrir les spécificités du territoire. Dépliant explicatif et visites de fermes, artisans, etc.	initiative locale (Ain)	tourisme directomiel ; fait fonctionner l'économie locale ; valorisation agricole et paysagère	pollution et fréquentation ; coût des aménagements	1	
Rénovation du Musée du Revermont	Avec l'accord du Conseil Départemental de l'Ain, une réflexion sur les expositions permanentes du Musée du Revermont pourra être engagée dans le but de développer les thématiques du paysage, de la biodiversité et des produits du terroir (vin, fromage, pierre, etc.)	idée personnelle	meilleure valorisation du musée auprès des touristes ; relance de l'activité sur ce musée ; lieu important d'informations	coût de la rénovation ; traumatisme des habitants et de l'association responsable du musée qui risque d'entraîner des difficultés	2	OQP 4
2.3 CONSTRUIRE UNE POLITIQUE COHERENTE A L'ECHELLE DU PAYS						
2.4 CONCILIER L'EXPLOITATION DES ENERGIES ET RESSOURCES AVEC PRESERVATION D'UN PAYSAGE REMARQUABLE						
OQP 3 : GARANTIR L'ENCHAÎNEMENT DES PAYSAGES DE VERSANT PAR DES PRODUCTIONS AGRICOLES DIVERSIFIEES ET DE QUALITE						
3.1 FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE DIVERSIFIEE						
Groupement Foncier Agricole Mutuel (GFAM)	Le but du GFAM est d'acquérir collectivement le foncier sous forme de parts afin de le mettre à disposition d'un fermier, ou d'un éleveur. Cette société civile est organisée en Assemblée Générale pour décider des actions à mettre en œuvre.	Côte de Meuse	Pour toute agriculture (aussi arboriculture) ; organisation collective ; aide à l'installation	demande des personnes volontaires ; les moyens sont ceux donnés par les membres	1	
Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA)	Cette structure permet aux agriculteurs de mettre en commun leurs ressources pour l'achat de matériel agricole. Ils peuvent ensuite partager ce matériel selon leurs besoins. Ce matériel peut être lié à la production mais aussi à la transformation.	initiatives locales	baisse le montant d'investissement pour l'achat de matériel ; permet l'innovation ; lien social entre les agriculteurs	demande un local	4	
Vente directe hebdomadaire	Plusieurs systèmes de vente directe existent aujourd'hui : AMAP, paniers de producteurs, Locavor, marché paysan, etc. La mise en place d'un ou plusieurs mode de vente hebdomadaire permettrait de regrouper des producteurs et de proposer une gamme assez large de produits aux clients. C'est aussi le moyen de rencontrer les consommateurs.	Locavor (Bourg), initiative locale (Hautecourt), Jardins de Coccagne (Bresse)	rencontres entre producteur et consommateur ; valorisation des produits ; flexibilité pour le consommateur	organisation spéciale des producteur ; peut demander un ETP annuel pour l'organisation ; plusieurs personnes doivent être disponibles les jours de distribution	2	OQP 2 - OQP 4
3.2 DEVELOPPER L'ARBOVICULTURE ET LA VITICULTURE						
Association de propriétaires de vergers familiaux	Regroupement de propriétaires pour la mise à disposition de vergers ou la réalisation d'actions liées à l'arboriculture	Côte de Meuse	sensibilisation à l'arboriculture locale ; festivités ; lien social	dépend des volontés locales	1	OQP 1
CUMA arboricole	La création d'une CUMA arboricole permettrait aux professionnels de mutualiser leurs investissements pour l'achat de matériel lié à la production mais aussi à la transformation des produits. Ces derniers seraient alors plus valorisés.	Côte de Meuse	favorise le circuit court ; meilleure rémunération des agriculteurs ; structuration de la filière	investissements forts au départ ; besoin d'une entente entre les professionnels	2	
Association des Professionnels Arboriculteurs	La création d'une association de professionnels arboricoles permettrait de structurer la filière et de mutualiser les savoirs. Cette association pourrait s'appuyer sur l'association Croqueurs de Pomme et l'association des Amis du Musée du Revermont qui a un verger conservatoire.	initiative locale (Val Revermont)	féderer les acteurs ; mutualiser les expérimentations pour lancer la filière ; meilleurs leviers pour valoriser les productions	trouver les soutiens techniques et financiers	1	OQP 4
3.3 MAINTENIR LES ESPACES OUVERTS DES VERSANTS						
Société d'Intérêt Collectif Agricole (SICA)	Structure créée pour le maintien des paysages pastoraux, avec des Plans de Gestion Pastoraux. La structure propose des terrains aux agriculteurs en recherche de pâture par la Bourse de pâturage (outil numérique)	Chambre d'Agriculture	Organisation collective ; un salarié s'occupe des corvées ; des agriculteurs extérieurs peuvent venir faire pâture leurs bêtes pour une courte durée	Peu de moyens pour le maintien de cette structure ; trop peu d'agriculteurs intéressés pour ces terres	1	OQP 1
Association Foncière Pastorale (AFP)	Association de propriétaires qui proposent un lot de parcelles pour la mise en place d'un troupeau avec gestion par le pâturage. Si tous les propriétaires ne sont pas favorables à ce projet, des financements sont donnés par la Chambre d'Agriculture pour les études et les travaux d'aménagement (clôture, point d'eau, etc.). Ce projet met 2 ans à se mettre en place.	Bruche, Millevaches, Chambre d'Agriculture, initiative locale (Hautecourt, Gemagnat)	regroupement de parcelles sans perte de propriété ; ne demande pas l'accord de tous les propriétaires ; mise en place de pâturage	uniquement pour la mise en place de pâturage ; assez long au démarrage ; demande une implication assez forte des habitants	1	OQP 1
Journées citoyennes	Organisation festive de journées "d'intérêt général" au cours desquelles des bénévoles se retrouvent pour le nettoyage de terrains ou leur entretien	Bruche, Ouest Creuse	sensibilité agricole ; action à moindre coût ; amélioration de l'image de l'agriculteur ; lien social	action ponctuelle ; disponibilité de terrains	2	OQP 1 - OQP 4
Association des Amis des Pelouses Sèches	Création d'une association pour la préservation des paysages et la gestion des pâturages de versant. Demande une volonté locale très forte. Peut ainsi porter les différentes mesures proposées plus haut.	ADAPÉMONT	lien social ; tissu local fort ; concertation ; peu de moyens publics	longévité de l'association ; moyens techniques et financiers	1	OQP 1 - OQP 4
3.4 VALORISER UNE AGRICULTURE DE QUALITE						
Groupement d'Intérêt Economique et Ecologique (GIEE)	La mise en place d'un GIEE se fait à l'initiative d'un groupe d'agriculteurs souhaitant investir pour avoir des pratiques écologiques : mise en place de panneaux photovoltaïques sur les granges, utilisation d'eau en circuit fermé, etc. La Chambre d'Agriculture peut les accompagner techniquement dans leurs réflexions afin d'aboutir à un Plan de Gestion de l'exploitation qui allie intérêts économiques et écologiques.	Chambre d'Agriculture	exploitation qui optimise son impact écologique ; financements de l'Etat pour la mise en place de ce type de structure	peu valorisable ; compliqué à mettre en place	2	OQP 2
Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MVAEC)	A l'origine l'outil principal de Natura 2000, contrats proposés aux agriculteurs d'un secteur pour la préservation d'une biodiversité particulière. Le contrat encadre les amendements, dates de fauches, pratiques culturales, etc. en échange de subventions.	Initiative locale (Natura 2000)	encourage le pâturage sur des sites plus pauvres ; engagement volontaire de l'agriculteur pour 5 ans	parfois trop peu de pression de subventions longues à recevoir (2 ans de retard)	2	OQP 2
OQP 4 : FEDERER LES DIFFERENTS ACTEURS DU TERRITOIRE POUR UNE COHERENCE DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS						
4.1 DESSINER UNE TRAME VERTE ET BLEUE A L'ECHELLE DU REVERMONT AUTOUR DES SITES NATURA 2000						
4.2 ORGANISER LES STRUCTURES PUBLIQUES ENVIRONNEMENTALES						
4.3 UNIFIER LES EXIGENCES EN MATIERE D'URBANISME ET DE PLANIFICATION						

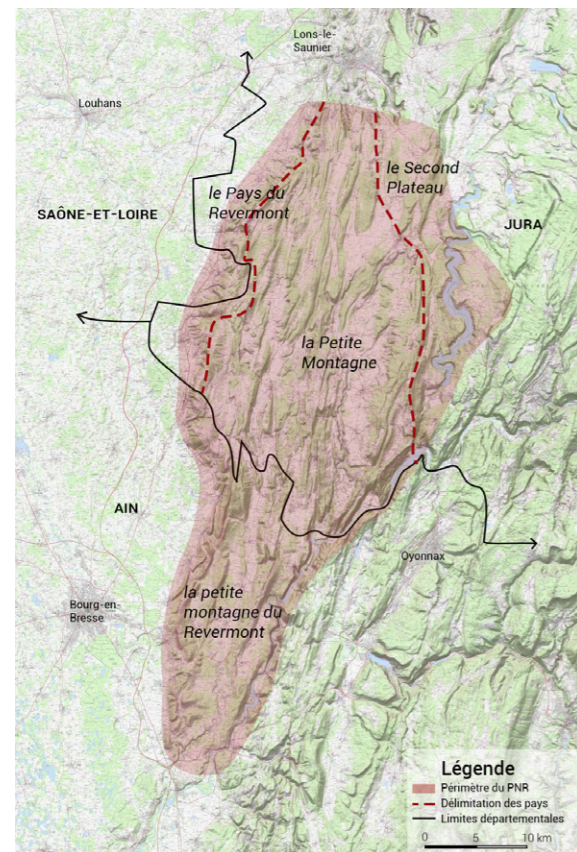
Ce scénario peut être mis en place en une à trois années, car il suffit de créer une association reposant sur les associations existantes pour répondre aux objectifs. L'inconvénient est que les actions risquent de rester isolées et éclatées sur le territoire sans un projet global.

2. Plan de Paysage de la petite montagne du Revermont (Tableau 5)

La réalisation d'un Plan de Paysage à l'échelle du Revermont doit être portée par une structure. Aujourd'hui, aucune structure ne regroupe toutes les communes du pays, il faudrait ainsi, soit s'appuyer sur le contexte local existant mais non satisfaisant (CA3B¹³, EPAGE¹⁴, structure départementale¹⁵), soit créer une nouvelle structure, un Syndicat Mixte de la petite montagne du Revermont afin de porter ce projet.

Le Plan de Paysage se déroule en trois phases : diagnostic, définition des objectifs, programme d'action. Ces trois phases doivent être réalisées de manière concertée et impliquer les habitants et acteurs du territoire (Annexe V). Ainsi, ce document est porté par tous les élus concernés et un animateur est engagé pour animer ce dispositif. Sans animateur dédié, le projet risque fortement de ne pas aboutir.

3. Parc Naturel Régional de la Petite Montagne et du Revermont (Tableau 6)



*Je ne suis pas né dans la vallée du Suran, mais sur les hauteurs voisines, dans la **petite montagne du Revermont**, entre l'Ain et le Suran et, très jeune, j'ai appris à connaître ce qui deviendra mon village, et à l'aimer.* (Dondé, 1992, p.15)

Le terme de « petite montagne du Revermont » n'a pas été inventé pour l'Atlas des PAYSages de l'Ain en 2017, mais a déjà été utilisé par un revermontois en 1992. Il paraît alors pertinent d'intituler le PNR « de la Petite Montagne et du Revermont », qui correspondra alors aux pays de la Petite Montagne et du Revermont situés dans le Jura et du pays de la petite montagne du Revermont, dans l'Ain (Figure 25).

Si nous proposons d'associer ces trois pays, qui sont différents d'un point de vue paysager, c'est parce qu'ils ont des enjeux communs en ce qui concerne les paysages de versant et l'agriculture.

Figure 25 Périmètre du PNR envisagé

13 C'est l'intercommunalité qui regroupe le plus de communes du Revermont, bien qu'il manque celles de la rive gauche de l'Ain et du sud-Revermont.

14 EPAGE : Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau. Le SMISA va évoluer en un EPAGE en 2018 qui rassemblera tous les syndicats de rivière du bassin versant de la rivière d'Ain dans le département. Ainsi, les communes de la Vallée du Suran et des Gorges de l'Ain feront partie de cette structure, mais pas la totalité des communes du Revermont. L'EPAGE pourra cependant étendre ces compétences sur celles-ci.

15 On peut imaginer que le Conseil Départemental, le CAUE ou même à l'échelle régionale le Commissariat de Massif prenne en charge cette étude mais alors le portage politique local sera beaucoup moins fort.

Tableau 5 Boîte à outils du scénario 2 : Plan de Paysage du Vermont

Actions	Explication du dispositif	Références	Avantages	Inconvénients	Priorité	OQP associé
OOP 1 : RETROUVER LES MOTIFS PATRIMONIAUX DES PAYSAGES DE VERSANT						
1.1 PRESERVER LES MOTIFS PATRIMONIAUX DES PAYSAGES DE VERSANT						
Points de vues et fenêtres paysagères	Des aménagements ponctuels pour l'ouverture et la gestion de fenêtres paysagères peuvent être réalisés, dans le but de valoriser des éléments ciblés dans le paysage. Ces aménagements peuvent être accompagnés d'une réflexion de circuits (piéton, voiture, vélo, cheval, etc.) touristiques. La protection des vues peut aussi être intégrée au PLU.	Ardennes	intervention ponctuelle ; initiatives communales ; valorisation du paysage ; intérêt touristique ; attirer depuis l'extérieur	un plan est à réaliser pour diriger les communes dans leurs choix	1	OOP 2
Protection du patrimoine bâti et naturel	Le patrimoine bâti des versants est constitué de chapelles, châteaux, tours, murgers, etc. qui disparaissent peu à peu dans les forêts. Ces éléments pourraient bénéficier d'un statut de protection pour favoriser leur conservation et le maintien de leurs caractéristiques. Par exemple, le Viaduc de Cize pourrait être classé Monument Historique ou site UNESCO, et les réseaux de murgers classés "Sites et Paysages", les Gorges de l'An classées pour leur paysage remarquable UNESCO ou "Sites et Paysages".	Montreuil, Pont du Gard, DREAL	encadre les travaux sur ces sites ; identifie des sites patrimoniaux à l'échelle départementale au moins ; tourisme ; protection réglementaire	l'engagement par forçement d'action de rénovation ; reste très statique ; peu de moyens financiers	1	OOP 2
OOP 2 : DEVELOPPER LES SAVOIRS FAIRES TRADITIONNELS						
2.1 DEVELOPPER LE TERRITOIRE PAR SON IMAGE "NATURE"						
Aménagement de Voies Partagées	Aménagements et signalétiques pour la sensibilisation à la fréquentation des cyclistes sur les routes. Lorsque c'est possible, notamment dans les virages, on pourra aménager des pistes ou bandes cyclables pour la sécurité du cycliste. Cette mesure permettra de favoriser le cyclotourisme, pratique touristique développée massivement par l'agglomération de Bourg en Bresse.	Parc National des Ecrins	securisation du cycliste ; renforcement du vélo-tourisme ; favorisation des modes de déplacements doux	coût des aménagements ; difficultés de mise en œuvre sur certaines routes étroites	2	
Mise en place de parkings de covoiturages	Les parkings de covoiturage permettent d'identifier des lieux de dépôt lorsque le conducteur ne connaît pas le territoire. Cela encourage le développement de cette pratique, notamment pour les déplacements quotidiens.	CAUE, Ardennes	renforce l'image "verte" du territoire ; lien social ; diminution de la fréquentation de la route	coût de l'aménagement	1	
Aménagement de voies dédiées	Pour faciliter l'arrêt des véhicules et identifier des sites qui offrent des vues remarquables sur le pays, des belvédères peuvent être aménagés : une plateforme à côté de la route permettrait de s'avancer comme sur une falaise, jusqu'au bord et d'apprécier la vue. Des aménagements pour sécuriser les abords seront réalisés (aire de stationnement, partage de la voirie)		créer des attraits ponctuels sur le territoire ; attirer le passant		3	
2.2 STRUCTURER UNE OFFRE TOURISTIQUE "VERTE"						
Identité visuelle	La mise en place d'une identité visuelle commune, à travers une charte graphique, permettra au visiteur de savoir lorsqu'il est ou non sur le territoire de la petite montagne du Vermont. Cette charte pourra concerner flyers, signalétique et aménagements urbains.	Ardennes	identifie le territoire comme "un" ; facilite la production de documents et l'achat de mobilier	peut diminuer l'identité des villages ; demande beaucoup de concertation pour être mis en place	1	
Mise en place de points d'informations sur le territoire	Il existe peu de points d'information sur le territoire aujourd'hui (OT de Poncin). Ainsi, le développement de points d'informations (chez des commerçants, mise à disposition de prospectus, etc.) faciliterait la diffusion des informations concernant les sites remarquables du territoire, les animations, etc.	OT Bresse-Vermont	diffuse l'information ; facilite la compréhension du territoire pour les visiteurs	nécessite d'impliquer des acteurs ; problèmes de vandalismes si ce sont des prospectus libre service	1	
Développement des hébergements liés à l'agrotourisme	L'agrotourisme est une forme de tourisme qui vise à découvrir les savoirs-faires liés à l'agriculture et parfois aussi à l'artisanat local. Les hébergements associés à cette pratique touristique sont des hébergements à la ferme (gîte ou camping), auberges paysannes. Plusieurs labels identifient ces pratiques : Bienvenue à la Ferme, Comices agricoles, etc. L'action visera à créer, rénover et identifier les hébergements correspondant à ce type de tourisme.	Chambre d'Agriculture	Valorisation du territoire par le tourisme ; un tourisme respectueux de l'environnement ; revenus complémentaires pour les agriculteurs	adaptation des agriculteurs pour l'accueil des touristes	3	
Développement des hébergements liés à l'écotourisme	L'écotourisme est une forme de tourisme qui vise à découvrir les paysages "naturels" et la biodiversité propre à un territoire. Ainsi, les hébergements associés à cette pratique touristique sont des hébergements adaptés à l'hébergement "naturels", des maisons dans les arbres, yourtes, etc. L'action visera à créer, rénover et identifier les hébergements correspondant à ce type de tourisme.		Valorisation du territoire par le tourisme ; un tourisme respectueux de l'environnement ; découverte des paysages	risques pour la préservation des paysages remarquables ; aménager des lieux d'accueil	3	
2.3 CONSTRUIRE UNE POLITIQUE COHERENTE A L'ECHELLE DU PAYS						
2.4 CONCILIER L'EXPLOITATION DES ENERGIES ET RESSOURCES AVEC LA PRESERVATION D'UN PAYSAGE REMARQUABLE						
Etudes d'impacts cumulés lors de l'ouverture ou la réouverture de carrières	L'enjeu de développement des carrières, par leur réouverture ou l'ouverture de nouvelles stations, est important sur le territoire. En effet le pays a alimenté pendant de nombreuses années le département en blocs de pierre calcaire. Aujourd'hui, la réouverture de carrière est étudiée en plusieurs endroits de manière non concertée et il est important que les impacts cumulés de ces réouvertures soient pris en compte, pour la biodiversité, le paysage, le trafic, etc.	initiatives locales (N2000)	prise de décision concertée ; vision globale à l'échelle du pays ; intégration des installations dans le territoire	dépend principalement des structures décisionnaires (départementales)	1	
Etudes d'impacts cumulés lors de l'installation de parcs éoliens	Les énergies renouvelables sont un levier important pour les ressources en énergie de demain. Des réflexions sont engagées sur le territoire du Vermont pour installer un parc éolien. Des objectifs doivent être définis à l'échelle du Vermont pour conserver d'une part les qualités paysagères du site dans sa totalité et pour trouver d'autre part le site qui sera le plus adapté à cette installation, d'un point de vue paysager et écologique.	initiatives locales	prise de décision concertée ; vision globale à l'échelle du pays ; intégration des installations dans le territoire	dépend principalement des structures décisionnaires (départementales)	1	
OOP 3 - GARANTIR L'ENCHAINEMENT DES PAYSAGES DE VERSANT PAR DES PRODUCTIONS AGRICOLES DIVERSIFIEES ET DE QUALITE						
3.1 FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE DIVERSIFIEE						
Constitution de fermes relais	La commune acquiert des terrains et constitue une ferme, avec l'appui de la SAFER ET de l'APPLOI. Elle la loue ensuite à un agriculteur souhaitant s'installer. Lorsque l'agriculteur a payé le loyer au montant de la vente, il devient propriétaire de la ferme.	Bruche, initiative locale (Cize)	favoriser l'installation d'un agriculteur ; demande peu de capital au professionnel	budget conséquent de la commune ; lent à mettre en place, au fil des acquisitions	2	
Aides à l'installation	Financement par la commune ou une structure par rapport à une demande de particulier ou professionnel pour l'aide à l'installation : acquisition foncière, débousoisement, aménagements (clôtures, points d'eau, accès, etc.), plantation (arboriculture, viticulture).	Bruche, Millevaches, Côte de Meuse, initiatives locales (N2000)	favoriser l'installation de l'agriculteur ; demande peu de capital professionnel ; permet de reconquérir des parcelles à l'abandon	coût pour la commune ; n'encadre pas les pratiques culturelles et le temps d'exploitation de ces terrains	1	OOP 1
Zone Agricole Protégée (ZAP)	Zonage inscrit au PLU protégeant fortement des zones agricoles sous pression urbaine	Chambre d'Agriculture Ardennes	sans coût ; protection réglementaire	action statique	3	
Plan Local d'Urbanisme (PLU)	Zonage agricole qui protège les parcelles et encadre les possibilités de construction	Ardennes	Protection réglementaire ; encadrement de l'intégration du bâti	Budget conséquent de la commune ; lent à mettre en place, au fil des acquisitions	2	
3.2 DEVELOPPER L'ARBORICULTURE ET LA VITICULTURE						
Mise en place de jardins et vergers partagés sur les versants	Des jardins partagés permettent de créer un milieu de transition entre la forêt et la prairie sur les versants. La demande de jardins partagés existe sur le territoire car l'éco-quartier à Chavannes va en créer un.	idée personnelle	cohésion sociale ; entretiens individuels des parcelles	la commune doit avoir les terrains pour les louer ; les terres ne sont pas très fertiles	1	OOP 1 - OOP 4
3.3 MAINTENIR LES ESPACES OUVERTS DES VERSANTS						
Opération Programmée d'Amélioration Foncière et Environnementale (OPAFE)	Prépare l'installation d'un éleveur par le nettoyage des terrains pour la mise en pâture. Fonctionne en parallèle d'AFP pour les subventions et le lien avec l'éleveur. C'est une alternative au remembrement par échanges parcelaires volontaires	Millevaches	complémentaire de l'AFP, permet la préparation de la parcelle ; vision à long terme du projet	multiplication des structures ; besoin d'une structure porteuse du projet	2	
Groupeau collectif	Mise en fonctionnement d'un troupeau collectif géré par une AFP, une association ou une commune. Il permet l'entretien des parcelles par le pâturage mais n'a pas forcément un objectif de production agricole. Le troupeau doit être choisi en fonction du terrain à pâturer (caprin, ovin, bovin, espèces mixtes)	ADAPEMONT, Morez, Bruche	pâturage extensif et conduit comme souhaité par la structure porteuse ; lien social ; sensibilisation extérieure	fonctionne uniquement sur les terrains communaux ou grands propriétaires ; valorisation des produits limitée ; demande des bénévoles	3	OOP 1 - OOP 2 - OOP 4
3.4 VALORISER UNE AGRICULTURE DE QUALITE						
Concours des "Prairies Fleuries"	Ce concours est national et se déroule en deux étapes : la première met en concurrence les agriculteurs locaux au sein d'un périmètre défini, la deuxième met en concurrence les lauréats de la première étape à l'échelle nationale. Ce concours permet de valoriser les pratiques qui allient qualité fourragère et écologique au sein de leurs parcelles, et décline les pratiques en différentes catégories.	Chambre d'Agriculture N2000 Petite Montagne (Jura)	favoriser les échanges entre agriculteurs ; dynamise et valorise les parcelles de pelouse sèche ; sensibilise la population aux pratiques agricoles	la récompense est plutôt emblématique que significative pour l'agriculteur	3	OOP 1 - OOP 2
OOP 4 : FEDERER LES DIFFERENTS ACTEURS DU TERRITOIRE POUR UNE COHERENCE DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS						
4.1 DESSINER UNE TRAME VERTE ET BLEUE A L'ECHELLE DU VERMONT AUTOUR DES SITES NATURA 2000						
Délimitation d'une Trame Verte et Bleue (TVB) précise à l'échelle du pays	La réalisation d'une TVB à l'échelle du Vermont permet d'une part de valoriser les espaces spécifiques du territoire (pelouses sèches des versants, murgers, etc.) et de relier le territoire d'un point de vue de l'écologie fonctionnelle, aux territoires environnants (corridors)		valorisation du patrimoine naturel ; priorisation des espaces à protéger	coût financier sans retombée économique évidente	3	OOP 2 - OOP 3
Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF)	L'AFAF est une combinaison de procédures de remembrement agricole et forestier. Il vise à améliorer la structure des fonds agricoles et forestiers par les regroupement de parcelles en permettant la réalisation d'ouvrages collectifs. L'AFAF se déroule en 3 étapes : choix du mode et du périmètre d'aménagement ; classement des terrains ; réalisation du nouveau parcelaire. Chaque étape est validée suite à une enquête publique	Bruche, initiative locale (Vallée de Meuse, Vermont)	proposer aux agriculteurs et sylviculteurs des parcelles de taille intéressante ; réaliser des ouvrages collectifs pour l'installation ; concertation	procédure longue et onéreuse	4	OOP 3
Charte de gestion sylvicole	Signature d'une charte entre la gestion sylvicole et la commune. La gestion sylvicole (ONF) prend en compte les enjeux paysagers lors d'aménagements, peut aider au défrichage pour la mise en place d'agriculture. Des réglementations de boisement sur tout le massif (public et privé) peuvent être mises en place avec zonage pour identifier les lieux où la plantation est autorisée ou non. Des floes de sénescence peuvent être mis en place pour laisser la forêt vieillir sans action de l'homme.	Bruche, Millevaches, Fischesser	gestion volontaire des boisements ; concertation ; facilité de mise en oeuvre	engage les deux parties sur 30 ans ; n'engage que l'ONF avec la commune ; beaucoup de concertation pour impliquer les propriétaires	2	OOP 3
4.2 ORGANISER LES STRUCTURES PUBLIQUES ENVIRONNEMENTALES						
Natura 2000	Il faut trouver une nouvelle identité au dispositif Natura 2000. Il a son avantage un animateur/ un animateur présent(9) pour faire vivre ce site. C'est une chance d'avoir quelqu'un pour animer la charte et mettre en lien acteurs du territoire (agriculteurs, associations et élus) et le grand public. Aujourd'hui le site N2000 du Vermont est éclairé sur tout le territoire et ne permet pas de mettre en place des mesures cohérentes à l'échelle du pays.	initiative locale	lien entre les acteurs ; concilie agriculture et biodiversité	manque de moyens, techniques et financiers, pour être utile	2	OOP 1 - OOP 2 - OOP 3
Réserve de biodiversité	Les réserves de biodiversité peuvent être d'importance nationale (RNN) ou régionale (RNR). Ces réserves sont au moins en partie protégées de l'homme car aucune visite ou promenade n'y sont autorisées. Elles cherchent à laisser la faune et la flore se développer spontanément sans impact humain. Ces réserves sont d'importants réservoirs de biodiversité.	initiative locale (RNR Hautcourt)	gain écologique ; lien avec la TVB ; préserve des espaces sensibles	pas de valorisation auprès du public ; pas d'économie engendrée	2	OOP 1 - OOP 2
Espace Naturel Sensible (ENS)	Des sites d'intérêt patrimonial pour la biodiversité et le paysage peuvent être identifiés ENS et recevoir des subventions spéciales pour la valorisation et la gestion du site. Les sites ENS ont vocations à l'amélioration des connaissances en faune-flore, la protection des milieux, et leur valorisation par l'accueil du public. Peut valoriser des sites naturels et/ou agricoles (vignes, vergers, pelouses sèches, etc.)	initiative locale (Ain), Grand-Clermont, Côte de Meuse	valorisation touristique d'un site ; protection du milieu naturel ; sensibilisation du public ; auto-financement	parfois manques de gestion pour la protection du milieu ; aménagements pour l'accueil	2	OOP 1 - OOP 2
4.3 UNIFIER LES EXIGENCES EN MATIERE D'URBANISME ET DE PLANIFICATION						
Cahier de Recommandations Architecturales et Paysagères	Un cahier de recommandations architecturales et paysagères, réalisé à l'échelle du pays ou de l'unité de paysage permettrait d'encadrer les aménagements privés et publics du pays. Ces documents pourraient être annexés aux PLU et ainsi guider les communes lors de la réalisation de leur document de planification.	Sainte-Maur des Fossés	conseil architectural et paysager cohérent à l'échelle du pays ; document non réglementaire sauf s'il est mentionné comme tel au PLU	document non réglementaire ; le suivi des recommandations n'est pas garanti	3	OOP 1 - OOP 2

Actions	Explication du dispositif	Références	Avantages	Inconvénients	Priorité	OQP associé
OQP 1 : RETROUVER LES MOTIFS PATRIMONIAUX DES PAYSAGES DE VERSANT						
1.1 PRESERVER LES MOTIFS PAYSAGERS ET LES ELEMENTS DE PATRIMOINE LES CONSTITUANT						
Enfouissement des Lignes à Haute Tension	Les lignes à Haute Tension provenant des barrages de la rivière d'Ain sillonnent les boisements de versant d'est en ouest. Ces installations nuisent à la qualité paysagère du pays et pourraient être enfouies.	Rabat, Bordeaux	qualité paysagère ; perte des nuisances pour les habitants (bruit, emprise au sol, champ magnétique)	perte des subventions perçues par les communes ; coût des travaux très importants ; difficultés de mise en œuvre	4	OQP 4
1.2 VALORISER LES SAVOIRS FAIRES TRADITIONNELS						
OQP 2 : DEVELOPPER LE TERRITOIRE PAR SON IMAGE "NATURE"						
2.1 DEVELOPPER LES TRANSPORTS EN COMMUN ET MODES DE DEPLACEMENT DOUX						
Installer un système de location de vélos	Un système de location de vélo sur plusieurs périodes (1 jour, 1 semaine, 1 an) incitera les usagers à utiliser ce mode de transport sur le territoire. Ce système doit bien évidemment être couplé avec des aménagements pour la sécurité des cyclistes sur les axes les plus fréquentés.	Initiative locale (Mobilivelo)	vélotourisme et déplacements quotidiens ; évite l'investissement dans un vélo ; facilite la découverte de ce mode de déplacement	coût de réparations et d'entretiens assez importants	3	
Développement des transports en commun	Les transports en commun sont présents aujourd'hui sur le territoire avec un TER-Car et des bus. Cependant, des améliorations pourraient être entreprises : développement d'un maillage nord-sud (vallées) de minibus connecté au train en axe est-ouest (passage de cols en tunnels), amélioration des fréquences de passages notamment lors des vacances, mise en relation des entreprises fortes du secteur (Renault Trucks, les usines de plastique par exemple) avec les entreprises de transport pour les déplacements journaliers.	Cerema, 2016	renforce l'image "verte" du territoire ; permet aux personnes non véhiculées de parcourir le territoire ; favorisation des modes de déplacement doux	la fréquentation des bus doit être suffisante pour que le dispositif ne tourne pas à perte (utilisation d'un partenariat avec grosses entreprises privées)	2	
2.2 STRUCTURER UNE OFFRE TOURISTIQUE "VERTE"						
Constitution d'une Maison du Parc	La Maison du Parc est un lieu stratégique dans un PNR. Les personnes travaillant pour le Parc sont dans ce lieu et un accueil du public est prévu avec des informations touristiques, sur les engagements du parc, etc. Ce lieu peut être utilisé comme support d'expositions ou lieu d'animations liées au Parc.	tous les PNR	un lieu identifié d'accueil ; valorisation du PNR	investissement important pour la collectivité territoriale	4	OQP 4
2.4 CONCILIER EXPLOITATION DES ENERGIES ET RESSOURCES AVEC PRESERVATION D'UN PAYSAGE REMARQUABLE						
OQP 3 : GARANTIR L'ENCHAINEMENT DES PAYSAGES DE VERSANT PAR DES PRODUCTIONS AGRICOLES DIVERSIFIEES ET DE QUALITE						
3.1 FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE DIVERSIFIEE						
Point de vente de proximité	Mise en place d'un commerce/point de vente de proximité pour la vente directe de produits paysans locaux	Chambre d'Agriculture	circuit court ; valorisation des produits locaux ; dynamisation économique	demande un investissement et une étude de marché	4	OQP 2
Restauration collective	La mise en lien des producteurs du territoire avec les communes pour mettre en place une restauration collective (pour les scolaires et personnes âgées) serait un atout important pour valoriser les produits agricoles. De plus, cette mesure est assez simple à mettre en place car le client est unique, c'est la commune, alors que les volumes sont assez importants.	Chambre d'Agriculture, Jura	valoriser la production agricole ; sensibilise les habitants ; facilité de mise en œuvre	coût pour la commune ; demande des études pour le bon fonctionnement du système	1	OQP 2 - OQP 4
3.2 DEVELOPPER L'ARBORICULTURE ET LA VITICULTURE						
3.3 MAINTENIR LES ESPACES OUVERTS DES VERSANTS						
3.4 VALORISER UNE AGRICULTURE DE QUALITE						
Marque de territoire	Valoriser les produits locaux à travers une marque de territoire : Meuse&Merveilles, marque Parc, Montagnes du Jura etc. Cela permet de communiquer autour du territoire et sur les pratiques respectueuses de l'environnement.	Côte de Meuse, Ardennes, PNR Vosges du Nord, Commissariat de Massif, CA3B	renforce l'identité et l'attractivité territoriale ; valorisation des produits locaux ; circuits courts ; rayonnement ; dynamisation économique	souvent sur de plus vastes territoire (échelle département ou PNR) ; demande beaucoup d'investissement en communication pour fonctionner	4	OQP 2 - OQP 4
Développer l'apiculture	L'apiculture est un gage de qualité du territoire par l'offre, aux professionnels, d'une mosaïque de milieux et d'une diversité floristique. Développer l'apiculture dans le pays serait à la fois un levier économique et un levier touristique, attirant les touristes visés. C'est aussi un mode de culture qui s'insère dans la gamme de milieux de transition entre forêt et prairie.	Jura, Vosges	dynamisation économique ; utilisation de parcelles peu fertiles ; image "nature" renforcée	trouver des professionnels pour lancer la dynamique	2	OQP 2
Favoriser l'agriculture biologique (AB)	L'agriculture biologique est une pratique agricole valorisée et reconnue mondialement. Favoriser cette pratique permet de dynamiser l'économie agricole du territoire et de faire parler du secteur. Elles s'appliquent en effet autant à la production issue de l'élevage (viande, lait, fromage, etc.) qu'à la vigne, à la production de fruits et légumes, miel, ou tout autre produit alimentaire.	France	dynamisation économique ; valorisation des produits par la qualité ; déjà bien connu des consommateurs	coût de l'installation ou du reconversion ; dépend de la volonté des agriculteurs	3	
Extension des labellisations existantes	Les AOC vins du Bugey et Cerdon sont actuellement ponctuelles dans le sud du Revermont, on pourrait envisager une extension des labels pour élargir le champ d'activité vigneronne du territoire. Le cahier des charges pourrait être actualisé pour renforcer les exigences en matière d'intrants, etc. pour des pratiques culturelles de qualité.	idée personnelle	se base sur une viticulture existante ; assouplit les lieux de production ; renforce l'identité viticole du Revermont	Fonctionne avec les vins du Bugey ; doit être conduit avec une politique de reconquête de parcelles boisées des versants	1	OQP 2
Mise en place d'une option AOC Comté +	Le Comté a déjà une image positive auprès du consommateur, mais elle pourrait être encore améliorée notamment en favorisant le pâturage sur des prairies naturelles, en réduisant un maximum les intrants sur les parcelles. La mise en place d'une option "Comté +" au cahier des charges valoriserait ainsi les pratiques agricoles respectueuses des enjeux écologiques et paysagers du territoire.	idée personnelle	se base sur une AOC existante ; améliore l'image qualité ; positif pour les milieux naturels	contraintes en plus pour l'agriculteur ; demande de changer les pratiques sur tout le massif jurassien	2	OQP 2
OQP 4 : FEDERER LES DIFFERENTS ACTEURS DU TERRITOIRE POUR UNE COHERENCE DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS						
4.1 DESSINER UNE TRAME VERTE ET BLEUE A L'ECHELLE DU REVERMONT AUTOUR DES SITES NATURA 2000						
4.2 ORGANISER LES STRUCTURES PUBLIQUES ENVIRONNEMENTALES						
Organiser les actions ci-dessous au sein d'une même structure	Aujourd'hui les structures peinent à survivre et réaliser leurs actions et pourtant, si ces différentes actions étaient regroupées au sein d'une seule structure, une mutualisation du temps et compétences pourrait s'appliquer et rendre le dispositif plus efficace. Cette structure pourrait être un syndicat mixte, un service au sein d'une collectivité existante...	idée personnelle	politique environnementale cohérente à l'échelle du pays ; mutualisation des moyens et des compétences	perte des compétences par les structures actuelles	3	OQP 1 - OQP 2 - OQP 3
4.3 UNIFIER LES EXIGENCES EN MATIERE D'URBANISME ET DE PLANIFICATION						

Tableau 6 Actions réalisables dans le cadre du scénario : PNR de la Petite Montagne et du Revermont

Le Revermont jurassien est un pays reconnu pour son vignoble, la Petite Montagne du Jura pour ses pâtures à Comté et ses forêts mixtes, la petite montagne du Revermont pour son passé de paysages de vignes et de carrières. Ainsi, rassembler ces territoires entre eux permettrait au territoire de la petite montagne du Revermont de « renaître », de profiter des expériences des territoires voisins pour se développer.

Comme l'étude porte sur le pays de la petite montagne du Revermont, les autres pays que nous proposons d'associer n'ont pas été étudiés en détail et donc leurs enjeux et objectifs spécifiques ne sont pas pris en compte ici. Cependant, si ces territoires s'associaient, il est évident que la stratégie territoriale devrait être adaptée.

La structure « PNR » naît d'une unité politique volontaire et tournée vers un objectif commun : le développement durable du territoire. Seules les communes signataires sont incluses dans ce PNR, elles s'engagent alors à répondre aux objectifs énoncés dans la Charte du Parc, charte construite par les élus et validée par l'Etat. Le PNR a un champ d'actions plus large que le paysage et permet ainsi de débloquent de nombreux leviers pour toutes les dimensions du développement du territoire. Ici nous restons attachés au domaine du paysage mais d'autres thématiques pourraient être abordées dans une Charte de PNR (transition énergétique, développement du numérique, etc.)

4. Choix du scénario

Le panel d'outils disponibles pour la réouverture des paysages de versant a été présenté au travers des scénarii. Ainsi, ces différents scénarii peuvent se réaliser au fil du temps car ils ont des temps d'émergence différents. Un tableau d'analyse multicritères permet d'aider les élus à décider de l'engagement qu'ils veulent mobiliser pour le développement de leur territoire (Tableau 7).

Tableau 7 Analyse multicritère des scénarii

Scénario	Temps d'émergence	Investissement préalable	Engagement politique	Probabilité d'émergence	Retombées économiques	Echelle d'influence	Besoins en animations	Implication des habitants	Cohésion des acteurs	Durée de mise en œuvre
<i>Structuration du tissu associatif local</i>	1 - 3 ans	0	0	certaine	+	locale	0	+++++	--	incertaine
<i>Plan de Paysage du Revermont</i>	5 - 10 ans	€	+	probable	++	régionale	1 animateur	+++	+	environ 10 ans - renouvelable
<i>PNR de la Petite Montagne et du Revermont</i>	15 - 30 ans	€€€	++	incertaine	+++++	nationale / Union Européenne	plusieurs chargés de mission	++	+++	entre 10 et 15 ans - renouvelée

Pour la suite de la réflexion, nous imaginons le déroulement le plus probable sur notre territoire, c'est-à-dire la mise en place de chaque scénario un à un, jusqu'à aboutir à la création d'un PNR.

C. Quel sera le paysage en 2050 ?

Les élus du territoire ne sont actuellement pas fédérés autour d'une même organisation. Une association présente sur le territoire paraît pertinente pour mener des actions à l'échelle du Revermont : La Fabrique du Monde Rural, portée par la Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne (MRJC), qui vise à développer un mouvement social au sein du Revermont. Elle pourra fédérer les acteurs du territoire (associations et collectivités) pour mener à bien les actions du scénario 1 : organisation d'animations, mise en place de pédibus, création de jardins et vergers partagés, rénovation du musée du Revermont, pour citer les mesures phares. Ce mouvement, impulsé par cette association, incitera les acteurs du territoire à se rencontrer et monter de nouveaux projets, comme la création d'associations ou le développement de celles existantes pour agir sur les parcelles des versants, avec la mise en place d'une agriculture diversifiée sur ces terrains au gré des opportunités.

Trois à cinq ans plus tard, la mobilisation citoyenne est assez forte car les acteurs du territoire ont agi pour la réouverture des paysages de versant, un objectif commun et reconnu de tous. En parallèle de ces actions citoyennes, une collectivité territoriale s'affirme : l'EPAGE de la rivière d'Ain, créé en janvier 2018. Bien que son périmètre n'inclut pas l'unité de paysage Coteau du Revermont, il pourra mettre à disposition ses compétences en matière de paysage et d'environnement pour construire un projet à l'échelle du pays, d'autant plus qu'il aura conservé la gestion du site Natura 2000 « Revermont et Gorges de l'Ain ». Pour répondre à la demande des acteurs locaux et des communes, cet EPAGE se lancera dans la réalisation d'un Plan de Paysage à l'échelle du pays qui définira, à partir d'un diagnostic partagé par les acteurs, un programme d'actions à mener sur le territoire, à la fois sur les paysages de vallée et plaine et sur les paysages de versant. Ainsi, les premières actions que ce programme mettra en place concernant les paysages de versant, menées par l'EPAGE et les collectivités intercommunales seront les suivantes : la mise en place d'une identité visuelle commune, le développement des modes de déplacement doux, la révision des documents d'urbanisme le nécessitant, ainsi que la réalisation d'aménagements touristiques favorisant l'accueil sur des sites phares du territoire (belvédères, fenêtres paysagères, activités sportives, ouverture d'une à deux fermes au public). Ces mesures permettront à la fois de construire une politique commune et de donner à voir les qualités du territoire. Cette deuxième impulsion provient des collectivités et permet de réaliser des actions plus ambitieuses que celles envisageables uniquement au sein des associations, et d'avoir une cohérence territoriale à l'échelle du Massif du Jura. Ainsi, le marché agricole sera plus performant, l'offre touristique sera actualisée pour les attentes des visiteurs d'aujourd'hui et identifiée « Montagnes du Jura ».

Le Plan de Paysage mis au point aura démarré son programme d'actions en 2020-2022 et le suivra pendant 10 à 15 ans. Au départ, une forte mobilisation des collectivités (communes, intercommunalités) sera importante pour mettre en place les actions, puis celles-ci vivront d'elles-mêmes, prises en charge par les associations, les professionnels et les habitants.

Cette mobilisation pourra être confortée idéalement par la mise en place d'une structure alliant les compétences en environnement, en valorisation paysagère et en développement économique et constituée par une forte concertation, entre les collectivités et les différents acteurs du territoire. Celle-ci pourra prendre la forme d'un PNR, dans les années 2035-2040. La charte sera nourrie par un Plan de Paysage sur le volet paysager, environnemental et économique (touristique, agricole) et abordera d'autres thématiques telles que les énergies renouvelables ou le développement du numérique. Cette structure alliera les trois pays qui constituent les premières chaînes du massif jurassien dans l'Ain et le Jura et permettra d'afficher une unité à l'échelle du Massif.

Les actions menées s'effectueront sur tout le territoire. Nous pouvons nous projeter visuellement sur un « paysage-type » qui aura évolué par les dynamiques décrites (Figure 26).

Un parc éolien a été créé à la suite d'études concernant les impacts écologiques et paysagers cumulés ainsi que la prise en compte des nuisances pour le voisinage.

Les murgers ont été découverts à l'occasion de journées citoyennes de défrichage. Pour assurer leur préservation, ces éléments sont protégés au titre des « Sites et Paysages ».

Le patrimoine bâti du sommet a été mis sous la protection « Monument Historique », le propriétaire a bénéficié d'une subvention lui ayant permis de réaliser des travaux de rénovation. Par la même occasion, le propriétaire a réalisé des aménagements pour l'accueil du public.

La forêt est exploitée par l'ONF grâce au remembrement agricole et forestier réalisé sur le site. Des affouages sont proposés par les communes lorsque les parcelles sont disponibles et encourage l'indépendance énergétique du territoire.

Un moutonnier, engagé par l'AFP du site fait pâturer son troupeau d'ovins quelques semaines l'été ici, puis continue son parcours pastoral sur d'autres parcelles du pays. A la fin de la saison, un événement est organisé pour fêter la transhumance.

Cette parcelle est détenue par un GIEE, groupement d'agriculteurs soucieux d'avoir des pratiques environnementales et écologiques. Ils ont démarré le programme «Comté +» pour valoriser leurs pratiques.

L'Association des Vignerons Professionnels a permis à ce vigneron de tester une pratique culturale en biodynamie, valorisée pour l'instant en vin AOC.

Un professionnel s'est installé pour la production de mirabelles. Il valorise ses pratiques environnementales et la qualité de ses produits par la marque de qualité du territoire.

Les agriculteurs cultivent les terres les plus fertiles présentes en bas de versant.

Une fenêtre paysagère a été aménagée le long de la falaise et offre une vue sur la vallée.

Des chemins ont été créés pour traverser la mosaïque paysagère, avec la mobilisation de l'AFP et de la FFR.

Une carrière a été réouverte en ce lieu, après la prise en compte des impacts cumulés et de l'intégration paysagère du site. Le projet a aussi prévu la réhabilitation du site par l'agriculture.

Pelouses sèches, forêts, vergers et murgers sont intégrés à la TVB du pays du Revermont. Ainsi, les éléments constitutifs des corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité sont préservés.

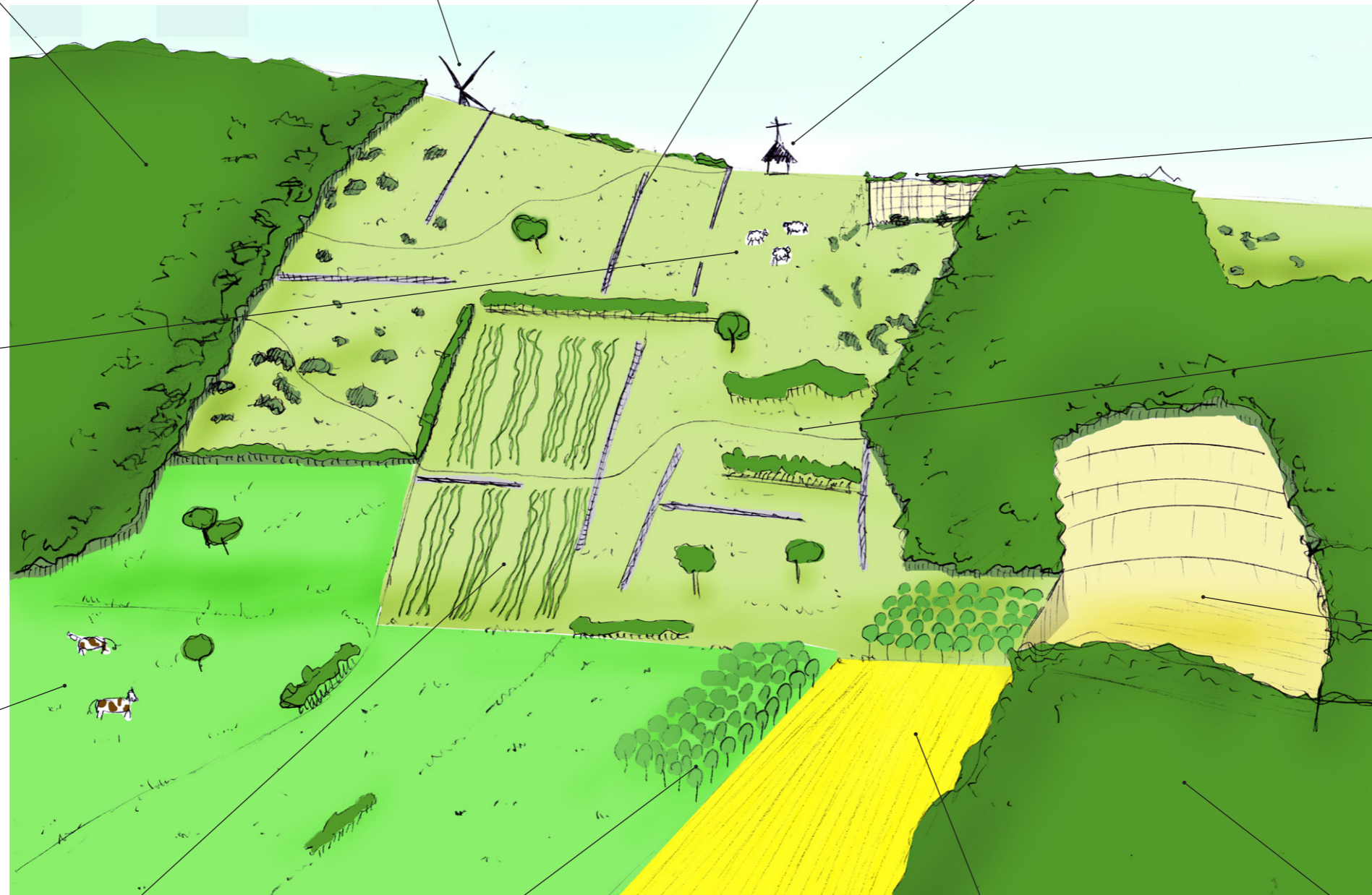


Figure 26 Croquis représentant les paysages de versant du Revermont en 2050

CONCLUSION

Au cours de cette étude, nous avons commencé par définir de manière claire la fermeture des paysages, qui associe une dynamique naturelle (successions végétales) avec une représentation sociale (rejet de la dynamique naturelle).

Nous avons prouvé, à l'aide d'une étude iconographique et d'une étude des représentations par les récits et rencontres, que les deux dimensions de la fermeture des paysages sont présentes dans le pays de la petite montagne du Revermont. La dynamique de fermeture entraîne une perte d'identité pour les habitants. Les éléments de paysage en voie de disparition sont principalement les pelouses sèches, les milieux ouverts patrimoniaux servant pour le pâturage et les murgers.

A partir de ce constat, nous avons dégagé quatre grands enjeux sur le territoire concernant les paysages de versant :

- La valorisation des qualités paysagères du territoire par la préservation des éléments de paysage
- Le développement d'activités de loisirs pour les découvrir
- Le renforcement de la mosaïque paysagère du Revermont par l'agriculture
- La cohésion des acteurs pour une lisibilité des actions du territoire

Ces enjeux nous ont permis de définir quatre Objectifs de Qualité Paysagère :

OQP 1 : Retrouver les éléments de paysage patrimoniaux des versants

OQP 2 : Développer le territoire par son image « nature »

OQP 3 : Garantir l'enchaînement des paysages de versant par des productions agricoles diversifiées et de qualité

OQP 4 : Articuler les différentes problématiques territoriales liées aux paysages de versant pour une cohérence des actions mises en œuvre

Ces éléments nous ont amené au développement de trois scénarii qui peuvent, selon la volonté des élus, s'enchaîner les uns les autres ou se réaliser indépendamment. Des outils ont été proposés à partir de ressources bibliographiques et de rencontres, afin de proposer le paysage de demain plus ouvert et laissant apparaître l'identité du pays. Le déroulement du projet a été expliqué, permettant aux acteurs du territoire d'imaginer plus concrètement comment ces propositions pourraient être mises en place.

Aujourd'hui, les propositions énoncées restent théoriques. Elles permettent néanmoins de présenter aux acteurs du territoire les outils qu'ils peuvent mobiliser concernant la réouverture des paysages de versant. La proposition développée repose sur des actions publiques qui impulsent les actions citoyennes, ces dernières devenant pérennes. Les collectivités pourront alors se retirer progressivement du jeu d'acteurs car la population se sera approprié le projet.

D'autres éléments devront être analysés pour aller plus loin dans l'étude, comme une étude économique, une analyse plus approfondie du marché lié à la vigne et au vin sur le territoire, la déclinaison des outils à l'échelle des unités de paysage.

BIBLIOGRAPHIE

- ALLAG-DHUISME, Fabienne, BARTHOD, Christian, DOMALLAIN, Denis, JOURDIER, Geneviève, REICHERT, Paul et VELLUET, Rémi, 2015. *Analyse du dispositif Natura 2000 en France*. S.l. CGEDD, CGAAER. 139p.
- AMPLITUDE, ROUGE VIF TERRITOIRES et AGROÉCOLGOIE CONSULTING, 2014. *Plan de Paysage des Côtes de Meuse* [en ligne]. 2015 2014. S.l. : Communauté de Communes Côte de Meuse - Woëvre. [Consulté le 2 août 2017]. Disponible à l'adresse : www.cc-cotesdemeuse-woevre.fr/fr/information/4012/plan-paysage-cotes-meuse.
- BOCAGE, 2013. *Plan Paysage du PNR des Ardennes*. 23 décembre 2013. S.l. : PNR Ardennes.
- BOSSARD, Carine, 2013. *Evaluation de l'état de conservation des pelouses sèches du site Natura 2000 « Pelouses sèches à orchidées, habitats rocheux du Revermont et gorges de l'Ain » (n° FR 8201640)*. Mémoire de fin d'étude. Angers : Université Catholique de l'Ouest.
- BRUNET, Roger, FERRAS, Robert et THÉRY, Hervé, 1993. *Les mots de la géographie: dictionnaire critique*. 3. éd., et augm. Montpellier : Paris : RECLUS ; Documentation française. Collection Dynamiques du territoire. ISBN 978-2-11-003036-8. G108.F7 B78 1993
- CARRÉ, Juliette, 2010. *Le temps des paysages : évolutions paysagères et gestion durable des territoires en montagne pyrénéenne (hautes vallées du gave de Pau et Vicdessos)*. Thèse de Géographie, Toulouse : Université de Toulouse II - Le Mirail.
- CARRU, Paul, 1927. *Souvenirs d'un paysan du Revermont*. Editions du Bastion. S.l. : s.n. En Bresse Autrefois. 198p.
- CATTIN, Paul, 1982. *La Vallée du Suran: des origines à la fin du XVIII*. Bourg-en-Bresse : P. Cattin. Paris; Bourg-en-Bresse (1, B Paul-Valéry, 01012) : P. Cattin. ISBN 978-2-86001-004-7.
- CHAPPEZ, Gérard, 2006. *La vallée de l'Ain*. Alan Sutton. Saint-Cyr-sur-Loire : A. Sutton. Mémoire en images. ISBN 978-2-84910-461-3.
- DODANE, Clément, 2010. *Les nouvelles forêts du Massif Central : enjeux sociétaux et territoriaux. Ces hommes qui plantaient des résineux pour éviter la friche*. [en ligne]. Thèse de Géographie, Lyon : Ecole normale supérieure Lettres et Sciences Humaines - ENS-LSH Lyon. [Consulté le 26 juin 2017]. Disponible à l'adresse : tel.archives-ouvertes.fr/tel-00466263.
- DONDÉ, André, 1992. *Le petit suranais*. Provinciales. S.l. : Les Editions Provinciales. ISBN 978-2-908208-24-5.
- DONDÉ, André, 2007. *Le retour du petit Suranais*. Pont-d'Ain : Éd. de la Catherinette. ISBN 978-2-914415-37-8.
- FISCHESSER, Bernard, LAMBERT, Hugues et MOUNIER, J, 1977. *Le paysage de montagne. Présentation, étude paysagère et analyse des perceptions*. Paysage. Grenoble. CTGREF. Etude n°116, fasc. 1. 15118
- FRIEDBERG, Claudine, COHEN, Marianne et MATHIEU, Nicole, 2000. Faut-il qu'un paysage soit ouvert ou fermé ? L'exemple de la pelouse sèche du causse Méjan. In : *Nature Sciences Sociétés*. octobre 2000. Vol. 8, n° 4, p. 2642. DOI 10.1016/S1240-1307(01)80004-2.
- GAZAL, Julien, 2016. *Inventaire des pelouses sèches calcaires à faciès d'embroussaillement et pastoral du Revermont*. Mémoire de fin d'étude. Clermont-Ferrand : IUT de Clermont-Ferrand et CEN. 19p.
- GEORGES, Nicolas, 2002. *Natura 2000 et paysage ou la réciprocité d'une relation*. Mémoire de fin d'étude, Institut National de l'Horticulture et du Paysage, Angers.
- HESSEL, Jean-François, 1995. *Le plan de paysage de la Vallée de la Plaine - Pour un échange d'expérimentations vers d'autres territoires*. octobre 1995. S.l. : DIREN Nord-Pas de Calais.
- HOUET, Thomas, VACQUIÉ, Laure, VIDAL, Franck et GALOP, Didier, 2012. Caractérisation de la fermeture des paysages dans les Pyrénées depuis les années 1940. Application sur le Haut-Vicdessos. 2012. n° 33, p. 4651. DOI 10.4000/soe.210.
- JUNGERS, Didier, 2008. *Bourg-en-Bresse et le Revermont*. Edith&Moi. Charette : Édith & moi. Les Livres Blancs de l'Ain. ISBN 978-2-9530135-1-1.

- LE FLOCH, Sophie, DEVANNE, Anne-Sophie et DEFFONTAINES, Jean-Pierre, 2005. La fermeture du paysage : au-delà du phénomène, petite chronique d'une construction sociale. In : *Espace géographique*. 2005. Vol. 34, n° 1, p. 49. DOI 10.3917/eg.341.64.
- MAIRIECONSEILS, 2011. *Penser le territoire par le paysage - Expérience de la communauté de communes de la Haute-Bruche* [en ligne]. S.l. : s.n. Paysage et urbanisme durable, Mémento 11. [Consulté le 27 mai 2016]. Disponible à l'adresse : www.localtis.fr/cs/0168165706&blobheader=application%2Fpdf&blobcol=urldata&blobtable=MungoBlobs. E147
- MEDDE, 2015. *Le plan de paysage - Agir pour le cadre de vie* [en ligne]. 2015. S.l. : MEDDE. [Consulté le 12 août 2017]. Disponible à l'adresse : www.actu-environnement.com/media/pdf/news-23615-plan-paysage.pdf.
- PARLEMENT EUROPÉEN, 1992. *Directive Habitat Faune Flore* [en ligne]. 21 mai 1992. S.l. : s.n. [Consulté le 2 août 2017]. Disponible à l'adresse : inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/Directive_habitats_version_consolidee_2007.pdf.
- PIERRON, Virginie, 2012. *Pelouses et coteaux secs: paysages, biodiversité et pastoralisme*. CEN Rhône-Alpes. Vourles : Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels. Les Cahiers Techniques. ISBN 978-2-908010-81-7.
- PNR MILLEVACHES EN LIMOUSIN, 2017. *Charte 2018-2023 du PNR de Millevaches en Limousin*. 26 janvier 2017. S.l. : PNR Millevaches en Limousin.
- RAMOS, Pauline, 2013. *Les pelouses sèches calcicoles du Grand Clermont. Gestion actuelle par le CEN Auvergne et caractérisation théorique d'une sous-trame pour une préservation future plus globale* [en ligne]. Mémoire de fin d'étude. Angers : Agrocampus Ouest - Centre d'Angers. [Consulté le 7 septembre 2017]. Disponible à l'adresse : dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00874249.
- RAYMOND, Richard, LUGINBÜHL, Yves, SEGUIN, Jean-François, CEDELLE, Quentin et GRARE, Hélène, 2015. *Les Atlas de paysages - Méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages*. Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. La Défense : s.n. ISBN 978-2-11-139325-7.
- ROUAUD, Romain, 2014. *Les forêts de pente de la haute vallée de la Dordogne: enjeux écologiques et énergétiques d'une ancienne forêt charbonnée (Auvergne, Limousin, France)* [en ligne]. Thèse de Géographie, Limoges : Université de Limoges. [Consulté le 26 juin 2017]. Disponible à l'adresse : tel.archives-ouvertes.fr/tel-00928478.
- SCHNITZLER, Annik et GÉNOT, Jean-Claude (éd.), 2012. *La France des friches: de la ruralité à la féralité*. Versailles : Éditions Quae. Matière à débattre et à décider. ISBN 978-2-7592-1700-7. HD1671.F8 F72 2012
- SCOT BBR, 2016. *Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT Bourg-Bresse-Revermont*. 2016. S.l. : s.n.
- SORDELLO, Romain, GAUDDILLAT, Vincent, SIBLET, Jean-Philippe et TOUROULT, Julien, 2011. *Trame verte et bleue - Critères nationaux de cohérence - Contribution à la définition du critère sur les habitats* [en ligne]. Service du Patrimoine Naturel MNHN. S.l. MNHN-SPN. [Consulté le 18 septembre 2017]. Disponible à l'adresse : www.trameverteetbleue.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/111221_-_tvb_-_rapport_mnhn_habitats.pdf.
- TEYSSIER, Alicia, 2016. Comment gagner en autonomie en utilisant mieux les pâturages naturels ? In : *Natura 2000 et MAEC : quelles conséquences sur la conduite du pâturage et la gestion des pelouses sèches ?* Formation. Cize. 18 novembre 2016.
- URBA3, 2014. *SRCE Rhône-Alpes - Livret cartographique*. juillet 2014. S.l. : Région Rhône Alpes.

SITOGRAPHIE

- [1] GÉOCONFLUENCES, 2017. Déprise — Géoconfluences. In : Géoconfluences [en ligne]. mai 2017. [Consulté le 26 juin 2017]. Disponible à l'adresse : geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/deprise.
- [2] GÉOCONFLUENCES, 2010. Friches — Géoconfluences. In : Géoconfluences [en ligne]. octobre 2010. [Consulté le 26 juin 2017]. Disponible à l'adresse : geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/friches.
- [3] LASSABLIÈRE, Valérie et AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE, 2014. Motif Paysages - présentation [en ligne]. août 2014. S.l. : Parc National des Ecrins. [Consulté le 7 août 2017]. Disponible à l'adresse : www.ecrins-parcnational.fr/sites/ecrins-parcnational.com/files/fiche_doc/10549/motif-motif-paysages-general.pdf.
- [4] LAROUSSE, 2017b. Pays. In : Larousse.fr [en ligne]. 2017. [Consulté le 2 août 2017]. Disponible à l'adresse : www.larousse.fr/dictionnaires/francais/pays/58825?q=pays#58466.
- [5] LAROUSSE, 2017c. Pré-bois. In : Larousse.fr [en ligne]. 2017. [Consulté le 14 août 2017]. Disponible à l'adresse : www.larousse.fr/dictionnaires/francais/pr%C3%A9-bois_pr%C3%A9s-bois/63294.
- [6] DAVOUST, Pierre, 2017. Dynamique des écosystèmes. In : EcoSocioSystèmes [en ligne]. 8 mai 2017. [Consulté le 14 août 2017]. Disponible à l'adresse : www.ecosociosystemes.fr/dynamique.html.
- [7] MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE, AFB, CEREMA, IRSTEA et MNHN, 2017. Définition de la Trame verte et bleue. In : *Trame Verte et Bleue - centre de ressources* [en ligne]. 2017. [Consulté le 31 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : www.trameverteetbleue.fr/presentation-tvb/qu-est-ce-que-trame-verte-bleue/definitions-trame-verte-bleue.
- [8] GODFRAIN, Marie. « L'architecture vernaculaire, quand l'habitat se fond dans son environnement ». Le Monde.fr, 24 janvier 2014. www.lemonde.fr/m-actu/article/2014/01/24/retour-aux-sources_4353074_4497186.html.
- [9] FROGER, Chloé, JOCTEUR, Lorène et ROGER-FAVRE, Isabelle, 2017. Le Pays de la Petite Montagne du Revermont. In : Atlas des Paysages du Département de l'Ain [en ligne]. CAUE de l'Ain. S.l. : Bruno Luga. Atlas des Paysages. [Consulté le 6 juin 2017]. Disponible à l'adresse : www.s-pass.org/fr/portail/150/atlas-des-paysages-de-l-ain.html.
- [10] LAUMOND, Jean-Sébastien, 2008. Ouvrir le paysage - La vallée de la Haute Bruche. In : Esprit d'avant [en ligne]. 2008. [Consulté le 26 juin 2017]. Disponible à l'adresse : www.espritudavant.com/DetailElement.aspx?numStructure=79255&numElement=89332.
- [11] COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE LA BRUCHE, 2012. Paroles d'élus, paroles de techniciens, paroles d'habitants. In : Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche [en ligne]. 2012. [Consulté le 2 août 2017]. Disponible à l'adresse : www.cc.valleedelabruche.fr/voir-la-vallee/category/paroles-d-elus-paroles-de-techniciens-paroles-d-habitants.html.
- [12] GOUHOURY, Bruno, 2012. Paroles d'habitants du Parc. In : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Ardennes [en ligne]. 2012. [Consulté le 2 août 2017]. Disponible à l'adresse : www.parc-naturel-ardennes.fr/galleries/paroles-d-habitants-du-parc.html.
- [13] DODANE, Clément, 2010. Les nouvelles forêts françaises. L'exemple ardéchois. In : Géoconfluences [en ligne]. 10 avril 2010. Disponible à l'adresse : geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/territ/FranceMut/FranceMutScient8a.htm.
- [14] LE PROGRÈS, 2017. Écoquartier du Pré du moulin : la fin du chantier est prévue à l'automne. In : Le Progrès.fr [en ligne]. 17 janvier 2017. [Consulté le 18 septembre 2017]. Disponible à l'adresse : www.leprogres.fr/ain/2017/01/17/ecoquartier-du-pre-du-moulin-la-fin-du-chantier-est-prevue-a-l-automne.
- [15] GARAY, Corinne, 2017. Pyrale du buis : le point sur la situation dans le département. In : [en ligne]. Voix de l'Ain. Ain, 7 juin 2017. [Consulté le 1 août 2017]. Disponible à l'adresse : www.voixdelain.fr/blog/2017/06/07/pyrale-du-buis-le-point-sur-la-situation-dans-le-departement/.
- [16] SARTORIO, Vincent, 2017. La pyrale du buis poursuit ses ravages dans l'Ain. In : [en ligne]. ledauphine.com. Drom, 22 juillet 2017. [Consulté le 1 août 2017]. Disponible à l'adresse : www.ledauphine.com/environnement/2017/07/22/la-pyrale-du-buis-poursuit-ses-ravages-dans-le-departement-ycfh.

[17] LE PROGRÈS, 2017a. Hautecourt : les canadiens appelés en renfort pour un très violent incendie. In : [en ligne]. Le Progrès. Hautecourt, 20 juillet 2017. [Consulté le 21 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : www.leprogres.fr/ain/2017/07/20/hautecourt-les-canadiens-appelles-en-renfort-pour-un-tres-violent-incendie.

[18] LE PROGRÈS, 2017b. Incendie de Chambod : 39 hectares sont partis en fumée. In : [en ligne]. Le Progrès. Hautecourt, 21 juillet 2017. [Consulté le 21 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : www.leprogres.fr/ain/2017/07/21/incendie-de-chambod-39-hectares-sont-partis-en-fumee.

[19] SYNAGRI, 2015. L'Association Foncière Pastorale, un outil simple de gestion agricole et environnementale. In : Synagri [en ligne]. 2015. [Consulté le 18 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : rhone-alpes.synagri.com/portail/l-association-fonciere-pastorale.

[20] VALLEDELABRUCHE.FR, 2012. Voir la Vallée - La Stratégie. In : valledelabruche.fr [en ligne]. 2012. [Consulté le 30 juillet 2017]. Disponible à l'adresse : www.cc.valleedelabruche.fr/voir-la-vallee/la-strategie.html.

<p>Année universitaire : 2016 - 2017 Spécialité : Paysage Spécialisation (et option éventuelle) : Ingénierie des Territoires</p>	<p>Mémoire de fin d'études</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage</p> <p><input type="checkbox"/> de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage</p> <p><input type="checkbox"/> d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)</p>
--	---

Vers la réouverture des paysages de versant dans le Revermont ANNEXES

Par : Chloé FROGER



Soutenu à Angers le 07/09/2017

Devant le jury composé de :

Président : David Montebault

Maître de stage : Alexandre Lafleur

Enseignante référente : Véronique Beaujouan

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

Ce document est soumis aux conditions d'utilisation
« Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France »
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>



Annexe I Roll-ups présentant le pays de la petite montagne du Revermont (a) et ses trois unités de paysage (b à d). [20]

Ces roll-ups ont été réalisés pour la soirée « Des paysages aux chauves-souris : Portrait du Revermont » et présentent le pays de la petite montagne du Revermont et ses unités de paysage en quatre roll-ups à partir des documents produits pour l'Atlas des PAYSages départemental de l'Ain [9]. Ils seront réutilisés pour des expositions itinérantes dans les communes.

a - le Pays de la petite montagne du Revermont

SITUATION

Superficie : 435 km²
Habitants : 30 160 habitants environ
Intercommunalités : CA3B, Haut Bugey, Rives de l'Ain

Rivières principales :
 l'Ain
 le Suran

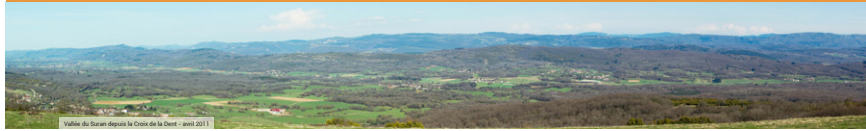
Quelques points hauts :
 Signal de Nivigne (768m)
 Mont Myon (662m)
 Signal de Cuiron (593m)
 Croix de la Dent (555m)

L'Atlas des paysages est une initiative née de la Convention européenne du paysage (2000) qui a pour objectif d'identifier et caractériser les paysages du département. Ains seront désignés collectivement des sites de qualité de paysage afin d'orienter le cadre de vie de demain.

LA PETITE MONTAGNE DU REVERMONT

Présentation du pays

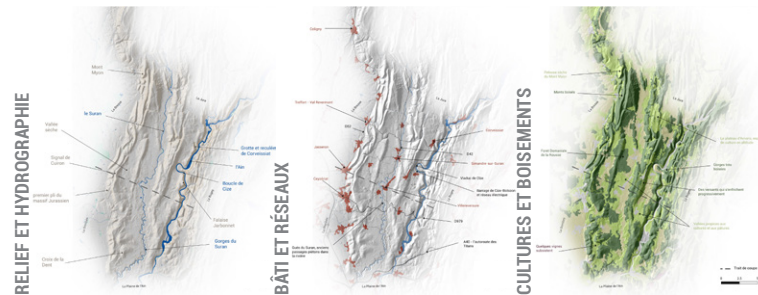
«Un pays est défini comme une partie de territoire que l'on identifie à ses composantes naturelles, économiques et culturelles.» (Alain Mazas)



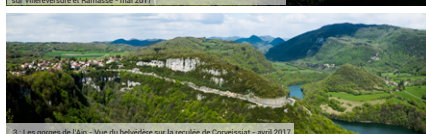
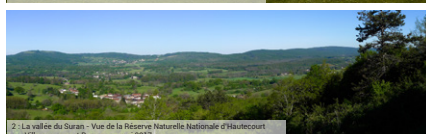
COMPOSANTES DU PAYSAGE



Le pays de la petite montagne du Revermont est un pays de transition entre la Bresse et le Bugey. Si on revient à l'étymologie, « reversus montis », le versant ou revers du mont, désigne le premier pli du massif jurassien. Cependant aujourd'hui, le Revermont, au sens des habitants de l'Ain, représente un espace plus grand que ce versant de montagne car il regroupe les deux premiers plis du massif jurassien, jusqu'à la rivière d'Ain.



LES UNITÉS DE PAYSAGE



Le pays est composé de 3 unités de paysage :

- 1 : le coteau du Revermont
- 2 : la vallée du Suran
- 3 : les gorges de l'Ain



SITUATION

Les communes :
Corveissiat, Matafelon-Granges, Grand Corent, Cize, Bolozon, Leysard, Hautecourt-Romaneche, Challes-la-Montagne, Serrières-sur-Ain, Poncin

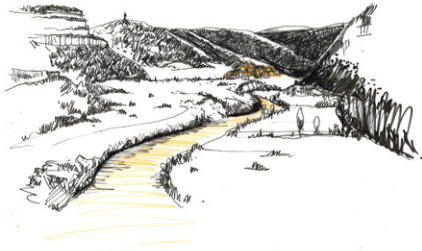
Rivières principales :
l'Ain
la Valouse
le Lange et l'Oignin
le ruisseau de la Balme

Quelques points hauts :
Rochers de Jarbonnet (532m)
Mont Balvay (623m)
Donjon de Buenc (430m)
Chameuse (506m)



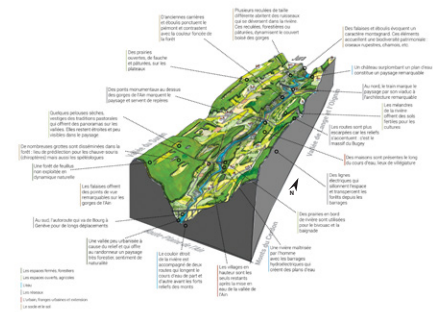
b - l'Unité de Paysage des Gorges de l'Ain

LES GORGES DE L'AIN
Unité de paysage



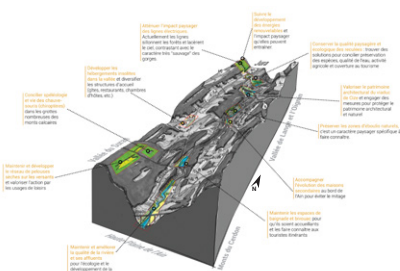
La convention européenne du paysage, ratifiée en 2000 à Florence, cadre la méthode de l'Atlas des Paysages. Elle définit certains termes :
« Une unité de paysage est une partie continue de territoire, cohérente d'un point de vue paysager. Elle fait sens pour les populations à l'échelle de l'aire d'étude. L'identification d'une unité de paysage s'appuie sur la caractérisation et la qualification du paysage. Sa localisation et ses particularités lui confèrent sa singularité. »
(Ministère de l'écologie et du développement durable dans les atlas de paysage, 2015)
« L'objectif de qualité paysagère » désigne la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie » (Convention européenne du Paysage, Florence, 2000)

LES CARACTÈRES DE L'UNITÉ



Le relief est marqué dans ce paysage de gorges. Les monts sont boisés et des falaises s'y dessinent. Les villages sont présents sur les plateaux et les cultures s'immiscent dans les méandres de la rivière

OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE



Rendre visible ce paysage remarquable par le développement d'un tourisme « vert »

PAROLES D'HABITANTS

« Le territoire est très dynamique grâce au Comté, les exploitations sont vite reprises. La population augmente généralement dans l'Ain et les gens cherchent à s'installer par ici. »



« La forêt s'est rapprochée des villages »

« De nombreuses résidences secondaires sont devenues résidences principales depuis une dizaine d'années, notamment sur le bord de la rivière d'Ain »

« Pour moi, le paysage idéal ce sont les gorges de l'Ain avec ses falaises et ses pelouses ouvertes. Les pelouses apportent un vert particulier et offre des vues magnifiques »



« Les versants Est d'Hautecourt ont été très utilisés pour la vigne, notamment le chemin de Balmon et sous le donjon de Buenc »

« Les ouvriers de la carrière de Villette emmenaient les blocs de calcaire en bœuf jusqu'à la gare de Villereversure »

c - l'Unité de Paysage de la Vallée du Suran

SITUATION

Les communes :
 Pouillat, Nivigne-et-Suran, Simandre-sur-Suran, Drom, Ramasse, Villereversure, Grand Corent, Bohas-Meyriat-Rignat, Neuville-sur-Ain

Rivières principales :
 le Suran
 le ruisseau de Ségnac

Quelques points hauts :
 Signal de Nivigne (768m)
 Croix de la Dent (555m)



LA VALLÉE DU SURAN

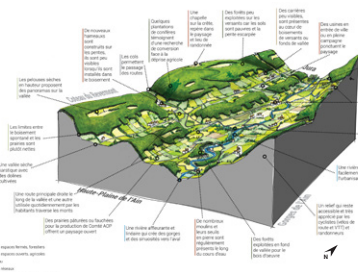
Unité de paysage



La convention européenne du paysage, ratifiée en 2000 à Florence, cadre la méthode de l'Atlas des Paysages. Elle définit certains termes :

- « Une unité de paysage est une partie continue de territoire, cohérente d'un point de vue paysager. Elle fait sens pour les populations à l'échelle de l'aire d'étude. L'identification d'une unité de paysage s'appuie sur la caractérisation et la qualification du paysage. Sa localisation et ses particularités lui confèrent sa singularité. » (Ministère de l'écologie et du développement durable dans les atlas de paysage, 2015)
- « L'objectif de qualité paysagère » désigne la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie. » (Convention européenne du Paysage, Florence, 2000)

LES CARACTÈRES DE L'UNITÉ



Le paysage de vallée est organisé selon le relief : la rivière, puis les pâtures et les cultures sont installées dans la vallée. Plus haut, les versants sont boisés et parsemés de pelouses sèches.

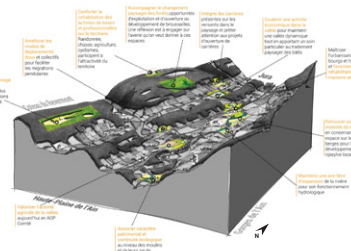
OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE



Les parcelles en pente sont moins pratiques pour les agriculteurs, elles ne subissent pas assez de pression de pâturage et s'enrichissent progressivement - juin 2017



La ripisylve du Suran est discontinue et ponctuelle de peupliers qui constituent des signaux visuels de la rivière - juin 2017



Soutenir une agriculture de qualité pour garantir les spécificités de la vallée

PAROLES D'HABITANTS



Un adage dit :
« Ni bugistes ni bressans, on est de la vallée du Suran »

« L'embroussaillage est une dynamique intéressante pendant 10 ans à peu près pour la chasse car c'est une zone intermédiaire. Mais quand ça devient une forêt ce n'est plus si intéressant »

« C'est la volonté agricole qui maintient ces paysages pastoraux. S'il n'y avait pas eu l'AOC Comté, le paysage aurait été complètement transformé par des cultures céréalières »

Parlant des versants :
 « C'est dommage que ça se ferme, faudrait que ça reste ouvert »

« A Ségnac c'est magnifique, le fond du vallon est ouvert et pâturé et les coteaux sont d'un côté des feuillus, de l'autre des résineux »

« La Pyrale du Buis va considérablement changer le paysage. Cela deviendra certainement du maquis avec des ronciers épais et peu pénétrables (prunellier, aubépine, etc.), les ouvertures seront encore moins faciles. C'est comme ça que ça s'est passé à Lomont à la canicule de 2003 »



Annexe II Tableaux des données chiffrées des types d'occupation du sol recensés en 1835, 1953 et 2015 par cartographie SIG pour chaque paysage-repère

Ces tableaux synthétisent les surfaces estimées à l'aide d'une interprétation cartographique (carte d'Etat-Major) et photographique (ortho-photographies 1953 et 2015) sur logiciel SIG. Les données collectées permettent d'identifier les grandes évolutions sur les trois paysages repères étudiés en II.A.1.

Les données ci-dessous sont issues d'un traitement SIG : les zones mentionnées ont été cartographiées "à la main", par interprétation cartographique et photographique, afin d'avoir une estimation des surfaces concernées par les types d'occupation du sol étudiés. Les surfaces sont exprimées en hectares sur 3 années : 1835 (à partir de la carte d'Etat major), 1953 et 2015 (à partir des ortho-photographies disponibles sur Geoportail). A partir de ces données, l'évolution surfacique est calculée entre deux dates selon la formule classique $(T2 - T1)/T1$ et exprimée en pourcentage.

PAYSAGE-REPÈRE 1 : LE MONT MYON

Superficie de la commune 6217 ha

Occupation du sol	S_1835	S_1953	EVOLUTION	S_1953	S_2015	EVOLUTION	S_1835	S_2015	EVOLUTION
Cultures	2481,77	2670,26	8%	2670,26	2438,68	-9%	2481,77	2438,68	-2%
Prairies et pelouses	1403,96	736,26	-48%	736,26	1081,38	47%	1403,96	1081,38	-23%
Jardins et vergers privés	37,19	22,50	-39%	22,50	0,00	disparu	37,19	0,00	disparu
Broussailles	0,00	382,04	apparu	382,04	195,95	-49%	0,00	195,95	apparu
Vignes	852,92	0,00	disparu	0,00	0,00	disparu	852,92	0,00	disparu
Forêt	1405,36	2342,07	67%	2342,07	2211,46	-6%	1405,36	2211,46	57%
Bâti	35,80	63,87	78%	63,87	289,54	353%	35,80	289,54	709%

PAYSAGE-REPÈRE 2 : NIVIGNE-ET-SURAN ET SES HAMEAUX

Superficie de la commune 2460 ha

Occupation du sol	S_1835	S_1953	EVOLUTION	S_1953	S_2015	EVOLUTION	S_1835	S_2015	EVOLUTION
Cultures	1308,87	865,62	-34%	865,62	71,40	-92%	1308,87	71,40	-95%
Prairies et pelouses	528,36	422,48	-20%	422,48	670,47	59%	528,36	670,47	27%
Jardins et vergers privés	14,39	11,56	-20%	11,56	12,46	8%	14,39	12,46	-13%
Broussailles	0,00	250,07	apparu	250,07	75,21	-70%	0,00	75,21	apparu
Vignes	174,89	10,19	-94%	10,19	0,00	disparu	174,89	0,00	disparu
Forêt	419,61	879,92	110%	879,92	1593,05	81%	419,61	1593,05	280%
Bâti	13,48	19,76	47%	19,76	37,02	87%	13,48	37,02	175%

PAYSAGE-REPÈRE 3 : PLATEAU ET RECULEE DE CORVEISSIAT

Superficie de la commune 1422 ha

Occupation du sol	S_1835	S_1953	EVOLUTION	S_1953	S_2015	EVOLUTION	S_1835	S_2015	EVOLUTION
Rivière	26,27	36,91	40%	36,91	36,85	0%	26,27	36,85	40%
Cultures	827,98	293,57	-65%	293,57	75,84	-74%	827,98	75,84	-91%
Prairies et pelouses	220,40	462,06	110%	462,06	400,03	-13%	220,40	400,03	82%
Jardins et vergers privés	0,00	4,62	apparu	4,62	12,87	179%	0,00	12,87	apparu
Broussailles	0,00	109,00	apparu	109,00	19,71	-82%	0,00	19,71	apparu
Vignes	3,73	0,07	-98%	0,07	0,00	disparu	3,73	0,00	disparu
Forêt	329,94	504,09	53%	504,09	840,54	67%	329,94	840,54	155%
Bâti	13,68	11,69	-15%	11,69	36,17	209%	13,68	36,17	164%

Annexe III Synthèse des rencontres et de leurs perceptions sur les paysages du Revermont

Dix personnes ont été rencontrées pendant le stage (été 2017) et ont répondu aux cinq mêmes questions :

- Depuis quand habitez-vous dans le Revermont ?
- Quelles sont vos actions sur le territoire ?
- Selon vous, qu'est-ce que le Revermont ?
- Depuis que vous habitez ici, quelles évolutions avez-vous remarqué ?
- Demain, qu'aimeriez-vous voir dans le Revermont ?

Ces personnes ont été choisies par l'action qu'elles portent sur le territoire à travers leur profession ou leurs activités associatives. La liste des personnes rencontrées est disponible ci-dessous :

Structure	Fonction	Nom ou acronyme
Agriculture AB	Elu et éleveur dans les Gorges de l'Ain	Marc Desbois (M. D.)
Mairie et GAEC	Elu et éleveur à Nivigne-et-Suran	Bernard Prin (B. P.)
SICA	Président de la SICA	David Maréchal (D. M.)
Fédération de Chasse	Responsable « Revermont »	Cyril Manos (C. M.)
ONF	Agent de l'ONF	L. D.
LPO	Conservateur de la RNN d'Hautecourt	Robin Letscher (R. L.)
AGEK	Fondateur de l'association	Christian Fèvre (C. F.)
MRJC	Responsable de la « Fabrique du Monde Rural en Revermont »	Elie Jeannin (E. J.)
CA3B	Maire de Val-Revermont et vice-présidente de CA3B chargée du tourisme	Monique Wiel (M. W.)
Office de Tourisme Bresse-Revermont	Responsable de l'Office de Tourisme	S. C.

Le document suivant présente une synthèse des entrevues selon quatre thèmes : Caractérisation du Revermont ; Les lieux préférés ; L'évolution perçue des paysages ; Le Revermont dans 50 ans.

SYNTHÈSE DES ENTRETIENS

Le paysage du Revermont : caractéristiques, évolutions et dynamiques

Qu'est-ce que le Revermont ?

Le Revermont a des limites bien définies pour les habitants : Coligny-Saint-Martin puis jusqu'à la rivière d'Ain. Ce sont les plaines qui marquent la transition de pays à l'ouest et au sud, la limite départementale au nord et la rivière d'Ain à l'est. Cependant, la rivière d'Ain marque les esprits, c'est là qu'on arrive dans la montagne, mais c'est surtout la présence de grandes falaises et de conifères qui marque la transition avec le Bugey. La rivière reste un élément fort de coupure administrative et de circulation.

Les grandes caractéristiques du Revermont sont ses vallons (entre plaine et montagnes) boisés qui proposent un paysage non pas naturel, mais « entier » : possibilité de faire plein d'activités nature (sport, cueillettes, chasse, pêche, etc.) C'est une diversité de petits paysages qui se superposent : « Le Revermont, pour moi, c'est la diversité. Un paysage multiple, et pas monotone. » (B. Prin), « Ce pays [le Revermont] est petit, donc ceux qui s'installent ici doivent faire des petites choses, gérer le territoire à petite échelle. » (S. Calland)

C'est aussi une forte identité de la part des revermontois : ils sont attachés à leur territoire et leurs paysages.

Les lieux emblématiques du Revermont, c'est le viaduc de Cize et le Mont Myon. Le coeur du Revermont c'est

la vallée du Suran. « C'est une vallée agricole avec des villages, une rivière pas visible. Puis des versants boisés de feuillus avec des pelouses par endroits qui ouvrent une partie du paysage. » (R. Letscher)

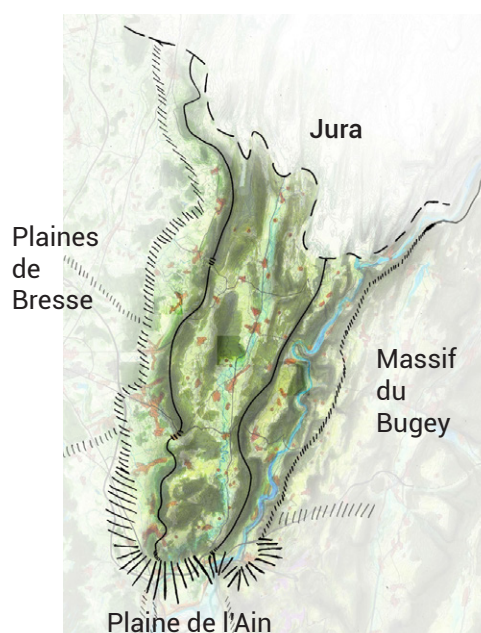


Figure 5 : Limites du Revermont (Atlas des Paysages)

Lieux préférés

« Quand on me dit Revermont, je pense tout de suite Mont Myon. Qu'est-ce que c'est beau ! »

« Il y a plusieurs endroits que j'apprécie. J'aime beaucoup, après le site de la plate [lavoir], quand on monte sur la crête : on voit de chaque côté, la Bresse et la vallée du Suran. c'est magnifique, là ! Ensuite, le Mont Myon, avec le refuge et la table d'orientation, c'est très joli. On voit même le Mont Blanc certains jours ! Et enfin, la Grange du Pin. Je trouve qu'il y a beaucoup de sérénité là bas. »

« A pieds, j'aime aller au hameau de Petit Corent, il y a un chemin de buis en voûte que j'aime bien. Le Mont July est aussi un lieu sympa, avec le Mont Myon, où on peut aller le soir admirer le coucher de soleil sur la Bresse. »

« Moi, j'adore monter la route d'Arnans, et il y a une

petite carrière là. On voit bien la vallée et c'est facile d'expliquer comment elle fonctionne depuis ce point de vue. J'aime bien emmener mes stagiaires à cet endroit pour leur expliquer la vallée, on comprend tout de suite »

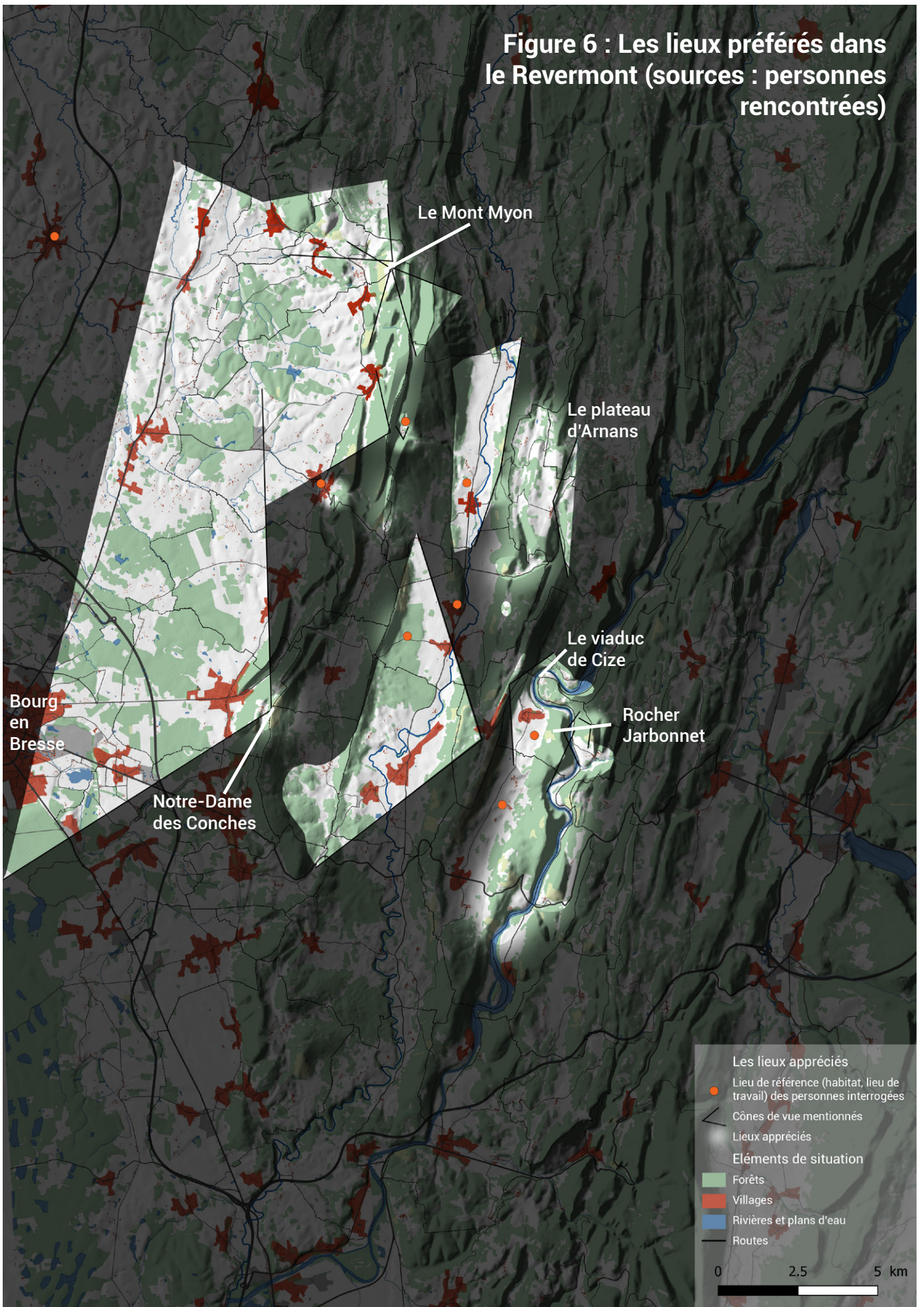
« Dans le Revermont, il y a plein de points de vue, c'est magnifique. »

« Le paysage idéal c'est les gorges de l'Ain avec ses falaises, et ses pelouses ouvertes : elles apportent du vert qui fait naturel et offrent des vues magnifiques ».

« A Sélignac c'est magnifique, le fond du vallon est ouvert et pâturé et les coteaux sont d'un côté des feuillus, de l'autre des résineux »

On peut réaliser une carte des lieux préférés. Ils sont mis en lumière en Figure 1.

Figure 6 : Les lieux préférés dans le Revermont (sources : personnes rencontrées)



Evolution des paysages

Des évolutions agricoles contraires

L'agriculture traditionnelle est l'élevage de vaches à lait. Avant c'était Bresse-Bleu qui récoltait le lait mais depuis leurs difficultés financières le Comté est devenu plus avantageux. On n'a plus peur de voir les espaces ouverts comme les pelouses sèches être abandonnées aujourd'hui, car on a besoin de terres.

Intensification des pratiques dans la vallée : Le plateau d'Arnans comme témoin de l'intensification des pratiques sur les terrains plats : destruction des murs et des haies pour agrandir les parcelles et faciliter la mécanisation. Cela n'est plus le paysage traditionnel et ressemble aujourd'hui plus au Jura qu'au Revermont. Il y a un danger de perte de l'identité paysagère du Revermont.

Délaissement massif des versants et emboisement : Ailleurs, les versants s'emboisent massivement car difficile d'accès, comme Montchâtel et même le Mont Myon. La forêt s'est rapprochée des villages. Les SICA ont permis de ralentir la dynamique sur certains secteurs.

Les versants s'emboisent et se ferment mais la dynamique ralentit depuis quelques années. Ça se stabilise. Aujourd'hui, il a le sentiment d'être arrivé à un palier et la fermeture se stabilise avec les besoins en prairies des éleveurs laitiers à Comté.

Les zones de lisière : Il n'y a plus de zones de lisières, zones utiles pour le maintien de la faune et la flore.

Au pied du Mont Myon, deux petits vallons ont gardé leur typicité : le fond de l'Anche et le vallon attenant. Ces deux vallons sont des prés-buissons : les murs sont encore présents et couverts de végétation, des bêtes paissent dans les prairies escarpées (on a vu un cheval). C'est un haut lieu de biodiversité par la diversité d'habitats présents et reliés entre eux. Ici, les animaux se rencontrent et échangent.

Des évolutions urbaines

Il y a une évolution importante des surfaces bâties sur le coteau avec la création de nouveaux quartiers nécessaires à l'installation de nouvelles familles urbaines. Dans la vallée et les gorges, il y a eu moins d'évolutions du bâti depuis 20 ans, quelques lotissements créés et ont été plus ou moins bien intégrés dans le paysage (exemple Ramasse VS Bois du Clapay).

Une évolution des mentalités

Une prise de conscience de l'attrait touristique du Revermont par les habitants par son patrimoine naturel et bâti. Mais aussi une prise en considération du paysage du Pays, c'est plus difficile aujourd'hui d'implanter des éléments à gros impact paysager (éolien, lignes électriques, bâti industriel, etc.)

« On remarque avec ces débats qu'aujourd'hui il y a un intérêt grandissant pour préserver nos paysages. On souhaite conserver les paysages qu'on a aujourd'hui » (B. Prin)

Le Revermont dans 50 ans

Tourisme

"Développer le tourisme, mais lequel ?" Les habitants ne veulent pas réaliser de gros aménagements pour accueillir une masse de tourisme; ils souhaitent plutôt proposer des lieux "nature", dédiés à l'itinérance et la découverte du patrimoine naturel et bâti du territoire. Des activités telles que la randonnée, la pêche, etc. peuvent être proposées.

La rivière

"Moi, j'aimerais aller vers la rivière sauvage. C'est impossible, mais pour rêver, ce serait ça, essayer de réduire au maximum l'impact de l'homme sur le milieu naturel." (B. Prin)

Les versants boisés

« Le gros risque du Revermont, c'est la fermeture des paysages. » ; « Une parcelle qui n'est pas exploitée

pendant 5 ans devient impénétrable. Ça va très vite ! » ; « La forêt va gagner »

Le Mont Myon sera certainement recouvert de forêt, et les pelouses encore existantes aussi car cela devient bien trop contraignant pour les agriculteurs. Mais pour David Maréchal, « S'il y a de l'eau, il y aura toujours un agriculteur pour monter des clôtures. » L'espoir n'est pas tout à fait perdu.

« Ca me désole de voir tous ces versants boisés et abandonnés. » ; « On perd plein de choses dans les forêts. »

Pour Sébastien Calland, il faut arrêter de parler de renfermement du paysage et essayer des techniques de fauche, il faut réellement investir dans la mise en place d'une nouvelle agriculture diversifiée et attractive sur les monts pour retrouver le paysage pelé qui est propre au territoire.

La Pyrale du Buis va considérablement changer le paysage. Cela deviendra certainement du maquis avec des ronciers épais et peu pénétrables (prunellier, aubépine, etc.), les ouvertures seront encore moins faciles. C'est comme ça que ça s'est passé à Lomon pendant la canicule de 2003 : sur le sentier de crête près du belvédère sur Cuisiat les buis ont séché et c'est devenu des ronciers. (C. Manos)

D'un point de vue forestier, les aménagements de la montagne (création de chemins notamment) seront nécessaires pour renouveler les peuplements forestiers de côte et leur exploitation. (L. Ducrozet)

L'agriculture

Le Revermont a les atouts pour valoriser l'agriculture de qualité. En effet, c'est le territoire qui fait ça, il est peu concurrentiel par rapport à d'autres territoires plus productifs. (B. Prin)

On imagine le Revermont avec des milieux ouverts conservés voire agrandis. L'agriculture sera restée laitière avec des pâtures extensives, comme dans la Petite Montagne du Jura.

Toute la vallée du Suran pourrait se mettre au Bio et ce serait promu nationalement comme « la première vallée française du Bio ». Il y aurait une communication sur les spécificités du territoire avec un sol karstique qui entraîne de forts impacts dans les rivières pour chaque amendement par exemple. (M. Desbois)

Dynamiques urbaines

Peu d'évolution en perspective pour les villages, car le ScoT freine les développements des hameaux et villages. Les maisons anciennes par contre seront certainement réhabilitées.

« Les villages ne changeront pas » (M. Wiel)

Le développement du bâti ne se fera que dans les dents creuses et pour une utilisation minimale des terres agricoles c'est la densification des villages qui sera privilégiée selon le SCoT en cours. Seuls les villages de Treffort et Cuisiat se développeront, Pressiat et Montmerle sont des hameaux trop petits pour se développer dans la commune de Val Revermont. La pression urbaine est forte sur le coteau du Revermont avec la proximité à Bourg en Bresse et le SCoT tente de l'inverser pour garantir une qualité du cadre de vie et la qualité des villages vernaculaires.

La population aura certainement augmenté, surtout dans le sud Revermont jusqu'à Simandre, avec des citadins à la recherche de la nature et l'avantage de la proximité de Bourg et Oyonnax. Le développement du télétravail peut aussi favoriser ces installations.

Il faut bien faire attention à conserver du sens dans les villages.

Energies renouvelables

Peut-être que des éoliennes seront implantées

« Il y aura peut-être des éoliennes, qui sait ? » (M. Wiel)

Aujourd'hui des panneaux solaires sont autorisés dans toute la commune et les panneaux photovoltaïques sur les constructions plutôt récentes. Cette tendance va se développer, certainement, dans les années à venir. Un projet éolien est entrain d'émerger, la réflexion commence tout juste sur la vallée du Suran pour les élus.

Commerces et circuits courts

« Ce serait bien d'avoir quelques petits commerces en plus, un boucher, un maraîcher, etc. Il y a eu des projets d'AMAP, il faut que ça continue. » (C. Fèvre)

La région est faite pour la mise en place de circuits courts, d'indépendance, d'association de producteurs qui font chacun des petites choses. D'après les anciens, toutes les agricultures sont possibles ici. On peut imaginer planter des fruitiers de toute sorte, peut-être même des agrumes, en tout cas des productions du sud. En effet le climat est très chaud et assez humide l'été, et certains versants sont bien protégés des grands froids de l'hiver. (S. Calland)

Position vis-à-vis de l'agglomération de Bourg en Bresse

La mise en place de Conseils des Territoires permettra de faire entendre les petits villages du Revermont. C'est un gros enjeu aujourd'hui, que de faire valoir les atouts de ce Pays par rapport à la Bresse, car c'est un réel poumon vert pour l'agglomération.

Le Revermont doit s'organiser politiquement pour créer un réel attrait depuis l'extérieur. C'est cette entente qui permettra au pays de lancer des projets d'envergure et attirer les citadins burgiens et lyonnais.

Annexe IV Synthèse des résultats de la soirée participative « Des paysages aux chauves-souris : portrait du Revermont »

Une soirée a été organisée par le SMISA en associant Natura 2000 et son enjeu lié aux chauves-souris avec l'étude paysagère du Revermont en cours et en collaboration avec l'Atlas des PAYSages départemental. Un atelier participatif a été proposé aux personnes présentes après une courte présentation de l'Atlas des PAYSages et le pays du Revermont. Trois questions leur ont été posées :

- Le Revermont, pour moi c'est... (en trois mots)
- Le weekend j'aime... (identifier et localiser les activités pratiquées dans le Revermont)
- Demain, dans le Revermont, j'aimerais... (expression libre sur post-it)

Le document ci-après analyse les données récoltées lors de cet atelier.

SOIRÉE "DES PAYSAGES AUX CHAUVES-SOURIS : PORTRAIT DU REVERMONT"

Atelier participatif proposé le 19/07/2017

Présentation de la soirée

La soirée a été organisée par le SMISA, afin de regrouper deux animations en projet :

- une animation Natura 2000 sur les chauves-souris
- une animation SMISA/CAUE sur l'Atlas des Paysages et la petite montagne du Revermont

La première partie de la soirée était alors consacrée au paysage avec :

- une présentation de l'Atlas des Paysages et spécifiquement les carnets liés au Revermont, menée par Lorène Jocteur (CAUE) et Chloé Froger (SMISA)
- une exposition de photos liées au paysages avec une présentation des unités de paysage
- un atelier participatif posant 3 questions aux participants : "Le Revermont, pour moi c'est...", "Le weekend j'aime...", "Demain, dans le Revermont j'aimerais..."

Les résultats de l'atelier participatif ont été traités et sont présentés dans les Figures 1 à 4.

Photos, Films, Ouvrages, Exposition itinérante, Participation citoyenne...

Des paysages aux chauves-souris : portrait du Revermont

À Chavannes-sur-Suran - Salle des fêtes
Mercredi 19 juillet 2017

17h - Les paysages du Revermont
Présentation, atelier et films

19h - Pique-nique champêtre
Apéritif offert et repas tiré du panier
en compagnie de Los Don Diegos (musique manouche)

20h - À la rencontre des chauves-souris
Présentation des espèces du Revermont
Signature de la convention Refuge
Balade familiale (inscription au 04.74.51.81.23)

Photo : A. Séguyer (Chavannes-sur-Suran-Montceau, août 2016) - Rédaction et mise en page : SMISA/ALAK, juin 2017

Animation extérieure et intérieure gratuite



Figure 1 : Photos prises pendant la soirée (Etienne Moutot)



Figure 2 : Le Revermont pour moi c'est...

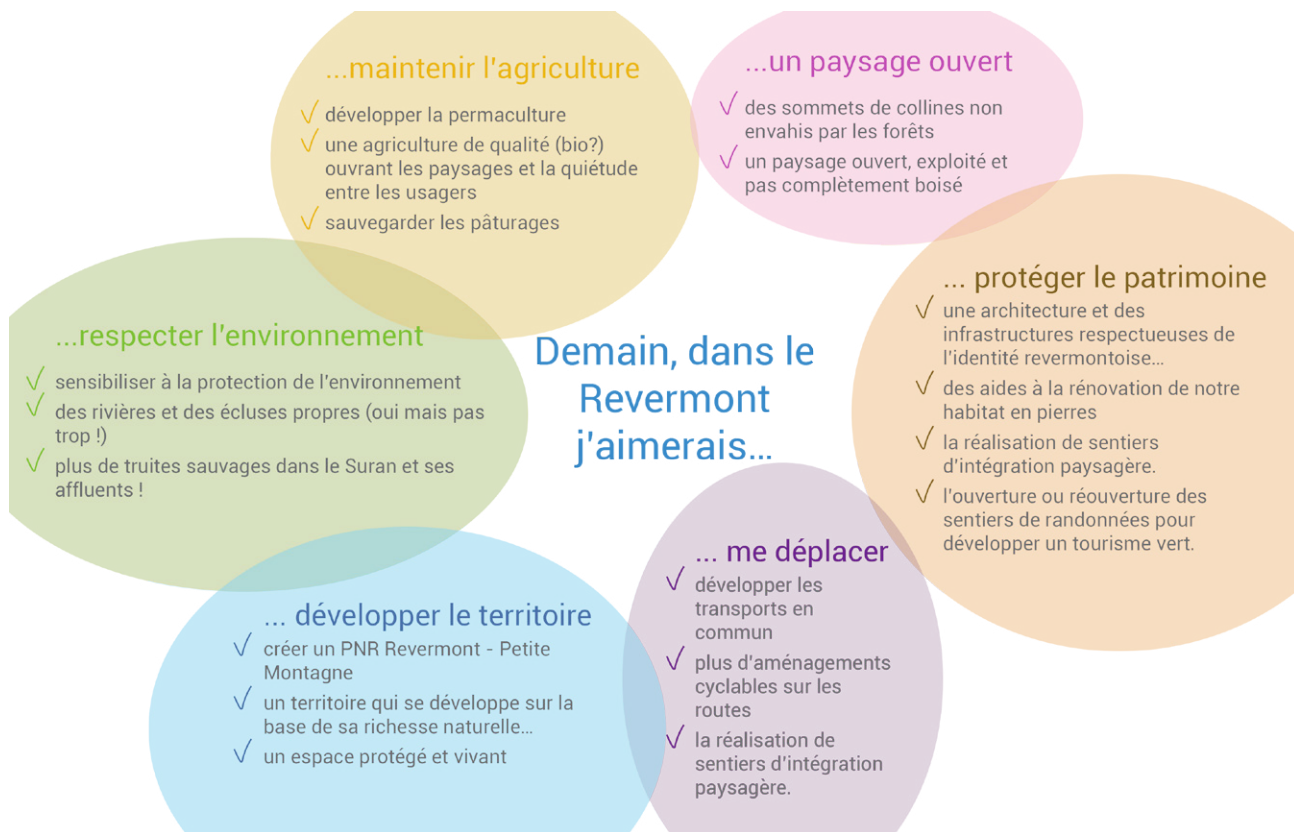
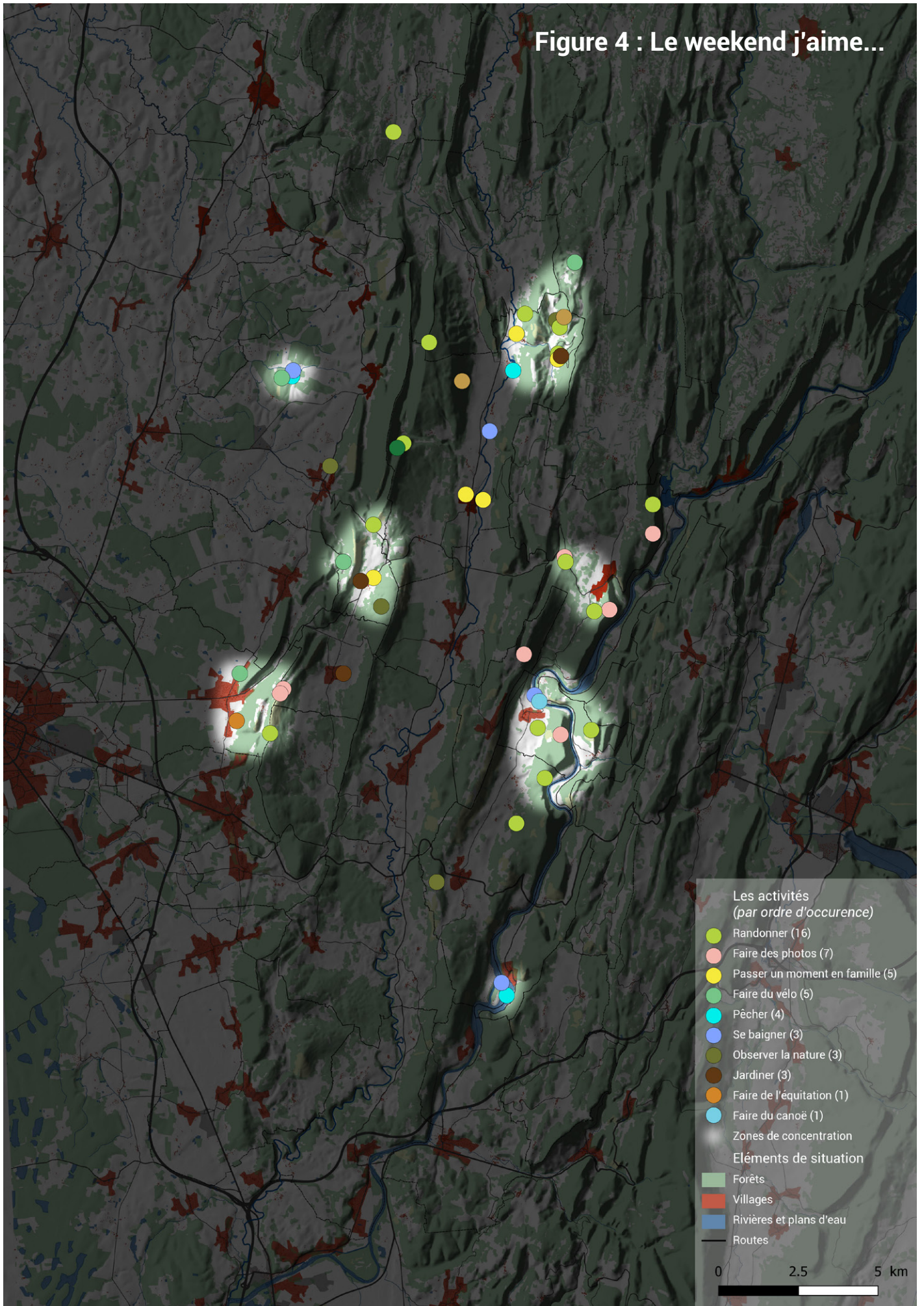


Figure 3 : Demain, dans le Revermont j'aimerais...

Figure 4 : Le weekend j'aime...



Analyse des résultats

Le Revermont, pour moi, c'est...

24 post-its ont été positionnés sur ce panneau. Un nuage de mots a été créé à partir de ces témoignages.

Le nuage de mots est proportionnel au nombre d'occurrences. Ainsi, le mot qui revient le plus est "nature", avec 9 occurrences. Ensuite viennent les mots "relief" et "convivialité" avec 4 occurrences.

Les habitants définissent le Revermont par la géologie (le relief), l'occupation des sols (la nature) et les gens qui y habitent (la convivialité).

Nous avons alors une définition assez complète du territoire.

Le Revermont, pour les habitants c'est un relief avec des éléments de nature et une convivialité dans les villages.

Le weekend j'aime...

14 activités ont été proposées pour répondre à cette question. Les participants étaient invités à déposer une gommette de la couleur de l'activité à l'endroit où ils ont l'habitude de la pratiquer.

Ainsi, l'activité la plus répandue est la randonnée (16 occurrences), puis la photographie (7 occurrences).

Quelques lieux ressortent dans les activités, certainement liés au lieu d'habitation des participants : Germagnat, Montmerle, Jasseron, le rocher Jarbonnet, la Grange du Pin.

On notera toutefois que le rocher Jarbonnet est un lieu apprécié d'assez loin, depuis le Coteau du Revermont (d'après les discussions pendant l'atelier).

On remarquera que la vallée du Suran est entièrement dans l'ombre. On peut émettre plusieurs hypothèses : il n'y avait pas d'habitants de cette zone ce soir là, ou les habitants ne voient pas l'intérêt d'y faire quelque chose.

Le weekend, les habitants aiment randonner et prendre des photos sur les crêtes.

Demain, dans le Revermont j'aimerais...

Sur ce panneau, 15 post-its ont été récoltés. Ainsi, les habitants étaient moins inspirés par cette question que les précédentes.

On remarque tout de même que de nombreux sujets sont abordés dans cette question. Ils ont été regroupés par thématiques pour faciliter la lecture.

Les habitants parlent de l'agriculture (la qualité, l'entretien du paysage), du patrimoine naturel et bâti et du développement du territoire par les transports et une politique unie.

Demain, dans le Revermont, les habitants aimeraient que l'agriculture entretienne les paysages ouverts, que les rivières soient de meilleure qualité et que le territoire se développe.

Conclusion

L'atelier a assez bien fonctionné avec près de 30 personnes présentes. C'est parce qu'il a été lancé à la suite de la présentation, avec quelques post-it déposés au préalable, que les habitants se sont lancés dans le jeu. Toutes les Unités de Paysage ont été renseignées sur la carte, on peut alors considérer que le regard porté lors de l'atelier est à l'échelle du pays.

A partir des données récoltées on peut dégager 3 objectifs à l'échelle du Pays du Revermont :

- ✓ *Préserver les patrimoines naturels et bâti*
- ✓ *Maintenir les espaces ouverts par une agriculture diversifiée*
- ✓ *Développer le territoire par son image "nature"*

Il serait intéressant de reconduire cet atelier pour avoir d'autres avis et étoffer l'étude, notamment en ce qui concerne le sud du territoire. Pour ce faire, il faudrait se greffer sur des festivités locales (Voie des Colporteurs, fête des Fruits d'automne, etc.)

LE PLAN DE PAYSAGE

PROMOUVOIR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

Mettre en œuvre un plan de paysage, c'est appréhender l'évolution des paysages dans le temps et définir le cadre de cette évolution. C'est garantir, dans la durée, la cohérence des différentes interventions sur un territoire. C'est se donner les moyens de construire un projet de territoire de qualité.

POURQUOI METTRE EN ŒUVRE UN PLAN DE PAYSAGE ?

UN PLAN DE PAYSAGE PERMET :

- d'impliquer les citoyens** dans un projet de territoire ;
- de renforcer l'attractivité** du territoire ;
- d'améliorer** le cadre de vie.

L'échelle institutionnelle la plus adaptée pour formuler les objectifs de qualité paysagère est l'intercommunalité. Cependant, une réflexion à l'échelle communale peut se justifier par la singularité d'un territoire.

QUELLE EST L'ÉCHELLE PERTINENTE ?

L'initiative d'un plan de paysage émane en général d'une collectivité locale ou d'élus, mais peut aussi provenir d'un collectif, d'un groupe d'habitants, d'acteurs économiques ou encore d'associations qui souhaitent promouvoir un cadre de vie de qualité et, notamment, remédier à des dynamiques de transformation des paysages. Le portage du plan de paysage revient aux élus du territoire concerné. En fonction de l'échelle de territoire, il s'agit des élus de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), du syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale (ScoT), du syndicat mixte du pays, du parc naturel régional ou de la commune.

QUI EST CONCERNÉ ?

L'un des enjeux du plan de paysage réside dans la concertation et dans la participation effective de tous les acteurs du territoire aux décisions qui concernent le devenir de leur paysage. L'élaboration se fait donc en concertation avec les habitants, les associations et les différents acteurs économiques du territoire pour parvenir à un projet partagé par tous. La stratégie paysagère de la collectivité n'est pas conçue par un expert extérieur au territoire. Elle est définie avec l'aide de spécialistes (paysagiste, médiateur, etc.), par les autorités publiques, en tenant compte des attentes de chacun. La principale condition de réussite tient de l'animation du plan de paysage dans la durée. Car, outre les actions opérationnelles auxquelles il engage, le plan de paysage permet d'orienter les futures interventions sur un territoire, dans la durée.

Une animation du plan de paysage est nécessaire tout au long de la démarche d'élaboration et de mise en œuvre afin de veiller à ce que les politiques portées aux différentes échelles répondent bien aux objectifs de qualité paysagère formulés dans le plan.

COMMENT LE METTRE EN ŒUVRE ?

UN PLAN DE PAYSAGE S'ÉLABORE EN PLUSIEURS ÉTAPES

- Un état des lieux du paysage** analyse des caractéristiques du paysage et des dynamiques en cours : identification des forces, des faiblesses, des risques et des atouts du territoire en matière de paysage.
- La formulation des objectifs** de qualité paysagère.
- Des propositions d'actions concrètes** à engager à court, moyen et long termes permettant de répondre aux objectifs de qualité paysagère.
- Une définition des enjeux** paysagers du territoire.

LE PLAN DE PAYSAGE un outil au service des élus

RÉCAPITULATIF DES ÉTAPES D'UN PLAN DE PAYSAGE



1 DIAGNOSTIC (ÉTAT DES LIEUX ET ENJEUX)
 ▶ Caractérisation du paysage : identification et qualification des éléments et structures paysagères constitutifs des paysages considérés.
 ▶ Identification des dynamiques paysagères (facteurs d'évolution).
 ▶ Identification des attentes de chacun (acteurs socio-économiques, habitants, élus, etc.).
 ▶ Définition des enjeux.



2 PROJET
 ▶ Formulation des objectifs de qualité paysagère qui doivent être spatialisés.



3 MISE EN ŒUVRE ET ANIMATION
 ▶ Déclinaison de la stratégie en actions ou dispositions (spécifiques ou thématiques) à court, moyen et long termes : traductions réglementaires, opérationnelles, pédagogiques, etc.
 ▶ Veille active sur les politiques à l'œuvre à l'intérieur et en dehors du périmètre du plan.
 ▶ Animation.



FOCUS SUR UN TERRITOIRE EN DÉVELOPPEMENT

Pour illustrer ce qu'un plan de paysage peut apporter au développement d'un territoire, voici une collectivité territoriale constituée d'une ville moyenne dans un maillage agricole autour de laquelle un tissu pavillonnaire et des zones d'activités se sont développés (T0).

T.1

+

T.2

Cette collectivité va poursuivre son développement au fil de l'eau et au gré des opportunités (T1) avant de décider de reprendre en main son développement et de l'anticiper via un plan de paysage. Elle se fixe alors des objectifs en matière de qualité paysagère et de qualité de vie, définit son projet, le planifie et le réalise (T2).

REJOIGNEZ LE CLUB NATIONAL PLANS DE PAYSAGE !



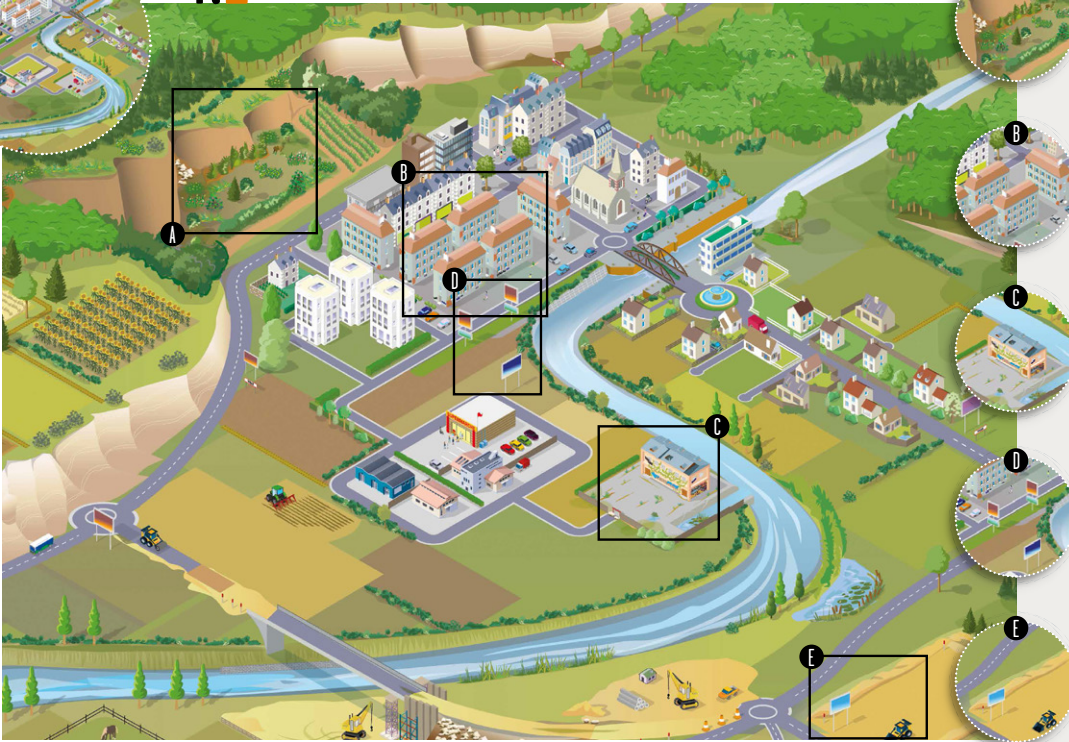
Le club plans de paysage vise à accompagner techniquement les collectivités qui se sont engagés dans la démarche. Il s'agit d'un espace d'échanges et de partage d'expériences entre territoires. Pour en faire partie, rapprochez-vous de votre direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).



T.0

T.1

Le développement de la collectivité se poursuit au fil de l'eau et au gré des opportunités.



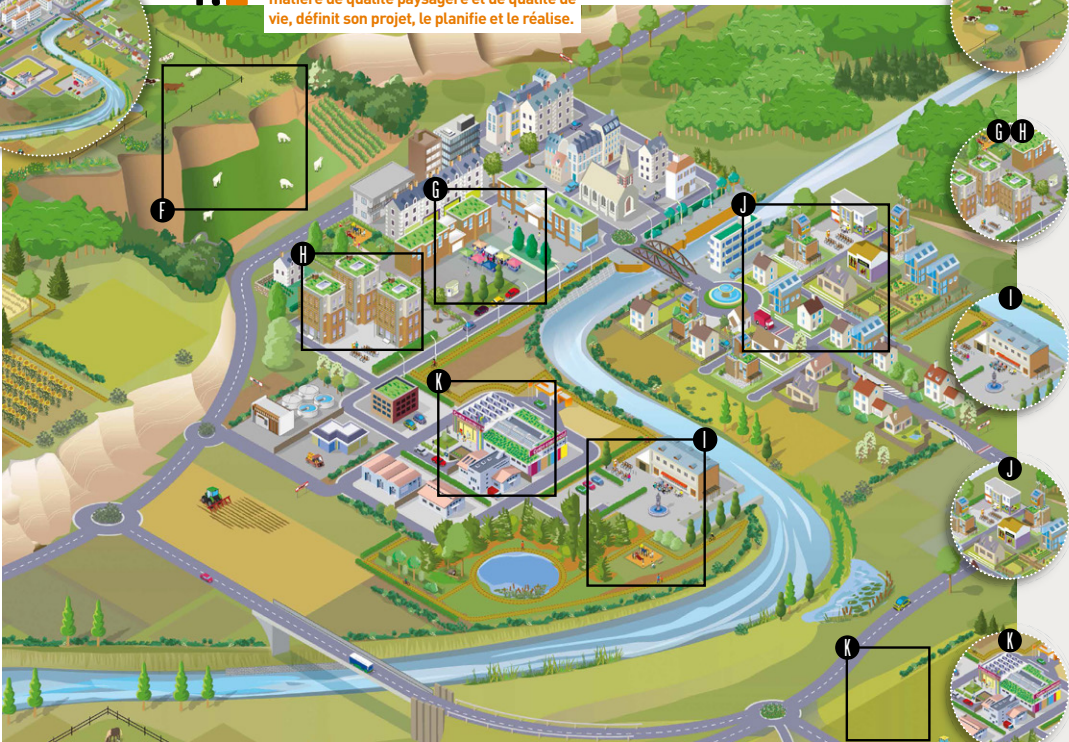
- ▶ **A** Abandon des activités pastorales entraînant une fermeture des paysages
- ▶ **B** Vieillesse de quartiers résidentiels
- ▶ **C** Fermeture d'entreprises et abandon de bâtiments
- ▶ **D** Développement des dispositifs publicitaires
- ▶ **E** Projet de zone d'activités




T.0

T.2

La collectivité a décidé de reprendre en main son développement et de l'anticiper via un plan de paysage : elle se fixe des objectifs en matière de qualité paysagère et de qualité de vie, définit son projet, le planifie et le réalise.



- OBJECTIF**
Réouverture des paysages
- ACTION**
▶ Rétablissement d'une activité pastorale avec la mise en place d'une association foncière pastorale
- OBJECTIF**
Requalification paysagère de quartiers dégradés
- ACTIONS**
▶ Construction d'un quartier piétonnier à vocation résidentielle et commerciale en remplacement d'immeubles résidentiels en état de délabrement
▶ Requalification des tours
▶ Reconversion d'une usine désaffectée en espace de loisirs naturels et culturels
- OBJECTIF**
Gestion de l'affichage publicitaire
- ACTION**
▶ Mise en place d'un règlement local de publicité et d'une charte signalétique
- OBJECTIF**
Préservation des espaces agricoles et limitation de l'étalement urbain
- ACTIONS**
▶ Densification des zones résidentielles existantes
▶ Réaménagement et densification d'une zone d'activités avec une approche paysagère et abandon du projet de zone d'activité

	Diplôme : Ingénieur en Paysage Spécialité : Paysage Spécialisation / option : Ingénierie des Territoires Enseignante référente : Véronique Beaujouan
Auteur(s) : Chloé Froger Date de naissance : 15/03/1994	Organisme d'accueil : Syndicat Mixte Interdépartemental du Suran et de ses Affluents (SMISA) Adresse : 5, route des orchidées 01250 Nivigne-et-Suran Maître de stage : Alexandre Lafleur
Nb pages : 69 Annexes : 18	
Année de soutenance : 2017	
Titre français : Vers la réouverture du paysage des versants du Revermont	
Titre anglais : Actions to re-open the landscape of slopes in Revermont	
<p>Résumé :</p> <p>Cette étude porte sur l'évolution du paysage des versants de petite montagne. La déprise agricole a transformé les paysages au XXe siècle de petite et moyenne montagne, avec un développement massif de forêts feuillues et résineuses. Bien que cette dynamique soit bien connue dans le Massif Central et les Vosges, il n'a pas été étudié dans le massif Jurassien. Ainsi, nous proposons une réflexion sur les actions à mettre en place pour rouvrir le paysage de versant dans la petite montagne du Revermont qui représente les premiers contreforts du Jura situés dans l'Ain (01). Cette étude analyse à la fois des documents issus de la littérature et des entretiens menés sur le terrain.</p> <p>Une définition de la notion de fermeture des paysages est proposée pour confirmer que ce processus est en jeu sur le territoire d'étude. Après avoir vérifié cette hypothèse, une réflexion est portée sur l'état des milieux ouverts et les actions à mettre en œuvre pour les maintenir et les valoriser. Ainsi, trois scénarii sont suggérés pour la valorisation du paysage des versants du territoire.</p>	
<p>Abstract :</p> <p>This study is about evolution of landscapes in the slopes of low mountains. The rural exodus has transformed the XXth century's landscapes of low and middle mountains, with the development of large forests of conifers and deciduous trees. While this dynamic is well-known in other French mountains, as the Massif Central and in Les Vosges, it has not been studied in the Jura mountains. We propose to think about the actions that we could implement to re-open the landscape of the slopes in the low mountain of the Revermont, which is the first buttresses of the Jura mountains in the Ain department (France). This study analyses both literature documents and interviews with people in the field.</p> <p>A definition of the phenomenon of "landscape closure" is proposed to check if it is the process involved on the studied territory. After validating this assumption, we study the Conservation Status of the open spaces of the slopes. We then identify the various actions to maintain or promote these spaces. To conclude this study, 3 scenarios are suggested to enhance the landscape slopes of the territory.</p>	
Mots-clés : paysage, fermeture des paysages, pelouses sèches, évolution des paysages, versant Key Words: landscape, landscape closure, dry lawns, evolution of landscapes, slope	